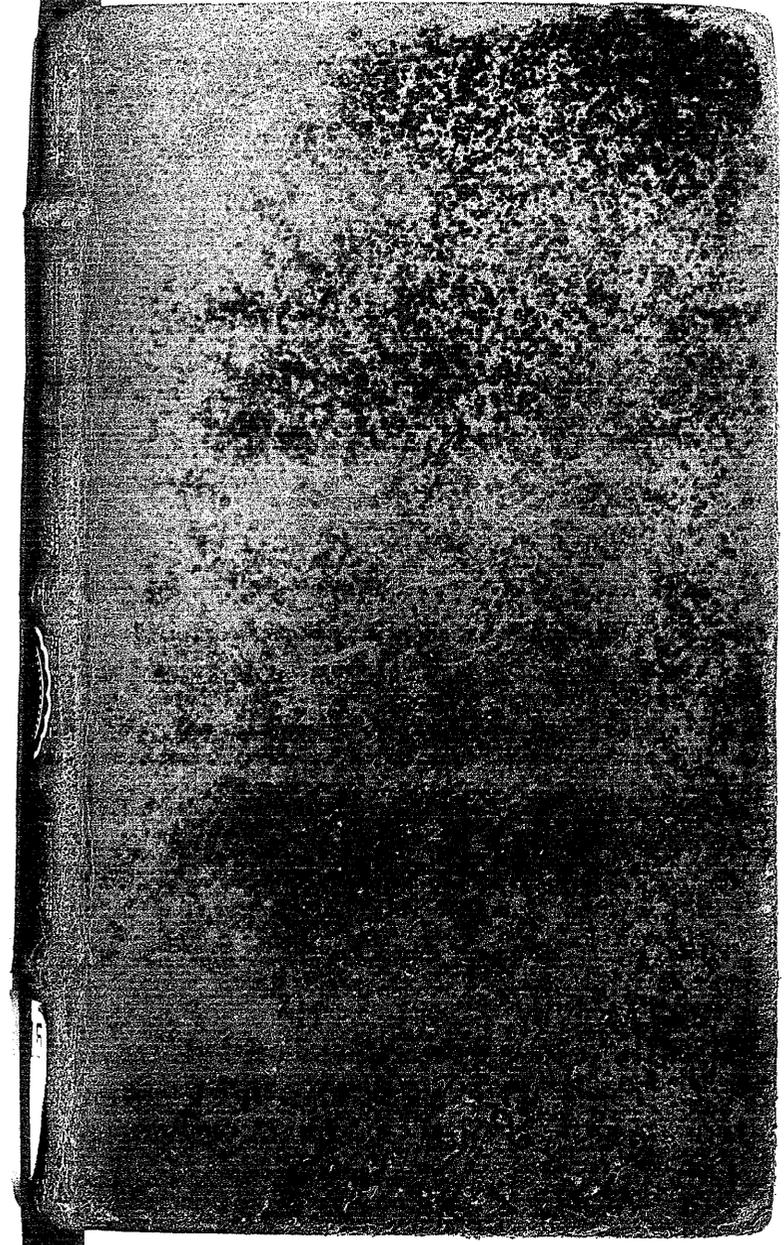


00090002



Album de voyage

E45317

- 本は大切に扱いますよう
- 返却は遅れないように致
しませう
- 本の配列を乱さないよう
に致しませう
- 切取、無断持出はやめま
しませう

東京経済大学図書館

TESTAMENT
POLITIQUE
DE MONSIEUR

DE

V A U B A N,
MARECHAL DE FRANCE,
& premier Ingenieur du Roi.

DANS LEQUEL

Ce Seigneur donne les moiens d'augmenter
considerablement les revenus de la Cou-
ronne, par l'établissement d'une Dixme
Royale ; & suppression des Impots ; sans
apprehension d'aucune revolution dans
l'Etat.

TOME SECOND.

331.315

V350

v. 2

M. D C C V I I.

E45317



TESTAMENT POLITIQUE

DE Mr DE VAUBAN,
Maréchal de France, &c.

Où l'on fait voir qu'il est tres-facile de faire recevoir au Roi quatre-vingt millions par dessus la Capitation, praticables par deux heures de travail de Messieurs les Ministres, & un mois d'exécution de la part des Peuples, sans congédier aucun Fermier general ni particulier, ni autres mouvemens que de rétablir quatre ou cinq fois davantage de revenu à la France, c'est à dire, plus de cinq cens millions sur plus de mille cinq cens aneantis depuis 1661, parce qu'on fait voir clairement en même tems, que l'on ne peut faire d'objection contre cette proposition, soit par rapport au tems & à

4
la conjoncture, comme n'étant pas propre à aucun changement, soit au prétendu peril, risque, ou quelques autres causes que ce puisse être, sans renoncer à la raison & au sens commun, en sorte que l'on maintient qu'il n'y a point d'homme sur la terre, qui ose mettre sur le papier une pareille contradiction, & la soucrire de son nom, sans se perdre d'honneur: & l'on montre à même tems l'impossibilité de sortir autrement de la conjoncture presente.

CHAPITRE PREMIER.

IL parut il y a quelque tems, autant par hazard que de dessein premedité, au moins à l'égard du Public, un Memoire ou Traité intitulé *Le Détail de la France*. Bien qu'il fist voir la facilité que le Roi avoit sans rien déconcerter, de lever toutes les sommes necessaires dans la conjoncture du tems, en procurant même l'utilité de ses Peuples: Il n'a eut aucune

5
reussite, & même on n'y a pas fait la moindre attention.

L'Auteur n'en eseroit pas davantage: & il l'a marqué en termes exprès. La raison de cela étoit, qu'il y avoit encore, pour ainsi dire, de l'huile dans la lampe: le motif ou les causes de la ruine de la France, par les surprises que l'on faisoit à Messieurs les Ministres, avoient encore par devers eux de quoi paier amplement les Entrepreneurs, comme eux pareillement assez de profit pour acheter de la protection. Mais aujourd'hui que le tout a pris fin faute de matiere, on doit presumer un succez moins traversé, parce qu'il y aura moins d'interêt à contredire les propositions passées, ou plutot une necessité absolue de les admettre; c'est pourquoy on offre de la part des Peuples, sans craindre d'être desavoué, tous les besoins du Roiaume à quelque somme qu'ils puissent monter, tant sur terre que sur mer, pour mettre ses ennemis dans la necessité de n'attendre la paix que de la justice & de la moderation de Louis le Grand, comme par le passé.

On maintient encore une fois, que s'il ne tient qu'à quatre-vingt millions par an pardessus les triburs ordinaires, & même davantage, sans compter la Capitation en l'état qu'elle est; la chose sera bien-tôt faite, & cela sans nul déconcertement ni rupture d'aucun Traité que le Roi aie fait avec qui que ce soit, & faisant même beaucoup moins de mouvemens qu'il n'y en eut, bien qu'il ne s'en trouvât aucun, lors du premier établissement de la Capitation.

On parle avec d'autant plus de hardiesse & de certitude dans toutes les circonstances qui acompagnent cette proposition, que ces quatre-vingt millions ne seront que l'effet de plus de cinq cens, que Sa Majesté aura rétablis à ses Peuples par deux heures d'attention de Messieurs les Ministres, & quinze jours d'exécution chez les Peuples, ainsi que l'on a dit, aux conditions marquées.

Que l'on suspende un peu l'idée de ridicule & d'extravagance, que peut jetter une pareille proposition dans l'esprit d'une infinité de monde.

Que l'on songe que le grand Saint Augustin & Lactance, celebres Auteurs, n'ont pas aquis bien de l'honneur à traiter de foux & d'insensé un Evêque nommé Virgile, qui de leur siecle vint annoncer les Antipodes.

Christophe Colomb reçut le même traitement en presque toutes les Cours de l'Europe, avant que d'être écouté & aidé par quelque particulier en Espagne.

Copernic du dernier siecle fut menacé du feu par toute la Theologie, sur l'exposition de son Système, quoi qu'aujourd'hui le plus universellement reçu.

L'Auteur des quatre-vingt millions est dans une bien plus heureuse situation, que n'étoient pas tous ces grands hommes: non-seulement il n'est pas seul de son avis, comme eux; mais il maintient qu'il n'est que l'Avocat de tout ce qu'il y a de Laboureurs & de Commerçans dans le Roiaume, c'est-à-dire, de tous ceux qui sont la source & principe de toutes les richesses de l'Etat, tant à l'égard du Roi que des Peuples.

En sorte que pour temperer d'abord la grande vocation qu'on auroit à traiter ces discours de vision, & en rejeter même une grande dose dès l'abord sur les contredifans; le Procez va rouler entre les Laboureurs & Marchands, de qui seuls partent toutes sortes de paiemens, tant envers le Prince que les propriétaires, & ceux qui n'ont d'autre fonction que de recevoir.

Ces premiers disent & publient hautement qu'ils sont prêts de payer les sommes marquées au titre de ce Memoire, aux conditions mentionnées, qui ne tiennent à rien, puis qu'il ne s'agit que d'un simple acte de volonté de la part des personnes, que l'on fait bien être en pouvoir de faire ce qui leur plaît: Et les Parties adverses sont ceux à qui on ne demande autre chose que de recevoir, qui disent, & croient même marquer par là leur sagesse & leurs lumieres, que ces paiemens sont impossibles.

Or on peut voir sur qui de ces deux personnages le ridicule doit tomber, par l'exemple des Lettres de Change,

Un Sujet qui seroit porteur d'un papier de cette nature pour la valeur de mille livres sur un riche Marchand, pourroit-il sans extravagance lui en faire signifier la protestation, après que l'autre lui auroit dit qu'il est prêt d'en faire le paiement, & l'auroit même sommé de le recevoir?

Voilà les loix & le point de droit surquoi va rouler toute la question. L'Auteur de ces Memoires ne veut passer que pour un extravagant achevé, s'il se méprend, & si il n'est pas avoué par tous les Peuples dans ses propositions. Il consent d'encourir cette peine, & même d'être mis aux lieux où l'on renferme les insensés, au cas qu'il ne rencontre pas justice. Et pour l'en convaincre il n'exige pas de forts raisonnemens, & qui aient à peu près autant d'apparence que les siens, mais il declare d'abord qu'au cas que tout ce qu'on lui pourra objecter contre ses offres, ou plutôt celles des Peuples, soit par l'impossibilité absoluë, soit pour le tems, comme n'étant pas propre à aucun changement, soit pour le peril, soit

pour le déconcertement ; au cas, dis-je, que ces objections ne soient pas une extravagance achevée étant mises par écrit, à faire horreur au Ciel & à la Terre, & qu'elles puissent trouver quelqu'un pour les signer, d'être lui-même traité de la manière qu'il vient de consentir, ce qu'il réitérera presque à chaque page de cet Ouvrage, de peur que l'on ne l'oublie.

Comme le mot d'extravagance va souvent être employé dans ces Memoires, bien que ce ne soit pas une expression que la politesse & la civilité souffrent ordinairement, ni dans les écrits entre les honnêtes gens ; on est obligé avant que d'entrer en matière, de faire une petite digression pour marquer en même tems & la nécessité de son usage dans cette occasion, & purger aussi l'idée d'injure que l'on y voudroit supposer, à l'égard de ceux envers lesquels on s'en pourra servir. Pour le premier, comme la France a actuellement la gangrène, ou si on veut la pierre dans les reins, il faut pour sa guérison user d'incisions dans le vif, & d'operations très-violentes

dans les parties les plus nobles, les remedes ordinaires n'étans plus de saison, & se trouvant beaucoup au-dessous de la force du mal.

Or toute autre expression pouvant laisser l'idée, sinon d'une vision, au moins d'un problème, dans ce que l'Auteur de ces Memoires propose, à l'égard de tout ce qui n'est pas Laboureur ou Marchand, c'est-à-dire, le beau monde ; il seroit difficile que qui que ce soit de ce genre, s'embarquât à pénétrer dans ses raisons, & à en porter un jugement certain, pour faire le procez à de si illustres prejugés, & à de si pretendus grands hommes, dans la pensée qu'après beaucoup de peine & de travail, on ne trouveroit que de l'obscurité, qui est plus qu'il n'en faut pour faire traiter l'Auteur de visionnaire.

C'est dans ces occasions que l'on se fait un plaisir de croire que les faits les plus évidens sont des faussetez, où l'on se ferme les yeux dessus ; & après le avoir en quelque manière brûlé, on contredit les consequences les plus certaines qui s'en tirent, pour se per-

suader à soi-même, & le vouloir le faire croire aux autres, qu'il n'est pas à presumer que des gens si éclairés & si zélés pour le service du Roi & du Public, aient commis de si lourdes fautes; qu'ils avoient des raisons à eux seuls connus, que si on les savoit, on ne les calomnieroit pas de la sorte; qu'il est de la justice de ne pas condamner des gens sans les entendre, sur tout quand ils sont morts, ce qui les met hors d'état de défendre leurs intérêts & d'apprendre les motifs particuliers de leur conduite.

La situation présente, ou plutôt le desordre de la France a pourvû à se procurer de pareils défenseurs; c'est pourquoi ce langage quelque dépravé qu'il est, ne manquera pas de sujets qui s'en serviront dans l'occasion présente: ils ne se convertiroient pas même; quand un mort viendroit de l'autre monde attester la vérité de ces Memoires: & cela aux sentimens de l'écriture Sainte, parce que le cœur est pris: ce qui étant, ni l'esprit, ni l'honneur, ni la conscience n'ont plus de voix au chapitre.

Mais

Mais lors que l'on parle d'extravagance, & que l'on maintient, comme l'on fera dans ces Memoires, que telle & telle affaire n'a pû être faite sans de deux choses l'une, ou que les Auteurs eussent tout-à-fait perdu l'esprit, ce qui n'est pas assurément, ni même présumable, ou qu'ils avoient si fort erré au fait, qu'ils ont également produit des extravagances, que s'ils avoient eu entièrement la cervelle démontée; ce qui produit le même effet dans l'un comme dans l'autre.

Il faut absolument alors prendre parti, il n'y a pas moyen d'user de subterfuge, ni preterter de son ignorance sur de pareilles matieres.

Tout le monde, pourvû qu'il ait le sens commun, est juge competent, & ne peut s'abstenir de prononcer sans mauvaise foi, sous pretexte de son manque de lumiere.

C'est par de pareils raisonnemens ou de semblables principes, qu'on soutient qu'on peut rétablir la France en deux heures, & l'on passe crier d'abord, en repetant ce qu'on

• Tome II.

B

a déjà dit ; savoir, que l'Auteur de cette proposition veut bien passer pour un extravagant lui-même, & le plus grand qui fût jamais, si on lui peut faire aucune objection encore une fois, soit pour la brièveté du tems, le peril ou quelques autres raisons que ce puissent être, qui aient la moindre aparence, & qui ne soit pas une extravagance achevée, pourvu qu'elles soient mises par écrit : & c'est ce qui arrive toujours dans tous les faits que l'on affirme, & que l'on contredit ; l'erreur est cause qu'il y a un des deux assurément, qui commet la même extravagance que s'il avoit perdu l'esprit.

Et qui que ce soit ne se doit fort formaliser d'être tombé dans cette foiblesse : tous les plus grands hommes & les plus celebres Auteurs y ont été surpris : il n'y a point d'absurditez qu'ils n'aient dites & écrites sur la foi de mauvais Memoires, dans des Ouvrages d'ailleurs très-beaux, & qui les ont rendus très-celebres.

Saint Augustin & Lactance, comme l'on a marqué, ont traité d'extravagant le premier Auteur des Antipog-

des : la suite a fait voir que l'extravagance étoit de leur côté.

Ainsi il sera permis à l'Auteur de ce Discours d'user des mêmes termes, pour défendre la verité & les intérêts du Roi & des Peuples, desquels de si grands hommes ont usé pour la combatre.

Ce preambule posé, que l'on a crû nécessaire pour purger le ceremonial de cet Ouvrage, afin qu'on ne fist pas un procez à l'Auteur sur ses expressions, n'en pouvant ataquier le corps ; On va entrer en matiere, declarant que l'on a un très-grand respect pour les personnes que l'on va montrer avoir toujours erré au fait ; ce qui ne prejudicie point à leur integrité, de laquelle on est très-persuadé, & qu'on se seroit même servi d'expressions plus douces si on avoit pû le pouvoir faire, sans trahir la cause du Roi & des Peuples, qu'on a entrepris de défendre. La justice même oblige de dire, que bien loin que Messieurs les Ministres soient reprehensibles de s'être si fort mépris au fait, ils ne pouvoient,

sans miracle faire autrement, succédans à des Sujets qui leur avoient montré de très-mauvais exemples, & tracé des routes très-défectueuses; & bien loin d'être en état de s'en détourner, on peut dire que tout le monde conspiroit à les y maintenir, y aiant plus de fortune à faire à tromper un Ministre en France, en ruinant le Roi & les Peuples, qu'à conquérir un Roiaume entier pour le Monarque, en quelque pais que ce soit.

CHAPITRE II.

ON promet quatre-vingt millions & plus par dessus les Impôts ordinaires, même la Capitation, par deux heures de travail & quinze jours d'exécution: On promet de plus, de paier toutes les dettes du Roi & de l'Etat en dix ans de paix, & on promet enfin un doublement de revenus du Roi, en supprimant la Capitation, avant quatre ou cinq ans; le tout sans rien risquer, ni deconcerter, ni user de pouvois absolu.

Voilà la plus grande extravagance qui puisse jamais tomber dans l'esprit, ni être proposée, si l'Auteur ne rencontre pas juste dans la moindre de ces parties; mais que l'on suspende son jugement jusqu'à l'entière lecture de cet Ouvrage, & que l'idée de ridicule, encore une fois, qui se présente avec violence à l'esprit, tempere un peu son ardeur, & l'on verra invinciblement que c'est le même procez qu'eurent ces grands hommes au sujet des Antipodes.

Personne ne doute que le principe & la base des revenus de tous les Princes du monde, ne soient ceux de leurs Sujets, qui ne sont à proprement parler que leurs Fermiers, les Souverains n'étans en pouvoir de rien recevoir plus ou moins, qu'à proportion que ceux qui font valoir les terres, sont en état par le produit qu'ils en tirent, de leur paier les Tributs. Cette maxime qui se pratique également par tous les Etats, avoit été en usage en France jusqu'à la mort du Roi François I. n'y aiant été derogé que médiocrement depuis

ce tems jusqu'en 1660. Mais on peut dire que depuis cette année on a pris le contrepied, & on n'a point crû pouvoir faire plus utilement & plus diligemment recevoir de l'argent au Monarque, sur tout dans les besoins extraordinaires, non en augmentant le revenu & les biens des Peuples, mais en les diminuant par tout, & les détruisant en plusieurs endroits presque entierement, à un taux certain l'un portant l'autre; savoir vingt de perte par pur aneantissement à l'égard du propriétaire pour un de profit au Roi, partagé même avec l'Entrepreneur & ses protecteurs, qui faisoient une fortune de Prince pour un si déplorable service.

Comme voila le Heros de la Piece, & que c'est sur ce fondement que tout va rouler: On maintient ce fait incontestable & aussi public, qu'il est constant que la Seine passe dans Paris; enforte que quiconque le voudroit nier, se rendroit aussi ridicule que celui qui ne voudroit pas convenir de cette autre verité.

La perte de la moitié des biens de la France, tant en fonds qu'en industrie, qui suivent le sort necessairement de ces premiers, a autant de témoins qu'il y a d'hommes dans le Roiaume, sans parler des Registres, Baux & Contrats, qui font cette preuve par écrit, comme les Peuples par témoins.

On maintient encore que cette diminution depuis 1660. va à plus de quinze cens millions par an: que ce mot de centaine de millions n'étonne point & ne cause point de surprise. Comme on compte le revenu d'une Maison, d'une Ferme & d'un Village, tant dans les diminutions que dans les hausses, il est aisé à qui est rompu dans ces matieres, de supputer celui de tout un Roiaume. On a fait celui de l'Angleterre, qui ne vaut pas le quart de la France, à le prendre de toutes les manieres, quand ils travailleront ou plutot seront regis par les mêmes maximes; & on prétend qu'il va à près de sept cens millions par an.

Et pour la France, ceux qui se formaliseront de ces expressions ou de ces calculs trouveront bon, s'il leur plaît, que l'on compte par plusieurs centaines de millions les revenus d'un Etat qui fournit à son Prince souvent dans des années, plus de cent cinquante millions, & à l'Eglise ordinairement plus de trois cens millions, tant de revenu en fonds que celui qui est casuel, qui surpasse de beaucoup le premier, dans la Religion comme ailleurs.

Dans la seule Election de Manté le revenu des Vignes, tant par un abandon entier de la plus grande partie, qu'ouï qu'autrefois d'un très-grand produit aux Propriétaires, que par la diminution sur celles qui subsistent encore, va de perte à deux millions quatre cens mille livres de compte fait, par un calcul juste & certain, verifié sur les lieux; & comme les revenus en fonds bien que menans ceux d'industrie, n'en fassent pas la quatrième partie, ces derniers les excédans beaucoup davantage, c'est plus de dix millions de perte en

en pur aneantissement sur une seule Election: & bien loin que le Roi ait rien gagné à ce beau ménage, il a perdu plus de cinq cens mille livres sur les Tailles, qu'il a falu diminuer, tant dans cette Election que dans les circonvoisines, à cause du dechet des biens: & tant s'en faut encore que l'augmentation des Aides ait remplacé cette perte sur les Tailles, elles n'ont pas atteint la dixième partie de ce dommage.

Et comme ce sort est arrivé à l'Election de Manté par une cause generale à tout le Roiaume, on en peut tirer les mêmes conséquences, & suposer certainement la même perte pour toute la France.

Que l'on commence donc à aller bride en main, en prétendant revêtir l'Auteur de ces Memoires de l'idée d'extravagance, sur cette diminution de quinze cens millions de rente arrivée au Roiaume depuis 1660. d'autant que quoi que les Aides tiennent constamment le principal personnage dans un pareil ravage, y comprenant les droits de Sorties, Passages

& Doüanes du Roiaume, qui ne sont ni moins criminelles, ni moins outrageantes à la raison & au sens commun, que ces mêmes Aides, cause de tant de malheurs, de notoriété publique : Cependant ces prétendus Droits du Prince ont pour consors dans la destruction de ses Peuples, deux camarades qui l'ont fort bien secondé, s'ils ne l'ont pas égalé dans l'aneantissement de ces quinze cens millions de rente ; savoir, l'injustice & l'incertitude dans la repartition de la Taille, dans laquelle bien qu'il n'y ait eu que de la negligence & du manque d'attention de la part de ceux qui gouvernoient, ou tout au plus un mauvais exemple de leur part, dans leur conduite particulière à l'égard de leurs fonds ; le defastre néanmoins a été si terrible par la ruine de la consommation, & par consequent du revenu, que l'on peut assurer que si les demons avoient tenu conseil, pour aviser au moien de damner & détruire tous les Peuples du Roiaume, ils n'auroient pû rien établir de plus propre à arriver à une pareille fin.

On en fera un détail plus particulier dans la suite, lors qu'il sera question de sa cessation ; ce qui n'exige point assurément une demie-heure d'attention de la part de Messieurs les Ministres, & quinze jours d'exécution dans les Provinces, quand cette Commission sera donnée à des Sujets versez en de pareilles matieres, & sur tout du pais, comme autrefois, les Elûs n'étans autre chose dans leur institution, que des Repartiteurs nommez par le Peuple.

L'autre Adjoint dans la ruine de la France, est quelque chose de bien plus pitoiable : Non seulement ce n'est point l'êfet d'un interêt indirect, comme dans les Aides, qui ait aveuglé les Entrepreneurs, pour se procurer de l'utilité aux dépens de la ruine publique, ni la faute du manque d'attention au bien' general, comme dans la repartition des Tailles ; mais c'est au contraire une production de reflexions très-sages & très-pieuses, à ce qu'on pensoit ; savoir, le soutien de l'avilissement des grains, que l'on a crû devoir établir & maintenir,

par des efforts continuels d'une prétendue très-fine Politique, à être en perte aux Laboureurs, le prix ne pouvant atteindre aux frais de la culture en quantité d'endroits, bien loin de satisfaire au paiement du Propriétaire & des Impôts; ce qui a attiré outre plus de cinq cens millions de diminution de rente dans le Royaume, comme cela est aujourd'hui, l'abandon d'une infinité de terres de difficile exploitation, & la prodigalité des grains à des usages étrangers, comme nourriture de bestiaux & confection de manufactures; ce qui ne menace de rien moins que d'une cherté extraordinaire à la première stérilité.

En un mot, on a crû, qu'afin que tout le monde fût à son aise, qu'il falloit que les grains fussent à si bas prix, que les Fermiers ne pussent rien bailler à leurs Maîtres, & ceux-ci aucun travail aux Ouvriers; ce qui étant tout leur revenu, la privation en excède dix fois le prétendu bas prix du pain.

Et

Et on a pensé pareillement que pour éviter les horreurs d'une cherté extraordinaire, il est avantageux de faire abandonner la culture d'une infinité de terres, & l'engrais de presque toutes en general, le prix de la récolte n'en pouvant supporter les frais, & qu'il falloit aussi prodiguer les grains à ces usages étrangers que l'on vient de marquer.

Quelque horreur que l'on conçoive d'une pareille conduite, qui a été un enfant de la speculation, qui ne peut jamais produire que des monstres dans les Arts, que l'on n'apprend que par la pratique, jusqu'à un soulier, que le plus grand genie du monde ne pouroit construire sur un memoire dressé par un tres-habile Ouvrier, sans exhiber un objet ridicule; cette conduite, dis-je, a crû mériter des applaudissemens, & que les Auteurs doivent être apelez les Josephs de leur país.

Il y a un Chapitre entier à la fin de cet Ouvrage; & même si l'on est curieux, on trouvera un petit volume où l'on fait voir clair comme le

jour, & sans aucune crainte de repartie, qui ne soit une extravagance achevée; savoir, que plus les grains sont à vil prix, plus les Pauvres sont miserables, & sur tout les Ouvriers: & en même tems, que plus il sort de blez de la France, & plus on se garantit d'une cherté extraordinaire dans les années steriles.

CHAPITRE III.

VOici le premier Acte de la piece, & sur lequel il faut faire une pause, pour commencer à soutenir, aux termes du Cartel établi, que les revenus de la France, sont diminués de quinze cens millions depuis 1660. & que les trois causes que l'on vient de marquer, ont produit ce malheureux effet; & que comme l'Auteur se soumet d'être traité en insensé, s'il ne rencontre pas juste, il maintient en même tems qu'il ne peut être démenti dans l'un & l'autre de ces deux faits, sans une extravagance achevée.

Or pour revenir au premier dessein de cet Ouvrage, on ne peut contester sur les principes établis au commencement, qui sont ceux de tous les Etats de la terre, que les revenus du Prince n'ont d'autre ressource que ceux des Peuples, que qui pourroit rétablir ces quinze cens millions de rente en un instant, dont les Peuples jouïssent tranquillement jusqu'en 1660. tout ce qu'on a proposé pour le Roi; savoir, les quatre-vingt millions de hausse dans la conjoncture presente; & le paiement de toutes les dettes de l'Etat sous son nom, ainsi que le doublement de tous ses revenus, au lieu d'être une extravagance, seroient une chose fort naturelle & fort aisée, puis que bien loin d'être l'effet de vision ou de violence, ce ne seroit qu'une suite, ou plutot qu'une très-petite partie d'une opulence generale, repandue en quelque façon gratuitement; & c'est de la maniere que l'on l'entend, comme on va voir dans la suite, après qu'on aura montré dans un Chapitre, ce que c'est que richesse suivant les loix de la Na-

ture, dont la faulſe idée qu'on s'eſt faite dans ces derniers tems a produit tout le deſordre; en ſorte que la ſimple reconnoiſſance de la cauſe du mal, le fera ceſſer entierement, & rétablira l'opulence.

CHAPITRE IV.

LA Richeſſe au commencement du monde, & par la deſtination de la Nature & l'ordre du Createur, n'étoit autre choſe qu'une ample jouiſſance des beſoins de la vie: comme ils ſe reduiſoient uniquement à la ſimple nourriture & au vêtement neceſſaire pour ſe garantir des rigueurs du tems, le tout ſe terminoit preſque en deux ſeuls genres de Métiers, ſavoir le Laboureur & le Paſteur; les troupeaux avant le Déluge n'avoient point d'autre uſage que d'habiller les hommes de leur dépouille, & c'étoit les deux Professions que ſe partagerent les deux enfans d'Adam après la creation de l'Univers.

A leur exemple ceux qui les ſuivirent furent long-tems maîtres & vassaux, & leurs propres conſtructeurs de leurs beſoins; la vente n'étoit qu'un troque & une échange, qui ſe faiſoit de main en main ſans nul miniſtere d'argent, qui ne fut connu que long-tems après.

Mais depuis la corruption, la violence & la volupté s'étant miſes de la partie; après les beſoins, on voulut le délicieux & le ſuperflu: ce qui ayant multiplié ces Métiers, de deux qu'ils étoient d'abord, degré par degré, en plus de deux cens qu'ils ſont aujourd'hui en France, cette échange immédiate ne pût plus ſubſiſter.

Le vendeur d'une Dentrée ne trafiquant, preſque jamais avec un Sujet qui fut poſſeur de celle qu'il avoit deſſein de ſe procurer en ſe déſaiſant de la ſienne, & ne la pouvant même recouvrer qu'après un long trajet, & une infinité de ventes & de réventes de l'un à l'autre par le moyen de ces deux cens mains ou Professions, qui compoſent aujourd'hui l'harmonie des Etats polis & magnifiques;

il a falu une garantie & un porteur de procuration de ce premier acheteur, que l'intention du vendeur sera éfectuée, par le recouvrement de la denrée qu'il vouloit avoir en se desfaisiffant de la sienne.

C'est par là que le miniftre de l'argent est devenu neceffaire, par une convention & un consentement general de tous les hommes: qu'en quelque Pais que ce foit, à moins de quelque grand éloignement, ou que quelqu'autre violence ne déranger les choses; celui qui est porteur d'argent est affuré de se procurer pour autant de la denrée dont il a befoin, qu'il s'est defait de la sienne, & qu'il fera livré avec autant de diligence & d'exactitude, que fi l'échange & le troc s'en étoient faits immédiatement & de main en main, comme au commencement du monde.

Il y a là deffus une attention à faire, qui est que l'argent, malgré la corruption qui en a fait une idole, ne peut fournir aucuns des befoins de la vie étant réduit en monnoie, mais est feulement garand que le vendeur

d'une denrée ne la perdra pas, & que celle dont il a befoin en troque de la sienne, lui fera livrée, ne se trouvant pas chez fon acheteur.

Il faut faire encore une reflexion; favoir, que cette fonction est fi peu finguliere à l'argent, quelqu'idée qui regne au contraire, qu'il n'en fait pas la dixième partie, & même la cinquantième dans les tems d'opulence, qui n'est autre chose qu'une grande confommation, c'est à dire une très-grande richesse.

Le papiet, le parchemin & même la parole, en font encore une fois, cinquante fois plus que lui; ainsi on a grand tort dans les occasions de misere, de mettre la cause des desordres sur fon compte, & d'alleguer pitoiablement qu'il a passé en la plus grande partie dans les Pais étrangers: Pourquoi ne dit-on pas que le papiet & le parchemin y font également allez, & que c'est faut de cette matiere que la trafic a cessé, & que l'on vend & n'achete plus?

On ne le dit point, parce qu'on fait bien que cela seroit ridicule: Or

de tenir le même discours de l'argent, est de la même absurdité, puis que quand cette éclipse d'espèces seroit véritable, comme non, on ne lui pourroit imputer que son sol la livre de la cessation du commerce, dans lequel n'ayant que la cinquantième partie des fonctions, on ne pourroit pas le rendre criminel pour un plus haut degré; or tout étant diminué depuis 1660. de plus de la moitié, on voit l'erreur de ces pitoyables raisons, que c'est manque d'argent.

Ces allegations seroient véritables au Perou si les mines tarissoient, parce qu'étant uniquement le fruit du Pais, il faudroit que les Peuples y mourussent de faim, s'ils n'en faisoient pas sortir toutes les années une très grande quantité du Pais, pour l'échanger contre les denrées nécessaires à la subsistance.

Sans parler des Isles de Maldivé, où par une convention unanime de certaines coquilles font la fonction de l'argent monnoyé; ni de celles de l'Amérique, où les Colonies de l'Europe qui les habitoient, ne man-

quoient d'aucuns de leurs besoins, sans presque jamais voir un denier d'argent: le tabac seul, tant en gros qu'en détail, en remplaçoit toutes les fonctions; si on vouloit avoir pour un sol de pain, & même moins, on donnoit pour un sol de tabac, & ainsi du reste, parce que ceux qui le recevoient étoient assurés d'en tirer le même avantage, en se procurant leurs nécessitez.

Sans parler, dis-je, de ces exemples, les Foires de Lion en France, qui forment un commerce par an de plus de quatre-vingt millions, n'ont jamais connu ni vu un sol d'argent dans ce trafic: tout se fait par échange immédiat de denrée à denrée, ou par Billets, lesquels après une infinité de mains retournent au premier tireur, où il n'échet qu'une compensation.

L'argent n'est donc rien moins qu'un principe de richesse dans les Contrées où il n'est point le fruit du Pais: Il n'est que le lien du Commerce, & le gage de la tradition future des échanges, quand la livraison

ne s'en fait pas sur le champ à l'égard d'un des contractans, qui se desfaist de la sienne par les raisons marquées, & il partage cette fonction même avec tant d'autres choses, comme la simple parole, le papier, le parchemin & les denrées mêmes, qu'il est dispensé de la plus grande partie de ce personnage, que l'on lui suppose faussement être singulier.

Il est même indifférent que pour ce qui lui reste d'emploi dans cet usage, dont on n'a jamais besoin que lors qu'il n'aparoit & ne reside pas assez de solvabilité dans l'un des contractans, pour s'en fier à sa parole, au papier & au parchemin : Il est indifférent, dis-je, qu'il y en ait peu ou beaucoup dans une Contrée pour lui procurer de l'opulence ; c'est à dire, une entière jouissance non seulement des besoins de la vie, mais même de tout ce que l'esprit humain a pu inventer pour les delices.

Il n'y a qu'une clause indispensable, qu'étant indifférent que les choses soient à haut ou à bas prix, il est d'une nécessité absolue que le tout

soit reciproque, autrement plus de proportion, & par consequent plus de commerce ; & ainsi plus de richesses, ou plutot beaucoup de misere, qui est aujourd'hui la situation de la France.

Un homme qui recevoit mille francs par an sous le Roi François I. étoit aussi riche, & passoit sa vie aussi commodement & magnifiquement, que celui qui reçoit aujourd'hui quinze mille francs toutes les années, parce que le bled ne valoit que vingt sols le septier à Paris, qui doit valoir aujourd'hui, année commune, quinze ou seize francs, & les fouliers cinq sols, par apreciation imprimée dans les Ordonnances, comme on les y peut voir. Le Laboureur qui ne vendoit son bled que vingt sols, & le Cordonnier ses fouliers que cinq sols, y trouvoient pareillement leur compte, parce que les proportions s'y rencontroient.

Mais si comme aujourd'hui le bled avoit valu quinze francs, le Cordonnier seroit mort de faim avec ses sou-

liers vendus cinq sols : comme par reciproque le Laboureur eût tout quitté, si vendant son bled vingt sols, lui ou son Maître eussent été obligez d'acheter les souliers quatre francs.

C'est donc les proportions qui font toute la richesse, parce que c'est par leur seul moien que les échanges, & par consequent le commerce se peut faire : Il seroit ridicule de faire de la difference entre deux repas également bons, parce que l'un auroit coûté beaucoup & l'autre bien moins, en pretendant établir un plus haut degré de felicité dans celui pour lequel on auroit déboursé davantage.

C'est par le deconcertement de cette harmonie que les quinze cens millions de rente éclipsés en France depuis 1660. se sont évanouis.

Comme cette justice qui doit être entre deux Commerçans, qui ne trafiquent uniquement que l'un avec l'autre, se doit étendre en plus de deux cens Professions que renferme aujourd'hui la France, & qu'ils ont tous un interêt solidaire de l'entretenir, parce que ce n'est que d'elle seule
qu'ils

qu'ils peuvent obtenir leur subsistance & leur maintien : Il ne faut pas qu'elle soit deconcertée en la moindre de ses parties, c'est à dire que le plus chetif Ouvrier vende à perte ; autrement sa destruction, comme un levain contagieux, corrompt aussitôt toute la masse.

Il faut que cela se fasse non-seulement d'homme à homme, mais aussi de pais en pais, de province en province, de royaume en royaume, & même d'année en année, en s'aidant & se fournissant reciproquement de ce qu'elles ont de trop, & recevant en contr'échange les choses dont elles sont en disette.

Cependant par une corruption du cœur éfroiable, il n'y a point de Particulier, bien qu'il ne doive attendre sa felicité que du maintien de cette harmonie, qui ne travaille depuis le matin jusqu'au soir, & ne fasse tous ses efforts pour la ruiner.

Il n'y a point d'Ouvrier qui ne tâche de toutes ses forces de vendre sa marchandise trois fois plus qu'elle ne vaut, & d'avoir celle de son voisin

pour trois fois moins qu'elle ne coûte à établir.

Ce n'est qu'à la pointe de l'épée que la justice se maintient dans ces rencontres ; c'est néanmoins de quoi la Nature & la Providence se sont chargées. Et comme ils ont établi des retraites & des moyens aux animaux foibles, pour ne devenir pas toute la proie de ceux qui étant forts, & naissans en quelque manière armez, vivent de carnage. Ainsi dans le commerce de la vie elle a mis un tel ordre, que pourvû qu'on la laisse faire, il n'est point au pouvoir du plus puissant en achetant la denrée d'un misérable, d'empêcher que cette vente ne lui procure sa subsistance ; ce qui maintient également l'opulence, à laquelle l'un & l'autre sont redevables de leur subsistance proportionnée à leur état.

On a dit, (que pourvû qu'on laisse faire la Nature,) c'est à dire, qu'on lui donne sa liberté, & que qui que ce soit ne s'en mêle que pour y procurer de la protection, & empêcher la violence.

C'est néanmoins de quoi on a pris le contre-pied, n'y ayant point de moien ni de manières, quelques épouvantables qu'elles fussent, qu'on n'ait crû non seulement legitimes, mais d'être même la plus fine politique, pour ruiner cette harmonie, en attaquant ou acablant singulierement toutes les denrées les unes après les autres, par le moien des Partisans.

Quand on a eu détruit un genre de biens, en sorte qu'il n'y avoit plus rien à faire pour les Entreprenneurs, qui causoient cette désolation sous pretexte de faire venir de l'argent au Roi, bien qu'il ne reçût pas la centième partie du mal que cela causoit, on transportoit les mêmes mesures aux autres genres de biens, qui n'étoient pas encoré anéantis, en surprenant toujours également Messieurs les Ministres ; en sorte que celui qui a plus ruiné de pais, & par consequent le Roi, est celui qui a mieux fait ses affaires.

La grande récompense attachée à de pareilles entreprises, qui donnoit moien de la partager avec des Protec-

teurs du premier degré, que l'on veut croire que l'on trompoit également, qui étoient néanmoins les premiers Ministres, jusques en 1661. comme il sera justifié; depuis lequel tems, quoi que ces manieres aient sextuplé, les immeubles aiant été engloutis, quoi qu'ils eussent jusqu'alors toujours paru sacrez, on est tres-assuré qu'il n'y a eu que de la surprise; cela faisoit qu'on se mettoit l'esprit à l'alambic, pour maintenir & augmenter cette manœuvre, & empêcher en même tems toutes sortes de remedes & d'obstacles que les Peuples y auroient pû apporter.

Ceci est trop public pour passer pour calomnie ou être revoqué en doute; les quinze cens millions de rente constamment éclipez, les terres en friche, plus de la moitié des Vignes du Roiaume arrachées, pendant que les trois quarts des Peuples ne boivent que de l'eau, arrêtent la grande vocation que les Intereffez pourroient avoir à nier des faits aussi certains, & dont on leur est uniquement redevable; & voici comme cela est arrivé.

C'est par le moien des Traitans, trop peu d'attention à la repartition des tailles, & trop au commerce des bleds, dont il falloit absolument laisser l'œconomie à la Nature, comme par tout ailleurs.

Il convient de faire un court détail de ces trois causes, & l'on verra que ce n'est pas sans raison qu'on maintient qu'ils ont fait plus de destruction dans la France, que jamais les plus grands ennemis, & même tous les fleaux de Dieu dans leur plus grande violence: le ravage de ces Manieres aiant regagné par leur durée depuis 1660. ce qui pourroit paroître de plus violent dans ces marques extraordinaires de la colere du Ciel.

CHAPITRE V.

Pour commencer par les Tailles, dont on ne dira que peu de chose, parce qu'on en a assez parlé dans le premier Tome, auquel ceux qui sont curieux d'en apprendre parfaitement

anatomie, pourront avoir recours, & dont ce qu'on va toucher ne sera qu'un abrégé : Il y a auparavant que d'en parler une attention à faire, qui servira également pour cet Article & pour les deux autres.

Savoir, que tous les revenus ou plutôt toutes les richesses du monde, tant d'un Prince que de ses Sujets, ne consistent que dans la consommation; tous les fruits de la terre les plus exquis, & les denrées les plus précieuses n'étant que du fumier d'abord qu'elles ne sont pas consommées.

Ce qui fait que les Pais les plus féconds n'étant point habitez, & par conséquent cultivez à cause du petit nombre d'hommes, sont presque entièrement inutiles à leur Prince.

Or du moment que, quoi que ces Contrées se rencontrent très remplies de Sujets propres à faire valoir les présens de la nature, il est de leur intérêt de ne rien consommer, & même sont mis dans l'impossibilité de le faire, le Pais ni le Prince n'en sont pas plus riches que s'il n'y avoit que ce soit ou peu de monde.

La terre devenant alors comme un herbage du plus grand produit, qui ne rapporte rien à son Maître, lors que les bêtes que l'on met dessus sont emmuselées & empêchées par cette violence de pâturer, ce qui ruine entièrement l'herbage & les Propriétaires des bêtes, qui meurent aussi tôt par cette force majeure, bien loin d'engraisser.

Voilà le portrait en raccourci de la Taille dans les Provinces où elle est arbitraire, c'est à dire dans presque les trois quarts du Roiaume, sans qu'il y ait en aucune façon la moindre différence.

Et cela, par le moyen de trois circonstances qui l'accompagnent, & ne la quittent jamais un moment.

La première, son incertitude, tant dans l'affiète des Paroisses que sur la tête de tous les Particuliers.

La seconde, son injustice d'être haute & violente, non par rapport aux facultez des Contribuables; ce qui est néanmoins l'esprit de son institution, comme dans tous les pais de la terre, même les plus barbares & les plus

grossiers ; mais en égard seulement au plus ou moins de protection & d'élevation qu'un homme peut avoir, pour s'en défendre lui ou les Fermiers.

Et le troisième enfin, la collecte de cet Impot qui étant très-mal reparti, une grande partie demeure en perte à celui ou ceux qui sont chargez de ce malheureux recouvrement ; & comme chacun y passe à son tour, il tombe à tour par conséquent à tout le monde d'être ruiné tout à fait.

Pour reprendre chaque Article, & montrer qu'il n'y eut jamais de plus grands bourreaux de la consommation : D'abord l'incertitude qui commence la danse, met dans l'obligation tous les Sujets qui y sont exposez, de s'abstenir de toutes sortes de dépenses, & même de trafic qui fasse bruit.

Il n'y a qu'un ordinaire de pain & d'eau qui puisse faire vivre un homme en sûreté de n'être pas la victime de son voisin, s'il lui voioit acheter un morceau de viande ou un habit neuf ; s'il a de l'argent par hasard, il faut qu'il le tienne caché, parce que pour peu qu'on en ait le vent, c'est un homme perdu.

Par l'injustice qui est le second Article, il est fort naturel & fort ordinaire de voir une grande recette ne pas contribuer d'un liard pour livre ; pendant qu'un malheureux qui n'a que ses bras pour vivre lui & toute sa famille, est à un taux qui excède tout ce qu'il a vaillant ; en sorte qu'après la vente de quelques chetifs meubles, comme paillasse, couverture & utensiles propres seulement au travail manuel, on procede à la vente des portes, des sommiers & de la charpente des maisons.

Ce qui ruine ce prétendu privilège, & le Roi par conséquent bien plus, que si ce fonds presque exempt avoit payé six fois la taille où il est imposé, & qu'il en eût déchargé tout à fait ce malheureux ; parce que toutes les terres n'ayant du produit, ainsi qu'on a dit, qu'à proportion que les fruits qui y excroissent trouvent de la consommation, & ceux qui la pourroient faire en étant empêchez par ces manieres, ils tombent en pure perte, & les Maîtres n'en tirent pas les frais de la culture.

Et pour le faire voir sans crainte de nulle repartie, il n'y a qu'à jeter les yeux sur une infinité de grands domaines appartenans à des gens de la plus haute considération, on les trouvera diminués depuis 1660. qu'on a entièrement abandonné l'attention à la juste repartition des tailles, sans renouveler ni faire observer les anciennes Ordonnances, qui ne parloient d'autre chose que d'y veiller continuellement: On apercevra que ces terres sont diminuées de moitié l'une portant l'autre, & quelques-unes davantage, pour servir de fonte aux autres, afin que le tout soit sous le même niveau; sans qu'on en puisse acuser sans fausseté l'excez de la taille dont ces terres n'ont jamais presque rien payé, & ce sera leur rendre un tres-grand service de leur en faire prendre leur juste part, pour décharger ces miserables; puis que par là, la cause de la ruine de leurs fonds étant ôtée, ils reprendront incontinent leur ancienne valeur.

Et ceux qui ont quelque connoissance du détail en conviennent: mais

ils marquent en même tems qu'il faut que la chose soit generale, sans quoi une justice particuliere qu'ils pourroient faire, ne produiroit qu'une hausse de paiement, sans nulle utilité singuliere.

Et la Collecte enfin venant en surtaux sur des Sujets déjà acablez, & les constituant en quelque maniere cautions & garans de paiemens, dont le recouvrement d'une partie ne se pourra jamais faire, achevé de les ruiner, & met le comble à leur desolation, ou plutôt à leur desespoir; ce qui est le dernier degré de destruction de la consommation, sans parler des emprisonnemens, qui est une habitation, où une infinité de Collecteurs de Tailles font plus de séjour que dans leurs maisons, par la perte de leur tems qui est tout leur revenu, ainsi que celui du Roi & du Roiaume.

Ce desordre qui coûte plus de cinq cens millions de perte par an à la France, & la vie à autant de malheureux qui perissent, tant en santé qu'en maladie, faute de nourriture & de secours, ainsi que de bâtimens qui les

puissent défendre des injures du tems, aiant été en la plus grande partie détruits par cette belle économie de la Taille : Ce désordre, dis-je, quelque grand & quelque effroyable qu'il soit, peut être arrêté en une demi-heure de travail & quinze jours d'exécution, puis qu'il n'est question que d'un simple acte de volonté du Roi & de Messieurs les Ministres, comme on expliquera mieux & plus particulièrement dans le Chapitre du remède.

Il faut passer à la seconde cause de la destruction des quinze cens millions de rente, qui sont les blés, à l'égard desquels il faut rapeller ce qu'on a dit ci-devant, que la richesse n'est autre chose qu'une jouissance entière, non seulement de tous les besoins de la vie, mais même de tout ce qui forme les delices & la magnificence, pour lesquelles il faut avoir affaire avec plus de deux cens Professions, qui composent aujourd'hui les États polis & opulens.

A cet éfer il est nécessaire que tous ces deux cens Métiers fassent une échange

échange continuelle entr'eux, pour s'aider reciproquement de ce qu'ils ont de trop, & recevoir en contre échange les choses dont ils manquent; & cela non seulement d'homme à homme, mais même de pais à pais, & de royaume à royaume, autrement l'un perit par l'abondance d'une denrée & la disette, pendant qu'un autre homme ou une contrée sont dans la même misere d'une façon toute opposée. C'est ce divorce qui forme la misere generale, pendant que le commerce reciproque qui auroit pu se faire, auroit formé deux perfections de deux tres-grandes defectuosités.

Il y a encore une attention à faire, qui est que ce désordre durera éternellement, si ce trafic & cette échange si nécessaire & si utile ne se fait avec un profit reciproque de toutes les parties, c'est à dire tant les Vendeurs que les Acheteurs, soit que le commerce se fasse par le canal de l'argent, ou par troc de denrée à denrée, & celui qui pretend faire autrement, non seulement ruine son cor-

respondant, mais aussi se détruit lui-même.

Si le premier Laboureur trafiquant uniquement avec le Pasteur, ne lui avoit pas voulu donner assez de bled pour se nourrir, pendant qu'il eût exigé de lui tout son vêtement nécessaire, tiré des dépouilles des bêtes, non seulement il l'auroit fait mourir de faim; mais il auroit lui-même péri dans la suite de froid, en détruisant le seul Ouvrier de ce besoin si pressant, savoir le vêtement.

Et cette harmonie d'une nécessité si indispensable alors entre ces deux hommes, est de la même obligation entre plus de deux cens Professions, qui composent aujourd'hui le maintien de la France.

Le bien & le mal qui arrivent à toutes en particulier, est solidaire à toutes les autres; comme la moindre indisposition survenue à l'un des membres du corps humain, fait périr bien tôt tout le reste, & par conséquent le sujet, si on n'y met incontinent ordre.

Le déperissement qui arrive à une de ces deux cens Professions, n'est pas d'abord aussi sensible que celui qui auroit pu se rencontrer entre les deux premiers & uniques Ouvriers de la terre; mais avec le tems, & en augmentant à vûe d'œil, il produit le même effet qu'auroit fait l'autre.

Le Vendeur n'est donc que le Commissionnaire de l'Acheteur, comme l'Acheteur est mis dans le pouvoir d'acheter par le Vendeur, qui en doit faire autant de la denrée de ce premier Acheteur, ou immédiatement ou par une plus longue circulation au moyen de l'argent, toujours aux conditions marquées, c'est à dire avec une utilité perpétuelle de tous ceux qui jouent un personnage sur ce theatre, c'est à dire tous les hommes du monde.

On a fait ce preambule, parce que la dérogance à cette règle à l'égard des bleds, coûte à la France depuis 1660. près de trois à quatre cens millions de rente.

Comme cette denrée mène toutes les autres, qui la suivent pour ainsi

dire toutes pié à pié, le mécompte qui s'y rencontre ne fait aucun credit, & embrassant aussi-tôt toutes Professions, il les coule à fond sur le champ.

Le Laboureur qui est leur Commissionnaire pour les faire subsister, vendant son bled trop cher, par un prix qui n'ait pas de proportion avec le prix du travail de ces deux cens Métiers; voilà une famine qui fait perir une infinité de monde, dont on n'a que trop fait d'expérience; & par fait contraire, le bled étant à vil prix comme aujourd'hui ne pouvant atteindre non seulement au paiement du Propriétaire, mais même aux frais de la culture, le canal nécessaire pour faire passer cette manne aux mains des Ouvriers, qui n'ont d'autre revenu que leurs bras, est coupé; savoir le Maître, qui n'est point païé: Et voilà toutes ces deux cens Professions à sec, leur travail leur devient infructueux, comme les grains en perte à ce Laboureur; en sorte qu'il est par là mis hors de pouvoir non seulement de païer son propriétaire, mais même

de continuer à cultiver la terre, ce qui en fait demeurer quantité en friche, negliger les engrais des meilleures, & prodiguer les grains à des usages étrangers, comme nourriture de bestiaux, sur tout les chevaux, & confectons des Manufactures, savoir les bieres & amidons; ce qui à la premiere année sterile ne manque pas de produire une cherté extraordinaire, par où ces deux cens Professions ressentent la même misere par un excez tout opposé, pendant que la compensation de ces deux desordres en eût formé deux grands biens, comme on a déjà dit; si un zele mal fondé n'avoit pas procuré ce mal d'avilissement de grains, qui en fait l'un seul l'autre extrémité, savoir le prix exorbitant; Le remede est aisé, & en la main de Messieurs les Ministres; mais comme le manque de lumiere a fait tomber dans ce desordre, dont la connoissance la plus grossiere & la plus imparfaite, ne peut être acquise que par la pratique du labourage, il s'en faut beaucoup que ce soit l'espece de ceux qui se sont mêlez depuis 1660, de cette direction.

Ils ont crû que cette manne coûtoit aussi peu à percevoir & faire venir, que celle que Dieu envoia dans le desert aux Israëlités; ou tout au plus, qu'elle étoit comme des champignons, ou comme des truffes, qu'elle croissoit en tout son contenu à pur profit au Laboureur, & qu'à quelque bas prix qu'elle pût être, il gaignoit moins, mais ne pouvoit jamais perdre; & qu'ainsi il faisoit qu'une autorité supérieure empêchât que les pauvres ne fussent la victime de son avidité.

C'est néanmoins cette autorité qui a tout gâté, ayant également ruiné les riches & les pauvres, dans l'une & dans l'autre extrémité de cherté & d'avilissement de grains, qui se sont enfantés & s'enfantent même toujours réciproquement, comme on verra plus particulièrement par le Chapitre qui est à la fin de cet Ouvrage.

Ainsi ces deux articles de desordre des Tailles & des Bleds coûtent la moitié des quinze cens millions de perte, arrivés au Roiaume depuis 1660. d'autant plus aisés à rétablir,

que ce n'a été l'effet d'aucun intérêt particulier, mais seulement manque d'attention dans l'un, & de trop d'attention dans l'autre, savoir les grains. Il n'y avoit qu'à laisser faire la Nature; comme par tout ailleurs; & la liberté qui est la commissionnaire de cette même Nature, n'auroit pas manqué de faire une compensation avantageuse; qui auroit formé un très grand bien de deux très grandes miseres.

Le surplus de quinze cens millions de dechet, allant à environ huit cens millions, est l'unique ouvrage des Traitans, tant ordinaires qu'extraordinaires; quoi que le rétablissement soit beaucoup plus aisé du côté de la Nature; il est beaucoup plus difficile de la part des personnes intéressées au maintien de ce mal, quelque effroyable qu'il soit; & il en arrive comme dans les maladies du corps humain, qui sont d'autant plus dangereuses quand elles attaquent les parties nobles.

C'est une chose aujourd'hui si publique, que quoique ce fût un crime

autrefois d'être de part, & recevoir des gratifications de gens d'affaires, que personne ne s'en cache plus; & quoi qu'un savant Theologien ait imprimé il y a trente ans, que c'est risquer sa damnation, que de se faire Partisan, les choses ont si fort changé depuis, que les personnes aujourd'hui de la plus haute piété, ne s'en font nul scrupule, non seulement d'y prendre part, mais même de n'en pas faire de secret.

Aparemment que l'ignorance où ils sont, des maux qu'un pareil canal des revenus du Prince, fait au Roi & au Roiaume, les entretient dans cette tranquillité. Ce qui ne seroit pas, s'ils savoient que le Souverain ne reçoit pas un sol par de semblables moyens, qu'il n'en coûte dix-neuf sur vingt en pure perte aux Peuples, par la ruine de la consommation, & par conséquent de leurs biens: Ainsi que la vie à une infinité de misérables, qui périssent manque de leurs besoins.

Que l'on jette les yeux sur une contrée desolée, comme sur l'Élection de

Mante, puisqu'on en a parlé; ce qui prouve également pour le reste du Roiaume, attendu que c'est par une cause generale. Elle a perdu deux millions quatre cens mille livres sur les seules vignes; ce qui fait plus de dix millions de dommage par an sur les biens, tant en fonds, qu'en industrie, par contre-coup: que l'on en demande la raison, jusqu'aux enfans au sortir de la mamelle, ils ne begaieront point pour dire que c'est l'ouvrage des Traitans, aprenant par là à parler de leurs parens.

Cependant la haute protection que ces Messieurs là ont, & qu'ils se savent procurer, fait qu'on les respecte si fort, que pour leur contribution, pour la cote part de la cessation de leur Ministère, au retablissement en deux heures des cinq cens millions, dans la destruction desquels, & même beaucoup davantage, ils jouent un si grand rôle; on n'en veut pas congédier un seul, ni leur ôter un cheveu de la tête, comme si c'étoit les gens du monde les plus nécessaires à l'Etat, loin d'être

ses plus grands ennemis, au témoignage de Monsieur de Sulli en parlant à Henri IV. Ce qui n'empêche pas qu'on ne montre, comme l'on va faire voir dans le Chapitre suivant, que le crime les a établis & maintenus jusqu'en 1660. depuis lequel tems, encore qu'ils aient quadruplé & sextuplé, ce n'a été que par surprise à l'égard de Messieurs les Ministres, qui n'avoient que de bonnes intentions, bien que les malheurs opérés par le crime de leurs predecesseurs, aient reçu la même hausse que leur nombre & leurs fonctions.

CHAPITRE VI.

Les Princes les plus riches & les Peuples les moins chargez, sont ceux chez qui les Impôts passent droit des mains des contribuables en celles du Monarque, & où il y a moins de genres de Tributs, & par conséquent, de personnes employées à ce recouvrement.

On plûtôt toutes les Nations du monde, tant anciennes que nouvelles, n'ont jamais connu que ces manieres, ainsi que la France, pareillement jusqu'au regne de François I.

Les Romains n'avoient pas si-tôt conquis un Pais, qu'ils y imposoient un Tribut. Qu'est-ce qu'étoit que ce Tribut? C'étoit ou une somme par feu, c'est à dire cheminée, ou un dixième du revenu, ce qui se levoit par des Receveurs ou Questeurs sans nuls frais, que des appointemens reglez à ceux qui faisoient cette recette, & cette redevance de cheminées & de dixième a été long tems l'unique redevance en France, ainsi que dans les autres Provinces qui y ont été jointes; ce qui est encore en Angleterre, & seroit encore en France, sans que cela n'entichât que le Prince & les Peuples.

Ainsi nul deconcertement dans le Commerce, nul embarras dans le trafic des Peuples, & par conséquent ni Jugés, ni Ordonnances pour ce sujet, dont on ne trouve pas la moindre trace chez tous les Ecrivains, qui

nous ont laissé l'Histoire de tous ces Maîtres du monde.

Le Monarque Ottoman administre aujourd'hui une domination de douze cens lieues d'étendue, à le prendre presque de tous les cotés de la même façon.

Soixante & dix Receveurs repandus dans les diverses contrées, qui composent cet Empire, font toute la recette, & en comptent tous les trois mois à un Receveur General, résidant dans la Capitale, qui rapporte ensuite aux Ministres, sans que cela prenne plus d'une heure ou deux la semaine, de tout le tems des uns ou des autres.

Tous les Tributs de ce grand Empire, se terminent à deux genres uniquement; savoir, une legere Capitation, qui se paie également depuis les enfans de la mamelle jusqu'au plus grand âge, & les Douanes sur les sorties & entrées des Etats du Prince singulierement. Ce qui a un taux certain; savoir, trois, cinq, ou dix pour cent, qui est le plus haut degré. Ainsi nul Juge, nulles Ordon-

nances;

parce qu'il n'y a nul procez sur de pareilles matieres, non plus que dans l'Empire Romain, ou plutôt dans tous les Etats du monde.

Le Mogol a cinq cens millions de revenu, administrez de pareille façon ce qui fait qu'on en a une connoissance parfaite; cette Douanne, dis-je, est affermée soixante-huit millions par un bail de deux lignes; savoir que tout ce qui sort & entre, doit la dixième partie en argent ou essence au choix du Marchand; de façon qu'il ne faut pareillement ni Juge ni Ordonnance pour les Impôts, parce qu'il ne peut y avoir de procez.

En Angleterre presentement, le Peuple, que l'on fait être le moins souple de la terre, paie tranquillement le cinquième de tous les revenus, dont l'afficte se fait par les habitans de chaque Paroisse, & la perception par les Ministres ou Curez, qui est porte droit en recette, sans frais & sans procez.

Cependant, ce Peuple si jaloux de sa liberté, se porte volontiers à de si hautes Contributions, non pour

defendre son païs, que l'on voudroit envahir, mais par pure jalousie & envie de la gloire du premier Prince du monde; parce que le Ciel le comble de benedictions, ainsi que sa famille roiale.

En Hollande la contribution des Peuples pour une guerre qui a le même objet, va à la troisième partie des revenus. Cependant, là non plus qu'en Angleterre, on n'y voit nuls pauvres, quoi que ces païs soient beaucoup moins bien partagez par la nature, que n'est pas la France.

C'est à dire, que qui que ce soit n'y demande l'aumône en titre d'office, & il n'y a point de sujet si dépourvu qu'il puisse être, qui loin d'être réduit au pain & à l'eau, n'use de viande & de liqueur, ou de nourriture équivalente, ne soit vêtu de drap & chaussé de souliers, la chaussure de bois y étant tout à fait inconnue.

Cependant ce cinquième en Angleterre, & même plus, & ce troisième en Hollande, de tous les revenus, s'exige & se perçoit, non seu-

lement sans procez & sans questions, mais même sans contrainte, exécutions ni emprisonnemens.

Bien que dans l'un & dans l'autre de ces deux Etats, ce degré d'impôts aille à plus de cent millions par an, c'est à dire, sur le pied de plus de trois cens millions en France, par rapport de la différence des richesses naturelles de ces Contrées, avec celles de ce Roiaume.

Et c'est aussi ce qu'il a paie, tant qu'il a été administré par les mêmes principes que l'Angleterre & la Hollande, c'est à dire, quand le nombre des impôts se réduisoit à trois ou quatre genres, étoient justement repartis & passeroient droit des mains des Peuples en celles du Prince.

Que ce discours ne surprenne, ni soulève point les esprits; la preuve & la vérification en vont être faites, en parlant du Règne de François I.

Mais pour l'anticiper en quelque manière, on dira que cela est aisé à supposer dans une disposition où il n'y avoit que trois ou quatre genres de Tributs, & cent ou six-vingt per-

sonnes au plus, paieez par le Prince pour les percevoir, & nuls Juges, parce qu'il n'y avoit point de procez, nulles terres en friches, ni nulles dentées en perte au marchand.

Au lieu qu'à present il n'y a pas moins de dix mille genres de Tributs, y en aiant plus de cent cinquante sur la seule administration de la Justice, tous venus depuis 1660. dix mille Juges pareillement, au moins, qui n'ont d'autre fonction, que de décider les procez, inseparables de pareilles manieres, & cent mille hommes employez à la perception, ou à en poursuivre le paiement; se paians presque tous par leurs mains avec la liberalité que tout le monde leur connoît, c'est-à-dire, que le dernier des hommes croit pouvoir faire legitiment, & fait pour l'ordinaire une fortune de Prince.

Le tout sans parler de la part du neant qui en absorbe, comme on a déjà dit, qui naissant sous les pieds des pareils Entrepreneurs, en absorbe sur vingt parts, dix-neuf, n'en passant aux mains du Roi que cette

vingtième partie, sur laquelle il leur faut encore pour leur particulier, les preciputs marquez, enforte que plus de la moitié du Roiaume est inutile, tant au Prince qu'à ses Peuples.

Que l'on ne quitte jamais de vûë un moment les Vignes de Mantre, qui étant un Barometre d'une cause generale, prouve également pour tout le Roiaume, & ceux qui se trouveront choquez par un pareil énoncé, n'auront d'autre parti à prendre, qu'un profond silence; autrement, sur la moindre negative, ils s'aciteront plus qu'un simple soupçon d'avoir participé dans de pareils desordres, pour plus que par des surprises.

Mais pour revenir à la Gestion & au Gouvernement de la France durant onze cens ans, on peut assurer qu'elle a été regie depuis son établissement, jusqt'à la mort de François I. arrivée en 1547. comme l'Angleterre & la Hollande, ou plutôt comme tous les Etats du monde.

Les Rois vivoient & subsistoient magnifiquement de leurs seuls Domaines, hors les occasions extra-

ordinaires, comme des guerres qui pouvoient survenir, que leurs Sujets donnoient tous les secours necessaires par les canaux marquez de Dixième ou de Cheminées.

La Religion par des surprises assez connues, s'est fait donner la plus grande partie de ces Domaines; ce qui l'a entierement perduë, au rapport de Gerson, parce qu'alors l'ignorance étoit si grande, qu'on ne connoissoit presque point d'autre pieté, que de donner ses terres & ses fonds à l'Eglise, jusques là que l'on avoit l'absolution en mourant de les avoir volées & enlevées de force aux legitimes possesseurs, lors qu'on en donnoit une partie aux Ministres de la Religion.

Outre que ces faits se trouvent rapportez dans les Originiaux, Mezerai Auteur celebre, en fait une ample mention avec des circonstances encore plus affreuses; en sorte qu'on n'a crû rien faire d'extraordinaire d'en toucher quelques mots, pour obliger à faire attention aux acquisitions que font les mains mortes tous

les jours avec aplaudissement en France, bien qu'elles soient defenduës dans tous autres Etats Chrétiens, & que le Prince des Pais-Bas fasse serment en prenant possession, que l'Eglise n'aquierera rien de son regne, & la Republique de Venise crut autrefois pouvoir & devoir entreprendre une guerre contre Rome, jusqu'à se faire excommunier pour ce sujet.

Ces manieres qui firent bannir la Religion Catholique de Suede dans les siècles passez, pour retirer presque tous les biens du Roiaume, dont elle s'étoit emparée, & les reünir à la Couronne, dont ils font presque seuls l'entretien aujourd'hui, obligent les Rois de France de mettre d'abord les Tailles sur les Peuples, qui se percevoient par les Peuples mêmes, sans aucun ministere étranger: Elles n'étoient pas perpetuelles, mais suivant & à proportion des occasions.

On y ajouta ensuite les Aides dans les Villes franches, pour y tenir lieu de taille, dont la perception se faisoit également par les Peuples, presque

uniquement sur les Cabarets, tous les Nobles & Privilegiez en étant exerts, n'y ayant alors nuls droits d'entrée, ni de passage, mais seulement quelques droits de sortie hors le Roiaume, ce qui se pratique par tout.

Les Gabelles ou l'Impôt sur le Sel vint ensuite, c'est - à - dire que les Rois achetoient toute cette denrée des Proprietaires, qui la faisoient fabriquer & la faisoient revendre dans des Greniers, avec obligation aux Peuples de n'en point prendre ailleurs, quoi que ce fût à un prix très-moderé, & qui étoit quatre fois moindre que celui d'aujourd'hui, quoi que le Prince en tirât beaucoup davantage par proportion & par rapport aux taux où toutes choses étoient dans ce tems-là.

Ainsi tout se reduisoit à ces quatre sortes de revenus presque administrez sans aucune main étrangere que celle des Peuples.

Il n'y avoit ni Ministres, ni Conseil des Finances: la Cour des Aides de Paris se reduisoit à quatre Officiers; les Tresoriers de France à deux,

& l'Élection de même, qui étoient plutôt des Directeurs, que non pas des Juges de procez qui ne pouvoient jamais naître.

Et les Ministres du Prince n'avoient d'autre fonction que la dispensation, & nullement pour la perception, quoi qu'à présent, quand les journées seroient six fois plus longues à leur égard qu'à celui des autres hommes, ils n'auroient pas la moitié du tems nécessaire, ainsi que quantité d'autres personnes qu'ils appellent & associent tous les jours; bien loin alors d'être acablez, & de succomber presque comme aujourd'hui sous le faix, il étoit indifferent qu'ils fussent dans le Roiaume pour ce sujet, ou absens à deux ou trois cens lieuës.

La levée des deniers du Prince, qui étoit uniquement l'affaire des Peuples, n'en étoit pas retardée d'un moment, temoins Brissonnet & Devers, les deux premiers Ministres des Finances du Roi Charles VIII. qui l'ayant accompagné à la conquête du Roiaume de Naples dans un voyage qui dura vingt-deux mois, les recep-

res des deniers du Prince n'éprouverent aucun retardement.

Voilà comme les affaires étoient administrées, c'est à dire, sans nul emploi ni occupation pour la perception des Finances, de la part de ceux qui gouvernoient.

Il faut voir maintenant quel en étoit le produit, & si les choses aiant entièrement changé uniquement en France depuis ce tems, du tout au tout, on peut soutenir, sans renoncer à la raison, que ç'a été pour l'avantage du Roiaume, tant par rapport à la quantité que le Prince reçoit, que de la facilité que les Peuples ont à lui fournir ses redouvances & ses besoins, tant à l'ordinaire que dans les conjonctures importantes, comme est celle d'aujourd'hui.

Le Roi François I. qui fut le dernier Regne où cette heureuse situation ne reçût point d'atteinte; savoir, où les Peuples seuls se mêloient des Impôts, qui se reduisoient à trois ou quatre genres, ainsi qu'on a dit, & non pas à dix mille comme aujourd'hui

d'hui sans aucun ministère étranger, à plus forte raison sans donner de l'emploi à plus de cent mille hommes qui font presentement cette fonction, avec une forte esperance, à l'exemple de leurs semblables, d'y faire une très-grande fortune, par la destruction du Commerce & du Labourage, si l'en ne veut pas dire par la ruine du Roi & de ses Peuples, quoi que ce soit la même chose. François premier, dis-je, levoit seize millions de Tribut réglé dans son Roiaume, qu'il laissa tranquillement à son successeur, quoi qu'il possedât un cinquième moins d'Etats que ne fait à present le grand Monarque qui regne.

Cela se voit dans les Memoires de Monsieur de Sully imprimez, lequel avoit vû & vécu avec les contemporains.

Or on maintient que les seize millions de ce tems fournissoient au Roi François I. sur le pied de deux cens quarante millions: en sorte que s'il avoit jouï de ce qui a été reüni à la France depuis, il auroit eu trois

72
cens millions de rente, sans qu'il y
eût rien manqué.

Que l'on marche encore une fois
bride en main sur le prétendu ridicule
de ce fait, il est véritable dans tout
son contenu, & ce qui va suivre en
va faire convenir ceux-mêmes qui au-
ront plus de desagrément à passer un
pareil aveu, par rapport à l'intérêt &
à la part qu'ils ont aux manières que
l'on pratique.

Les Peuples, sous François I.
paioient deux cens quarante millions
d'aujourd'hui; parce que pour four-
nir cette somme de seize millions,
il leur faisoit vendre la même quan-
tité de denrées qu'il seroit nécessaire
pour payer à présent deux cens qua-
rante millions, & le Roi jouissoit de
deux cens quarante millions, parce
qu'avec cette somme, ceux à qui il
les distribuoit, se procuroient le mê-
me degré de leurs besoins, qu'ils
pourroient faire à présent avec deux
cens quarante millions.

Toutes choses n'étoient qu'à la
quinzième partie du prix qu'elles
sont aujourd'hui.

Pour

73
Pour en convenir, il n'y a qu'à jeter
les yeux sur les Ordonnances de
Police imprimées dans ce tems-là,
on verra que le bled est apprécié à
vingt sols le septier, mesure de Paris,
qui doit être & a même été depuis
trente ans, l'un portant l'autre, à
quinze ou seize francs, quoi que le
partage en ait été très-mal fait, aiant
été tantôt une fois plus haut, & tan-
tôt une fois plus bas, qui est une des
principales causes de la misère de la
France; bien que ce ne soit rien moins
que l'effet du hasard, mais d'un zèle
aveugle & d'une pitié mal comprise,
ce qui étant aisé à rétablir, sera la
principale ressource dans la conjonc-
ture présente, pour la fourniture des
quatre-vingt millions.

Mais pour revenir à la parité des
seize millions du Roi François I. avec
deux cens quarante millions d'à pré-
sent, on soutient que de dire que ce
n'est pas la même chose sans aucune
différence, c'est soutenir que le Roi
S. Louis qui ne donnoit que six mille
livres à sa fille en la mariant à un Roi
de Castille n'étoit pas plus riche qu'un

• Tome II.

G

medoere homme de boutique au jour
d'hui dans Paris, qui donne souvent
plus que cette quantité d'argent à un
gendre de même métier que lui.

Il faudroit pareillement dire qu'un
maître Maçon qui gaignoit quatre de-
niers par jour, il y a trois cens ans,
dans Paris, comme l'on voit par des
Registres publics de ce tems là, don-
noit tout son tems & toute la peine
pour moins que demie livre de pain
par jour; & comme il n'y eût pas eu
seulement assez pour déjeuner, il fa-
loit que pour le surplus lui & toute sa
famille demandassent l'aumône, si
ces quatre deniers ne suffisoient pas
pour avoir autant de denrées que l'on
se procureroit à present avec trente
sols.

On ne poussera pas plus loin le ri-
dicule de ceux qui voudroient souste-
nit qu'il y eût de la disparité entre les
seize millions du Roi François I. en
revent réglé, tant dans la cause que
les effets, & deux cens quarante mil-
lions d'à present.

Mais pour faire voir que la suite &
la dependance de son regne repondoit

à une pareille richesse, il n'y a qu'à
jeter les yeux sur ce qui se passa de
son tems.

Personne n'ignore que presque
darant tout le tems qu'il vécut, c'est
à dire, pendant plus de trente ans,
il eût toutes les mêmes puillances
conjurées à la ruine de son Roiaume,
qu'éprouve aujourd'hui la France.

L'on fait encore que toutes, au
lieu d'obeir à differents Princes,
comme à present, se reduisoient à
une ou deux têtes; savoir l'Empereur
Charles Quint & son frere Fer-
dinand Roi de Hongrie: l'Angleterre
se mit souvent de la partie; le
Pape & les Venitiens de même; il
n'est pas jusqu'aux Suisses qui lui de-
clarerent la guerre, & sur laquelle
Nation tres-belliqueuse, il obtint
l'unique & la plus grande victoire
qu'aucun Prince ait jamais rempor-
tée sur eux.

Avec tout cela, non-seulement il
ne perdit pas un pouce de terre, aug-
menta considerablement son Domai-
ne, sur tout en Italie, mais même on
peut dire qu'il auroit conquis tous les

païs de ses ennemis, qui ne lui pou-
 vans résister à force ouverte, si ils
 ne lui eussent pas corrompu, non
 seulement les Princes, les principaux
 Officiers, mais même jusqu'à son
 Conseil, ce qui seul lui fit perdre la
 liberté à la bataille de Pavie, le Du-
 ché de Milan, le Roïaume de Na-
 ples, & même l'Empire.

Bien loin que tant d'ennemis lui
 fissent retrancher son autre dépense,
 jamais Prince n'avoit été plus magni-
 fique avant lui, soit en achats de
 meubles précieux, puis qu'il donna
 d'une seule tapisserie vingt deux mil-
 le écus, revenans à près d'un million
 d'aujourd'hui, que Charles Quint son
 adversaire ne put payer, quoi qu'il en
 eût envie, & que le Marchand, com-
 me Flamand, fût son sujet, soit en
 constructions de Palais superbes.

De plus, il retablit les Lettres dans
 son Roïaume, & même dans l'Euro-
 pe, ayant fait venir tous les habiles
 gens en toutes sortes de Sciences, par
 de grands frais, & les entretenant de
 grosses pensions.

Comme l'Imprimerie ne faisoit

alors que de commencer, les Exem-
 plaires des meilleurs & plus rares Au-
 teurs étoient en Manuscrit, dont l'ig-
 norance des Siecles précédens avoit
 très-mal pourvu la France; c'est ce
 qui l'obligea à faire encore une de-
 pense effroyable, tant par l'envoi de
 Gens à ce connoissans dans les Con-
 trées les plus reculées du Levant, que
 pour l'achat de ces mêmes Manuf-
 crits, qui coûtèrent souvent des som-
 mes considérables.

Deux ans avant sa mort, bien loin
 que tant de guerres, dans lesquelles
 il avoit bien souvent éprouvé de très-
 mauvais succès, l'eussent épuisé, &
 mis son Roïaume à bout, il équipa
 une Flote de deux cens voiles, aussi
 bien fournie de monde & d'arme-
 mens qu'elle pourroit être aujour-
 d'hui, en n'y épargnant rien, avec
 laquelle il ravagea les Côtes d'Angle-
 terre, & conquit l'Isle de Wicht,
 sous le Regne de Henri VIII. le Prin-
 ce le plus riche, le plus puissant & le
 plus acrédité & autorisé que jamais
 cette Isle ait eue, qui fut obligé de battre en retraite, ne lui

ayant pu opofer à un pareil nombre de voiles. Les Armées n'étoient pas à la verité à beaucoup près si nombreuses qu'aujourd'hui, mais elles ne coustoient pas moins: un Gendarme, dont il y en avoit bien plus grand nombre, tiroit assez pour nourrir quatre hommes & quatre chevaux, qui étoient autant d'aides dans les combats; & la paie d'un fantassin venoit à plus de quarante sols d'aujourd'hui, ne l'étoit pas qui vouloit, on choissoit, & tous avoient un Goujat ou un Valet; cela se voit dans les Mémoires imprimez d'un nommé Boivin Contier du Cabinet, qui a fait imprimer le Détail des Guerres de Piémont.

Et le Roi François I. en mourant en 1547. loin d'être acablé de dettes, dont il n'avoit que très peu, il laissa quatre millions d'argent comptant; quelques-uns même disent huit; mais s'en tenant au premier, c'est plus de soixante millions par rapport au prix d'aujourd'hui.

Toutes ces magnificences & toutes ces dépenses furent elles opérées

en foulant les Peuples, & par le moyen de contraintes, d'executions & d'emprisonnemens?

Rien moins que cela; & pour en convenir, il ne faut que l'écouter parler en son lit mortel (voici ses dernières paroles, rapportées par un Contemporain.) à Henri II. son Fils & son Successeur, Sache, mon Fils, que je te laisse un beau Roiaume, rempli des meilleurs Peuples qui soient sur la terre; non seulement ils ne m'ont jamais rien refusé; mais même ils ont toujours prévu mes besoins. Mais sache aussi en même tems, que je ne leur ai rien demandé que de juste, & que de ma connoissance je n'ai jamais fait violence à personne; car sache, mon Fils, que ce ne sera point ni le grand nombre de Troupes, ni les Armées formidables qui te feront craindre à tes ennemis, mais seulement l'amour que tes Sujets auront pour toi; outre cet avantage, ce te sera une grande consolation, quand tu auras à comparoitre devant Dieu, comme je vas faire sans

peu d'heures, de n'avoir rien fait
que de juste.

Ce Testament étoit véritable au
pied de la lettre, vû les sommes & les
manieres dont on usoit en France,
pour tirer sur le pied de trois cens mil-
lions d'aujourd'hui.

Quelque difference qu'il y ait assu-
rément dans la réussite, il s'en trouve
encore mille fois davantage dans
le ceremonial du recouvrement d'à
present.

Par le premier, il n'y avoit que trois
ou quatre sortes d'Impôts, & dans le
second, il y en a plus de dix mille : &
s'il ne s'en trouve pas davantage, c'est
parce qu'il ne se rencontre plus de
personnes pour les établir, parce que
n'y ayant plus rien à détruire, il n'y a
par conséquent rien à gagner. Tout
passoit droit sans embarras de Provin-
ce à autre, & même des deux extre-
mités du Roiaume, & à present il y
a trois à quatre cent d'Impôts par
cent d'une Contrée limitrophe dans
la voisine, & même fait perir tout,
qui est un Tribut que les Nations les
plus barbares n'ont jamais demandé à

leurs plus grands Ennemis ; sans par-
ler de la multiplicité de Bureaux, qui
est un redoublement & triplement de
mal. Les Corsaires d'Alger & de Ma-
roc aiant pris un Vaisseau Chrétien,
le rendent au Proprietaire pour le tiers
de sa valeur, afin de ne le pas ruiner
& de le reprendre une autre fois, par
un intérêt public qui réside dans le
Divan ou Conseil. Au lieu qu'un
Traitant en France ne se soucie pas
que tout perisse après lui, pourvu
qu'il fasse la fortune.

Sous François I. il n'y avoit que
les Peuples qui se mêloient du recou-
vrement, & cela sans frais ; & à pré-
sent il y a plus de cent mille personnes
qui vivent & s'enrichissent dessus,
c'est à dire aux dépens du Roi & des
Peuples.

Et ce qu'ils tirent même pour leur
subsistance, est dix-neuf fois moins
valeur que ce qu'ils aneantissent de
biens ; puis qu'il est constant qu'ils ne
levent pas plus de huit cens millions,
que leur seul ministère a abîmez, &
dont plus de cinq cens peuvent ressus-
citer en un moment, quand on vou-

82
dra bien ouvrir les yeux sur un pareil ménage : & afin de ne pas gendarmer les Acteurs, on repete encore ce que l'on a déjà dit, que l'on ne congédiera pas un seul des Entrepreneurs ordinaires ; on traitera avec eux pour quelques seuls adoucissements de leur consentement.

Voions par quels degrez cette heureuse situation du Regne de François I. a commencé à decliner, & est enfin arrivée à son comble, comme on peut dire qu'elle est aujourd'hui la seule reconnoissance de la cause du mal, fera tout le remede par la cessation, ces deux choses étant inseparables dans un Art comme est le gouvernement des Peuples, c'est à dire que le remede d'un mal n'est jamais que la cessation de sa cause, quoi que on ait allegué pitoyablement, que l'Auteur du premier Ouvrage sur ce sujet, avoit trouvé le principe du desordre, mais n'avoit pas trouvé le remede ; ce qui est une impertinence achevée, puis que l'un ne va jamais sans l'autre : non plus qu'il ne peut y avoir de montagne sans vallée.

83

CHAPITRE VII.

ON est obligé de dire un mot avant que de parler de la premiere atteinte que reçût l'heureuse situation du Regne de François I. & des precedens, de la maniere dont la dispensation des revenus du Prince se faisoit.

Chaque année portoit necessairement ses charges, parce que chaque fonds avoit sa destination, à laquelle on ne touchoit jamais, & la levée étoit plus ou moins grande, suivant les besoins de l'Etat au pied de la lettre.

Il n'y avoit point de renvoi de la charge d'une année ; ce qui a fait depuis une confusion éfroiable, parce que par ces renvois d'année sur autre, tout étant consommé, souvent deux ou trois ans avant qu'il soit dû & échû, & survenant des besoins necessaires & inopinez, il faut avoir recours à des manieres ruineuses pour le Prince & pour ses Peuples, comme

des emprunts à gros intérêt, & autres choses encore plus desolantes.

Voilà la première breche par où les Traitans se donnerent entrée pour offrir leur malheureux ministère, lequel comme une pelote de neige, a toujours grossi, jusqu'à ce qu'enfin il soit parvenu à son comble, comme on peut dire qu'il est aujourd'hui.

Ce qui néanmoins ne seroit pas arrivé, si des personnes puissantes, comme on va dire, ne s'étoient mises de la partie, pour participer au gain éfroiable que faisoient de pareils Entreprenneurs, à la ruine du Roi & de ses Peuples.

Monsieur Fouquet, dans les Défenses imprimées & signifiées au conspect du célèbre Tribunal devant qui il avoit à répondre, atteste cette vérité, qu'il n'y avoit jamais de renvoi de charges d'une année à l'autre, dont la pratique cessée, a fait toute la confusion des finances, ayant établi le pouvoir de pêcher en eau trouble, par l'impossibilité où l'on étoit de découvrir les fraudes & les surprises parmi de si grandes tenebres.

Lors de la prison du Roi François I. les Enfans de France ayant été donnez en otage; pour les retirer, il falut paier leur rançon, estimée à douze cens mille écus d'or, valans quatre millions de ce tems-là, c'est-à-dire plus de cinquante millions d'aujourd'hui.

On ne s'avisait point d'avoir recours aux Traitans, aux Partisans, encore moins à des constitutions de rentes sur le Prince, qui est la même chose que si les Peuples se constituoient eux-mêmes, puis qu'il leur tombe également en charge de paier le capital & les intérêts, quoi qu'on s'aveugle assez aujourd'hui pour croire le contraire, & l'on regarde fort indifferemment les dettes que le Prince contracte; en sorte qu'on aime mieux que le Monarque constitué sur lui un million de rentes à un denier ou intérêt éfroiable, que non pas qu'il demandât un écu à chaque particulier, qui seroit bien fâché d'ailleurs, s'il est sage, de se constituer pour le paiement des arrerages de ses dettes, ou pour la dépense ordinaire, puis que cette conduite l'enverroit bien tôt à l'aumô-

ne ; cependant , que le Roi ou lui en usent de la sorte , c'est également la même chose, quoi qu'encore une fois, qui que ce soit n'y fasse pas la moindre reflexion.

Mais pour revenir à la rançon des Enfans de France , cette somme étroitable ne se pouvant trouver dans les revenus ordinaires, les Peuples ne balancerent pas un moment à se cotiser à un dixième de tout leur revenu ; Ce fut chaque lieu , c'est à dire chaque Ville ou Village qui fit l'imposition , la repartition , la collecte & l'aport en recette , après que la masse avoit été partagée par tous les Députez des Provinces , au niveau des precedens Impôts qui en faisoient la regle.

On en usa de même en plusieurs autres rencontres , & ce dixième avoit été paie plus d'une fois, ainsi que sous le Roi Jean : Ce qui est l'usage de toutes les Nations du monde , le tout sans ministère étranger, autorité supérieure , ni aucuns frais.

Mais il faut enfin venir à la fatale époque où ces heureuses manieres

priront fin , pour donner naissance à celles qui ont enfin réduit la France en l'état où elle est , & non point tous ses Ennemis ; dont elle se moquera toujours , étant plus puissante elle seule que toute l'Europe ensemble , lors qu'elle emploiera toutes ses forces, c'est à dire quand elles ne seront pas énervees par des mesures qui lui font plus de dommage que ses plus redoutables adversaires : Ce qui peut être opéré par deux heures de travail ; & cela au sentiment de Tacite, qui a dit & publié il y a plus de quinze Siècles, *Galli si non dissenserint, vix vinci possunt.* Que la France est invincible lors qu'elle ne se fera point la guerre à elle-même , comme on peut dire qu'elle se fait depuis 1660. d'une manière étroitable ; & pour en convenir, il n'y a qu'à jeter les yeux sur ses Campagnes défolées , ou plutôt la perte de la moitié de ses richesses , & il faudra convenir que ses plus grands Ennemis n'auroient jamais pu lui produire un pareil ravage , ni lui causer tant de dommage dans leurs plus grandes victoires.

Pour entrer donc en matière sur la naissance de la cause de sa ruine, ce fut sous le Regne du Roi Henri II. Successeur de François I. que les premiers fondemens en furent jettez.

Catherine de Medicis, qu'il avoit épousée fort jeune, & n'étant encore que Duc d'Orléans, étoit une Princesse qui aimoit la magnificence & la très grande profusion, c'est-à-dire qu'elle se plaçoit à dépenser plus que ne portoient ses revenus ordinaires, ainsi il lui falut avoir recours à des moïens étrangers.

Sa beauté, son esprit & sa fécondité la faisant extrêmement considérer par le Roi son Epoux, & lui laisser par conséquent un degré d'autorité nécessaire à changer l'état des choses: Ce fut alors que les Italiens qui étoient à la Cour, & dont quelques uns étoient ses proches parens, lui offrirent leur service pour ce sujet, c'est-à-dire d'avancer de l'argent sur de nouveaux Impôts ou Créations, traitans à forfait d'une nouvelle affaire, dont ils savoient bien que le Roi auroit la moindre partie, & eux la

reste, qu'ils partageoient avec elle, comme l'on verra dans la suite.

La création des Présidiaux que l'on éclipsa des Parlemens sans aucun dédommagement, & des Lieutenans Criminels, dont on ôta les fonctions aux Lieutenans Civils, se trouvent en première datte, & voila la première graine d'une semence qui a tant provigné par la suite.

Comme il falut donner des gages à tous ces nouveaux Officiers, & même aux Lieutenans Civils pour les dédommager en quelque manière de cette nouvelle érection; ce fut plus de cinquante mille écus de rente, auquel le Roi se trouva constitué.

Il se fit encore beaucoup d'autres nouveautez trop longues à détailler; & s'il n'y en eut pas davantage, ce ne fut pas manque de bonne volonté du côté de la Reine.

Le Connerable de Montmorenci, qui avoit la principale part au Conseil, ne lui permettoit pas de tailler en plein drap.

Après la mort du Roi Henri II. son Mari, ce fut à peu près la même

chose; l'intention ne manqua pas à la Reine, mais les Princes de Guise qui avoient grand part au Gouvernement, à cause de Marie Stuard leur Niece, Epouse du Roi regnant François II. & ces Princes étans d'ailleurs très populaires, & par conséquent très ennemis des nouveautez, quel que grande vocation que Catherine de Medicis eut pour de pareilles affaires, qui lui étoient pareillement inspirées par les Italiens, il falut qu'elle en prit par où elle pouvoit, & non pas suivant sa volonté.

Mais enfin aiant été delivrée de cette entrave par la mort du Roi François II. qui arriva bien tôt après, elle n'eut ni repos ni patience qu'elle n'eût renvoyé Marie Stuard son Epouse, dans son Ille.

Et cela, par une dérogeance à la plus grossiere politique, puis qu'ayant encore trois Fils à marier, & ces sortes de dispenses étant aisées à obtenir entre Souverains, il étoit des intérêts de la France de se conserver une Reine qui possedoit actuellement le Roiaume d'Ecosse, & étoit héritière

presomptive des deux autres Monarchies d'Angleterre & d'Irlande, qui étoit la raison pour laquelle on avoit pris tant de peine, & fait de très-grands armemens pour la faire venir dans la plus grande jeunesse.

On marque cette chose, pour montrer ce que l'on doit attendre du zele pour l'intérêt public, lors qu'il se trouve en compromis avec l'utilité particulière & personnelle, comme de cas est arrivé une infinité de fois depuis ce tems: il n'est pas étonnant que ce dernier ait toujours eu la preference, puis qu'une Reine & une Mere y succomba dans une occasion si importante, & que l'envie de gouverner & de dépenser, l'emporta sur l'établissement de ses Enfans, contre la gloire & l'agrandissement d'un Roiaume, dont elle avoit l'honneur de porter la Couronne, dont toutes les apparences sembloient ne lui devoir jamais promettre un si haut degré de grandeur; ce qui devoit l'exciter à en marquer plus de reconnoissance.

92
Comme ce sacrifice, encore une fois, du bien public à l'intérêt particulier, est la principale & peut être l'unique cause de la ruine de la France; on s'est étendu sur cet article, afin que l'on ne s'étonne point si l'on s'est laissé aller tant de fois à une pareille foiblesse, puis qu'une personne qui sembloit avoir pardevers elle un bien plus violent preservatif, pour l'empêcher d'y tomber, ne laissa pas d'y être prise dans une si importante occasion, & voila la clef de la diminution, ou de la perte des biens de la France.

Toutes les Couronnes du monde sur la tête d'un des Fils de Catherine de Medicis, ne l'eussent pas dédommagée de la privation d'une partie du gouvernement que Messieurs de Guise se seroient retenuë au moien de leur Nièce, comme par le passé, il la falut renvoyer au plutôt, après quoi la Regence lui ayant été acordée sous le Regne du Roi Charles IX.

Ce fut à ce coup que cette Reine se trouvant en quelque maniere émancipée, donna pleine carrière à ses profusions, & par consequent à des affai-

93
rés nouvelles, par le moien de Messieurs les Italiens.

Les Etats Generaux qui se tinrent dans ce tems, comme c'étoit la coutume, firent assutément leur devoir: Les Deputez de tous les Ordres furent chargez par toutes les Provinces, de représenter que les Traitans & Partisans étoient des Voleurs publics, qui ruinoient le Roi & les Peuples.

Comme ces Assemblées n'étoient ordinairement convoquées que pour avoir des secours extraordinaires, tous les Deputez unanimement, marquoient qu'il n'y avoit point de moien plus court & plus certain de recouvrer de l'argent, que de reprendre le bien des Italiens & de leurs Conforts, l'ayant volé au Prince & au Roiaume, & les renvoyer aussi gueux dans leur País, qu'ils en étoient venus, n'ayant tous rien vaillant de notoriété publique à leur arrivée.

Un Auditeur des Comptes qui fut entendu dans les Etats fit voir que de chaque écu que le Roi recevoit par un pareil canel, il n'y en alloit que quatorze sols à son profit.

Comme tout ceci se trouve imprimé, & peut être vu de tout le monde, on n'avance rien que de très-certain, ni qui puisse être soupçonné de calomnie, ou de discours seditieux.

Mais pour revenir à Catherine de Medicis, toutes ces remontrances n'opererent rien, elle continua son même genre de vie, & même après que le Roi Charles IX fut déclaré majeur, elle ferent par son adresse la principale part au gouvernement, pour à quoi parvenir, les Historiens l'accusent d'avoir fomenté les dissensions du Royaume, ou plutôt les Guerres civiles, afin de se rendre nécessaire, mettant un jeune Monarque hors de pouvoir par son peu d'expérience, de demêler de pareilles difficultés.

Ce qui est un surcroît de preuves, ce que peut l'intérêt particulier sur celui du Public; Comme l'occasion s'est souvent présentée, & que ce dernier a toujours eu le dessus, on ne doit pas s'étonner de la ruine de la France, ni que l'on en mette la principale cause sur ce compte.

Le Roi Charles IX. étant mort en 1574. Henri III. quitta la Pologne pour venir prendre la Couronne.

Par malheur il se rencontra pour la dépense, & même la plus superflue, d'un semblable caractère que la Reine Catherine de Medicis, si même il ne la surpassa pas; puis qu'aux seules nocés du Duc de Joyeuse, il en coûta douze cens mille écus, qui reviennent à plus de dix millions d'aujourd'hui.

Comme cette disposition se trouva jointe avec bien plus grande autorité que celle d'une Regence, & que les mêmes Italiens subsistoient, pour lui fournir les mêmes moïens d'y donner cours comme par le passé, on peut dire qu'alors les choses furent poussées dans l'excez.

Et cela alla à un si haut degré, que les Pourvoieurs de sa Maison n'étaient point du tout payez, refuserent absolument de rien fournir davantage; en sorte qu'elle eût été tout à fait sans ordinaire, si le tiers Etat ne s'étoit obligé à paier personnellement les Intérés.

Ce fut toujours la même confusion & le même desordre jusqu'à sa mort.

Le Roi Henri IV. étant venu à la Couronne, comme il s'y introduisoit de la maniere qu'il pouvoit, ainsi qu'il déclaroit souvent lui-même, c'est à dire avec mille peines & mille embarras, le Roiaume étant plutôt une conquête à son égard qu'une succession, il n'étoit point du tout en état de reformer, ni de trouver à redire dans tout ce que ceux qui étoient chargez du soin des Finances faisoient, quoi que très defectueux & très rempli de prévarication.

Mais en 1594. ne sachant plus où donner de la tête seulement pour vivre, & étant obligé d'aller manger chez le tiers & le quart, comme on voit par des Lettres imprimées qu'il écrivoit à Monsieur de Sully: Ce même Monsieur de Sully, lors âgé de trente-huit ans, & ayant passé toute sa vie à la Guerre, & non dans les Finances, ne balança point à prendre son parti,

Il fit remarquer à ce Monarque, que c'étoit les Traitans & les Partisans qui le reduisoient en ce pitoyable état; sur quoi le Roi lui ayant reparti, par quelle raison donc le Surintendant & son Conseil les souffroient & admettoient-ils: Monsieur de Sully lui dit, que c'étoit parce que le même Surintendant & tout son Conseil étoient de moitié avec tous ceux qui le desoloient, ainsi que ses Peuples. Et pour lui justifier une si violente accusation, il lui fit voir un Catalogue de tous les Interessez dans les Fermes Generales, où le Surintendant d'O, les Intendants des Finances & les Conseillers d'Etat étoient à la tête; ainsi que dans les autres affaires particulieres, les unes & les autres s'ajugeant également devant eux; ce qui les rendoit Juges & Parties. Le Grand Duc de Toscane, parent de Catherine de Medicis, avoit trouvé le métier si bon, qu'il s'étoit mis de la partie: ce qui est une certitude que la Reine y avoit eu sa part.

Le Duc de Sully ajoûta, qu'il y avoit un moien de l'enrichir, savoir, que tous les Tributs passassent droit des mains des Peuples en celles du Prince.

Le Roi aiant fait voir ce projet à son Conseil; Tous lui repartirent, que c'étoient des fous qui lui inspiroient de pareilles manieres: A quoi il repartit sur le champ, qu'eux qui étoient très-sages l'aient tuiné, il vouloit voir si les fous ne l'enrichiroient pas, ce qui ne manqua pas d'arriver, & lui de le publier par la suite; savoir, que les sages l'avoient apauvri, & les fous rendu opulent.

En effet, aiant chargé Monsieur de Sully du soin de ses Finances, quoi que très-inexperimé dans cette science, à parler le langage d'aujourd'hui; Cependant son ignorance fut si heureuse, qu'en dix ans il paia deux cens millions de dettes sur trente cinq millions de revenu qu'avoit seulement le Roi alors, & en amassa trente sur ces trente-cinq millions de revenu d'argent fait, repoltez dans la Bastille, qui s'y trouvent à la mort de Henri IV.

Mais les Italiens ou les habiles Financiers, étant remontez sur le theatre, à l'aide de Marie de Medicis, déclarée Regente sous la Minorité du Roi Louis XIII. & à peu près du même caractere que Catherine pour la depense, les trente millions furent consommés, sans qu'il y eût aucune Guerre étrangere; ni autres occasions extraordinaires; au lieu qu'ils avoient été amassez par Monsieur de Sully en partie, pendant qu'on avoit la Guerre avec l'Espagne, qui s'empara comme l'on fait, tant par surprise qu'autrement, de plusieurs Places considerables presque aux portes de Paris, sans qu'on allegât lors de son entrée dans le ministere, par des manieres nouvelles la pitoyable raison qu'on aporte aujourd'hui, que la Guerre n'est pas propre à aucun changement, l'administration du dedans du Roiaume n'ayant absolument rien de commun, non plus que celle de la Justice, avec ce que les Armées font au dehors. Et comme il seroit ridicule de dire, que l'on ne peut pas faire gagner la cause à un homme

qui a l'équité de son côté, par la raison de la guerre qui est en Italie & en Espagne; il est de la même absurdité de se dispenser par cette raison, de partager justement les Tributs, tant sur les personnes que sur les denrées, dont le derangement coûte au Roiaume plus vingt fois que le Roi n'en tire, & par conséquent beaucoup davantage qu'il ne faudroit pour faire finir la même Guerre; ainsi ces objections sont le contraire de ce que la raison la plus grossiere devroit dicter: Mais il en va de ces allegations, comme dans tous les mauvais proces, celui qui a tort n'a d'autre ressource que chicaner pour reculer le jugement.

On a fait cette digression, parce que de pareilles objections sont aujourd'hui le cheval de bataille ordinaire, dont on combat le rétablissement de la France, en se retranchant sur le delai, pour arrêter des manieres qui sont horreur au Ciel & à la Terre, pendant qu'absolument il ne faut que deux heures, Monsieur de Sully n'en ayant pas employé davantage

ge pour établir son projet au milieu de la guerre.

Mais pour revenir à la chronique du ministère de Marie de Medicis, les Italiens aiant replongé le Roiaume en l'état où Monsieur de Sully l'avoit tiré, il leur fut ôté de la façon que tout le monde sait, c'est-à-dire un peu violemment, quoi que tres-juste au fond.

Le Cardinal de Richelieu vint peu de tems après sur les rangs; & sans entrer dans le détail de son ministère, on dira seulement que tous les revenus du Roiaume doublerent de son tems, ainsi que ceux du Roi, auquel n'ayant trouvé que trente-cinq millions de rente, il en laissa soixante & dix à sa mort.

Les Italiens revinrent à la charge, & recommencerent leurs manieres sous une Regence, par de pareilles pratiques que sous Marie & Catherine de Medicis.

Ils y trouverent des oppositions sans nombre & toutes constamment pour le service du Roi durant sa minorité: Il ne faut point dire, quoi qu'on ait donné un autre jour & une

autre interpretation à ce qui se passa alors, que c'étoit par un esprit de rebellion; puis qu'outre le témoignage du Roi François I. qui marque, *qu'il n'y eut jamais de Peuple plus soumis*; de celui de Guichardin Historien Italien, qui parlant de la Baraille de Fornove, où la personne du Roi Charles VIII. se trouvant en peril, toutes les Troupes se rassemblèrent aussitôt autour de lui, *parce que, dit-il, cette Nation aime son Roi jusqu'à l'adoration*: Outre, dis-je, ces preuves autentiques, on ne pouvoit pas accuser les Contemporains de vouloir fermer leur bourse au Souverain, puis qu'ils avoient vû tranquillement tripler les Tailles en moins de trente ans, parce que c'étoit des sommes qui passioient droit des mains des Peuples en celles du Prince.

C'étoit aux Traitans & aux Partisans à qui ils en vouloient, qui ruinoient tout pour leur profit particulier, étant apuiez des Ministres avec qui ils partageoient.

Ce sont les propres termes de la Harangue de Monsieur Amelot Pre-

mier President de la Cour des Aides de Paris, concertée avec toutes les Compagnies, ou plutôt avec tous les Peuples.

Comme elle se trouve imprimée dans les Recueils de ce tems-là, & qu'il y a peu de Bibliothèques qui n'aient donné place à ces sortes de Livres, quelque forte qu'elle soit, ne faisant que citer ce qui est déjà public; & que l'on croiroit d'ailleurs trahir les interêts de la cause que l'on defend, si on obmettoit la moindre de ses raisons, l'on ne se fera aucun scrupule de la rapporter.

Il dit donc en parlant à la Reine Regente, „ Que les affaires extraordinaires & les Partisans n'avoient été „ inventez & mis en pratique, que „ pour ruiner le Roi & les Peuples, & „ former des profits indirects aux „ Ministres, parce qu'ils ne pouvoient rien prendre sur les Tributs „ reglez, sans qu'on s'en aperçût, „ qu'il ne falloit point néanmoins „ employer d'autre moien dans les necessitez de l'Etat, & imposer sur „ les Peuples tous les besoins du Roi.

», dans les occasions, & puis les ôter
», quand elles étoient passées.

En un mot il fit voir par les termes de sa Harangue, que les Partisans étant constamment la cause de la ruine du Commerce & du Labourage, qui est un merite que personne ne leur contestera jamais, & dont ceux qui sont sinceres parmi eux ne disconviennent pas : il est certain que le champ & la vigne des Ministres de ce tems-là, étoient la destruction des champs & des vignes.

Quoi que le mal ait toujours augmenté du depuis, en sorte qu'on peut dire sans contredit qu'il est enfin arrivé à son comble; comme il n'y a eu que de la surprise de la part de Messieurs les Ministres, qui sont venus depuis 1660. ces faits tres-certains, bien loin de les offenser, leur feront un sensible plaisir, en leur faisant quitter une route qu'ils croient tres-innocente, & par consequent avantageuse au Roi; & cela, sur la foi d'Auteurs qu'ils pensoient remplis d'integrité; bien que ce fût justement le contraire.

Mais pour verifier ou plutôt fortifier la Harangue de Monsieur Amelot, ce au qui se passa à la Chambre de Justice au conspect de toute la France, & pour ainsi dire contradictoirement avec les Parties interessées, montre qu'il n'en dit pas encore assez.

Un des Chefs d'accusation contre ce Ministre, étoit qu'il avoit pris part dans les affaires du Roi, soit par des pensions des Fermiers Generaux & Particuliers, soit par des parts qu'il se retenoit dans les Partis, l'un & l'autre étant un crime, suivant les loix de toutes les Nations du monde.

Mais quand il vit qu'on le prenoit sur ce ton-là, bien loin de demeurer muet, non seulement on ne l'en put convaincre bien clairement, mais même retorquant en quelque maniere l'argument contre ses Parties à proprement parler, il fit voir que le Ministre, dont il n'étoit en quelque sorte que le Commis, avoit eu part dans toutes les affaires extraordinaires qui s'étoient faites de son tems, qu'il avoit une pension de quarante mille écus sur les Fermes Generales, & que dans

toutes les affaires particulieres, qui que ce soit ne lui en avoit jamais proposé aucune que l'argent à la main ou par avance, où dans la suite il en nomme quantité de cette sorte, & même quelques-unes dont ce Ministre s'étoit fait seul Traitant.

La perfection est que l'Accusateur ou plutôt l'Accusé, declare qu'il n'en disoit qu'une partie, & que l'on n'eût pas à l'échauffer davantage, autrement qu'il diroit bien d'autres choses, on plut ôt feroit l'Histoire de la vie du Cardinal Mazarin, ce qui ne lui causeroit pas beaucoup d'honneur, quoi que ses Parties en voulussent faire un Saint en matiere d'integrité.

Tout ceci se signifioit & s'imprimoit publiquement aux yeux de tout le Roiaume, & demeura néanmoins sans repartie; ce qui s'apelle un acquiescement en Justice, puis que cela se passoit devant un Tribunal où étoient actuellement les parties en procez pour cette seule question.

Les vingt millions que ce Ministre avoit laissez pour porter son nom, ne furent point bastans pour obliger

en defendre l'honneur, comme cela n'eût pas manqué s'il ne s'étoit pas agi de combattre une verité connue de tout le monde.

Ce n'est pas tout, Monsieur Fouquet maintient, que sous tel Maître tels Disciples; qu'ainsi toutes les personnes considerables, tant de la Cour, du Conseil, qu'emploiez dans l'administration des Finances, menotent le même genre de vie; & pour ne laisser aucun doute, il les nomme tous l'un après l'autre, ainsi que les sortes d'affaires où ils avoient pris part: On s'abstient de les declarer plus precisément pour des considerations; mais ceux qui seront curieux de le savoir, l'apprendront facilement par la lecture du Procez de Monsieur Fouquet, dont il y a peut-être plus de deux mille Exemplaires imprimez en France, & qui se vendent publiquement chez les Libraires par occasion; en sorte qu'il n'y a point de reprise à faire contre l'Auteur de ces Memoires, puis qu'il n'apprend rien, mais ne fait que citer ce qui est connu de tout le monde.

Et on auroit d'ailleurs grand tort de se formaliser après la mort de ces Messieurs de ce discours, puis qu'eux de leur vivant, qui voioient & entendoient tout, & même à quelques-uns desquels on le signifioit en forme, n'en firent aucune reprise, aiant toujours conservé la même tranquillité ou prudence, qui avoit paru dans les heritiers du Maître sur de semblables allegations.

Enfin Monsieur Fouquet termine son Catalogue ou son Plaidoyer, par declarer qu'il n'y avoit rien de nouveau en tout cela; que tous les Ministres & toutes les Personnes employées dans l'Administration, en avoient toujours usé de la sorte, que les Rois mêmes le trouvoient bon, sous prétexte que cela leur fournissoit les moïens de soutenir la dignité de leurs emplois.

Voilà les Fondateurs de la preference donnée aux Affaires extraordinaires & aux Partisans, sur les Tributs reglez passans droit des mains des Peuples en celles du Prince, comme la France avoit été regie durant onze

cens ans, & comme le sont tous les Etats du monde, tant anciens que nouveaux.

La certitude que ce changement coûte la perte de la moitié des biens du Roïaume en pur aneantissement, n'y aiant point de Traité qui n'abîme vingt fois autant de denrées, qu'il fait passer de profit dans les coffres du Prince: Cette certitude, dis-je, ou plutôt la cause du Souverain & des Peuples, qui ne sont point deux choses séparées, étoient dans de mauvais termes, d'avoir à defendre leurs interêts devant des gens qui étoient Juges & Parties, contre toutes les regles de la justice & de la raison.

Et le pretendu zele pour le bien de l'Etat, que l'on voudroit suposer avoir été assez grand dans leur personne, pour preferer le bien general à leur utilité particuliere, lors qu'ils se trouvoient en compromis devant eux, & qu'il s'agissoit de donner leur jugement, ne peut être pensé ni allegué raisonnablement après Catherine de Medicis, qui succomba à la tentation, comme on l'a dit, dans une occa-

tion bien plus importante, quoi qu'elle eût de bien plus forts intérêts, & personnels & publics, de n'avoir pas cette foiblesse.

Outre que ce qui s'est passé, en plusieurs autres rencontres, ne montre que trop lequel des deux en pareils procez a toujours perdu sa cause.

Mais enfin quelque forte vocation qu'eussent ces Messieurs de faire leurs affaires aux dépens du Roi & des Peuples, il s'en falloit beaucoup qu'ils taillassent en plein drap; la volonté y étoit toujours toute entière, mais le pouvoir souvent y manquoit.

Les Parlemens & les Compagnies s'étoient conservé l'autorité de faire des Remontrances lors des établissemens, qui aians pour principes ceux qu'on vient de marquer, eussent fait un trop notable prejudice au Roi & aux Peuples.

Voilà le Palladium ou le Dieu tutelaire qui avoit conservé la France depuis la suppression des Etats Generaux qui avoient cette fonction auparavant, & qui s'en étoient si bien acquittés, que jamais Monarchie, depuis la

creation du monde, n'a été de si longue durée ni si florissante, aiant fourni au Monarque dans les besoins trois fois plus que les manieres opposées, savoir les Partisans, n'ont jamais fait dans les necessitez les plus urgentes, comme peut être celle d'aujourd'hui. Il ne faut que le Regne de François I. pour fermer la bouche aux contredisans, & à eux & à leurs protecteurs.

Ces Etats avoient si bien fait, & les Compagnies Superieures après eux, qu'ils avoient fait doubler tous les trente à quarante ans les biens du Roiaume, ainsi que ceux du Roi, & cela jusqu'en 1660. malgré les traverses qui leur étoient données par ceux dont on vient de faire l'histoire, & qui commencerent il y a déjà plus d'un Siecle à faire supprimer les Etats Generaux.

Outre les raisons que ce détail fait assez presumer pour en user de la sorte, on n'a qu'à jeter les yeux sur les Harangues prononcées publiquement, au conspect du Roi & de tout le Roiaume, pour voir comme les Partisans & leurs Fauteurs sont ac-

commodez, pour convenir par quel interêt ces Assemblées conservatrices du Roiaume ont été aneanties;

Mais enfin les Compagnies Supérieures y avoient suppléé, & avoient produit à peu près la même utilité; en sorte que la France se trouvoit en 1660. en l'état le plus florissant qu'elle se fût jamais vûe: le même sort à cet égard de remontrance que l'on leur a fait subir, en a fondé la décadence, que l'on peut dire aujourd'hui être arrivée à la perfection du côté des facultez des Peuples seulement; non de leur zele, ni même du pouvoir naturel du Commerce & de la culture des Terres: puis que pour ne pas souffrir les esprits un moment dans une idée si desagréable, la plus grande partie peut être retablie en deux ou trois heures, par la simple cessation de la plus grande violence que la Nature ait jamais soufferte depuis la creation du monde: & cette proposition est faite de la part des Peuples mêmes, aux conditions déjà tant de fois marquées, que si toute objection que l'on pourra faire; soit

pour le tems, soit pour le peril, ne soit pas une preuve & une montre évidente d'une extravagance & d'une prevatication achevée; l'Avocat consent d'erre lui-même traité comme un insensé. & c'est ce qu'on verra dans la suite invinciblement; ainsi que l'impossibilité de sortir autrement de la conjoncture presente, après qu'on aura dit un mot de cette suppression de remontrance, & des circonstances qui ont réduit la France depuis 1660. au malheureux état où elle se trouve, de ne pouvoir plus fournir les besoins du Roi, quoi que beaucoup au dessous de ce qu'elle avoit contribué autrefois, & de ce qu'elle peut faire encore une fois par deux heures seulement d'attention.

CHAPITRE VIII.

VOici en 1660. ou 1661. l'assemblage des deux plus grands contradictoires unis ensemble qui se rencontrerent jamais; savoir, une tres-grande integrité dans le Ministère, & un tres-grand desordre dans l'administration.

Les Tributs reglez comme les Tailles, passant droit des mains des Peuples en celles du Prince tres-négligées; ce qui avoit déjà été commencé sous le ministère precedent; & les affaires extraordinaires, ou plutôt les Traitez & les Partis portez au comble de leurs vœux. Cette negligence des Tailles de dessein premedité, afin que le desordre les rendant insuffisantes à atteindre aux besoins de l'Etat, cela donnât lieu aux affaires extraordinaires, par pure surprise du Ministre, qui étoit tres-intègre.

Aucune denrée ne devint exempte; nul lieu, nul passage ne se pût plus rencontrer sur une route, qu'il ne fallût donner des declarations, & paier des Tributs, par des sejours uniquement pratiqués par des Commis pour tout faire consommer en frais encore trois fois plus ruineux que les sommes mêmes.

Ce n'est pas tout, on vit plusieurs Traitans d'Impôts sur une même denrée, principalement les Liqueurs, dans un même lieu & pour un même Prince, ce qui sembloit devoir porter

sa reprobation avec soi, puis qu'ayant leur fortune telle qu'on l'a vûe, à prendre par preciput, ainsi que les frais de Bureaux & de Commis, & ceux-ci chacun les embarras & les sejours des Voituriers à employer à leur profit, les ayant érigés en revenu par l'exigence de contributions particulieres pour l'exemption; outre que ces preciputs, dis-je, étoient autant d'enlevemens ou larcins que faisoit au Roi, tout ce qui se leve sur les peuples, & ne passe point directement entre les mains, ne pouvant être appelé autrement.

Mais c'est là le moindre desordre de pareilles manieres, parce qu'au moins si cela n'avoit point eu d'autre mal, il n'y auroit rien eu d'aneanti, & la seule justice se seroit trouvée uniquement blessée: mais les suites d'une pareille conduite sont & ont été quelque chose de bien éfroiable.

Comme la richesse consiste dans un échange continuelle de ce que l'un a de trop avec un autre, pour prendre en contre-échange celles dont celui avec qui il traite abonde; du

moment que cette facilité manque, ou plutôt ce commerce, un Pais devient aussi tôt miserable au milieu de l'abondance.

Or, il faut que cette heureuse situation s'arrête du moment que les proportions en sont ôtées, & qu'un Commerçant, sans qu'il importe lequel des deux, ne pourroit faire l'échange ou le troc qu'à perte, par rapport aux frais qu'il a falu faire pour l'établir, auquel cas voila aussi tôt le marché rompu; ce qui desole également l'une & l'autre partie, & a incontinent après une suite éfroiable de misere, parce que l'opulence d'un Etat, surtout de la France, consistant dans le maintien de toutes les Professions, au nombre d'aujourd'hui de plus de deux cens, leur existence est reciproquement solidaire, se donnant à tous momens, & recevant pareillement la vie les unes des autres.

Ce sont les fruits de la terre, & en premier lieu les Grains & les Liqueurs qui commencent le mouvement, qui passans par le canal des Maîtres & Propriétaires aux mains des

Ouvriers, ils donnent en contr'échange le fruit de leur travail, toujours aux conditions marquées de proportions qui fassent trouver le compte à tout le monde, sans quoi le moindre déconcertement devient aussi tôt contagieux, & corrompt toute la masse.

C'est la crainte d'un pareil desordre qui fait jeter aux Hollandois le Poivre dans la mer, & qui fait donner aux Anglois de l'argent aux dépens du Public, à ceux qui viennent du dehors enlever les bleds dans l'abondance.

Et c'est néanmoins le contraire par une surprise éfroiable, que l'on bâtit & fomenté tous les jours en France, par toutes sortes d'efforts depuis 1660, qui est uniquement la cause des quinze cens millions de perte, arrivée au Roiaume depuis ce tems.

Les bleds ont éprouvé & éprouvent à chaque moment ce sort: Mais comme il n'en est pas question presentement, & que l'on en a déjà parlé, comme l'on en fera encore mention, lors qu'il s'agira du rétablissement

possible en deux heures, on vient aux Liqueurs, qui sont la seconde manne primitive du Roiaume, tant pour la subsistance des Peuples, que pour leur former du revenu; l'excédent de la consommation personnelle dans les Propriétaires, leur fournissant le moien de se procurer le surplus de leurs besoins, comme pareillement aux ouvriers de ces mêmes besoins, le canal pour se pourvoir de Liqueurs.

Or ce qui s'est fait depuis 1660. a condamné les deux tiers des Peuples à ne boire que de l'eau, parce que la plupart des Propriétaires des Vignes ont été obligez de les arracher, & réduits par là à la dernière misere.

Voici comme la chose est arrivée: Ces Liqueurs, tant Vins, Cidres & Eaux-de-Vie, qui passaient avec profit reciproque des mains des Maîtres en celles des Ouvriers & Acheteurs, furent obligez tout à coup de recevoir une hausse éfroyable de prix, pour porter le profit des Traitans, ainsi que ce qu'on donnoit au Roi, qu'on a toujours augmenté presque à tous les Baux, les frais des Bureaux & Com-

mis, les sejours ruineux que les voituriers étoient obligées d'endurer, pour acquiescer ces Droits en divers lieux, ou bien pour racheter ce même sejour, tout cela devant être porté par la Marchandise, ce qui la mettant à un taux exorbitant, & ceux qui en faisoient leur provision auparavant, n'y pouvoient atteindre par le fruit de leur travail; ce fut une necessité ou de s'en passer, ou de l'avoir du Marchand à une perte considerable de sa part; ce qui est toujours égal pour l'un & pour l'autre, par les raisons marquées, & par conséquent la ruine d'un Etat; ce qu'on ne peut nier être aujourd'hui la situation de la France, non plus que ce ne soit de pareilles causes qu'elle est provenüe.

Enfin les choses vinrent dans un si grand excez en 1677. qui fut une année très abondante, que les Vignerons ou Marchands aiant voituré des vins par une riviere en une Foire d'une Ville considerable, & le nombre excédant la consommation, (quoique dans les tems precedens, elle eût été six fois plus forte avec profit; en sorte que

ces Marchands ne trouvant pas à beaucoup près le prix de l'Impôt qu'il avoit falu garantir & promettre par avance en abordant, ils volurent quitter aux Traitans leur denrée en pure perte, ne demandans qu'à s'en retourner libres de leur obligation : mais ceux-ci declarerent que ce marché leur seroit trop prejudiciable, & que tout ce qu'ils pouvoient faire de plus favorable, étoit que les bateaux répondissent pareillement du droit, & qu'ils s'abstiendroient d'exercer leur contrainte sur les personnes.

Il ne faut pas consulter l'Oracle pour convenir que c'est à de pareilles manieres que la France est redevable de sa ruine : mais afin qu'on ne revoque point de pareils faits en doute, qui sont néanmoins tres-constans, ce qui se passe tous les jours en France dans plusieurs de ses Provinces, est d'un pareil degré d'honneur, bien qu'ils se soutiennent nuit & jour avec la dernière exactitude, l'autorité du Roi & de Messieurs les Ministres y étant pareillement employée, par la plus grande des surprises.

L'on

L'on sçait que toutes les Denrées du Japon & de la Chine étant arrivées en France, n'augmentent de prix qu'elles ont coûté sur le lieu, que des trois parts sur une ne faisant que quadrupler, & même souvent moins.

Les Droits des Princes d'où elles sortent, & qui n'ont point d'autres revenus que ces Doüanes trois à quatre mille lieues de trajet, les tempêtes & les Pirates, ne content que cette somme à conjurer.

Mais les Liqueurs qui viennent d'une Province à l'autre, quoi que souvent limitrophe, augmentent de dix-neuf parts sur vingt & même davantage.

Les Vins que l'on donne dans l'Anjou & l'Orléanois souvent à un sol la mesure, & même moins, c'est à dire avec perte du Vigneron, se vendent vingt & vingt quatre sols dans la Picardie & Normandie, & il n'y a pas encore trop à gagner pour les Marchands : C'est à dire, que les Commis & Traitans qui empêchent ce trajet, sont six fois plus formida-

L

bles & plus destructeurs du Commerce, que ne sont pas les Pirates, les tempêtes & trois à quatre mille lieues de route; en sorte que les Liqueurs croissant aux portes de ceux qui ne boivent que de l'eau, ils sont obligés d'être dans cette misère, ou de l'acheter six fois plus que si les Liqueurs venoient de la Chine & du Japon; ce qui ruine également les Marchands & les Acheteurs par les raisons marquées, & par conséquent le Roy.

Comme le premier mobile de tout ce beau ménage sont ceux qu'on appelle les Fermiers du Roy, on peut apercevoir par tout ce narré, qui ne fait mention que d'une partie du désordre, dont on peut voir le surplus *au premier Tome*, ou plutôt ce qui est public aux yeux de tout le monde: On peut voir, dis-je, comme ce nom de Fermier du Prince convient peu à ces Messieurs; puisque le devoir & la fonction d'un homme qui tient une recette, étant de cultiver & de faire valoir le fonds le plus qu'il est possible, eux au contraire ont cru ne pouvoit mieux faire le profit du Maître, qu'en

détruisant tout, & causant plus de ravages que des Armées ennemies qui auroient entrepris de tout désoler. Ces excez ou ces fleaux de Dieu n'ayans qu'une courte durée, après quoi un Pais sacagé, se remet incontinent après souvent mieux qu'auparavant, ainsi que l'on a déjà dit plusieurs fois.

Mais il n'en va pas de même de ceux-ci; après que dans un Bail le plus aparent ou le plus grossier a été détruit, les successeurs n'y peuvent faire leur compte que par un rehaussement de Droits, qui diminuant encore la consommation, augmentent par conséquent la ruine & des Peuples & du Roy, qui n'a d'autre bien que les fonds de ses Sujets, lesquels ne le peuvent payer qu'à proportion des fruits qui croissent dessus, & qui peuvent être consommés, sans qu'ils demeurent en perte, & sont abandonner la terre, comme il n'est que trop connu.

Et pour un si important service, ces Messieurs font des fortunes de Prince; & pour aneantir cent fois plus de biens qu'ils n'en font passer

aux coffres du Prince , ils meritent d'avoir mille fois plus de facultez qu'ils ne possedoient en se mettant en besogne.

Voilà pour les Aides que l'on scait jouïr un si grand Rôle dont la ruine de la France , & dont la cessation sans nuls risques & perils , aura une si grande part dans le retablissement des cinq cens millions de bien aux Peuples , sans qu'il soit besoin de plus d'une demie heure d'attention, comme on fera voir dans la suite.

On vient aux Douanes , Droits de Passages & Sorties du Roïaume , sur lesquels on peut dire d'abord que c'est à peu prez le même ceremonial , même desolation & même extravagance, par erreur au fait dans Messieurs les Ministres , qu'à l'égard des Aides.

Il est à remarquer encore que celles qui se paient dans le milieu du Roïaume de Province à autre , comme reputée étrangere , sont indignes & font honte à la raison.

Elles avoient été établies lorsque ces Contrées appartenoient à des Princes autres que les Rois de France;

mais étant depuis dévoluës à la Couronne , & n'y en ayant aucune qui ne cause des vexations éfroiables par des sejours ruineux des Voituriers , & qui ne desolent par consequent le Commerce & la consommation :

Elles ont dû être ôtées , & le produit tout au plus remis avec les autres Tributs , comme la Taille ; ce qui fait étant , comme cela est possible en un moment , le País y gagnera cent pour un , dont le Roy aura amplement sa part , c'est à dire trois fois plus qu'il ne recevoit.

La Douane de Valence doit sa naissance à un crime que le malheur des tems fit tolérer , & que par consequent le retablissement de l'ordre devoit abolir.

Lors des Guerres Civiles de la Religion , le Connétable de Lesdiguières s'étant rendu Chef du Parti des Huguenots dans cette Contrée , établit cet Impôt par la force majeure sans aucune autorité du Prince , pour l'entretien de ses Troupes ; & apres que les choses furent pacifiées , des intérêts personnels, contraires à ceux

de l'Etat, l'ont maintenu jusqu'à présent.

C'est ces mêmes abus qui les ont fait maintenir & augmenter tous les jours à vuë d'œil, & par conséquent la ruine du Roiaume : ce qui a été si loin pour les Droits de Sortie, quoi qu'on sçache que la richesse d'un Etat consiste dans les Envois au dehors, qu'il ne s'en trouve jusqu'à vingt six dans un seul Port de Mer, c'est à dire vingt-six Droits ou Declarations à passer à diverses Personnes ou differents Bureaux, avant qu'un seul Vaisseau puisse decharger ou mettre à la voile, & emporter ou débarquer les Marchandises chargées.

Il n'y a pas un de ces Receveurs de Droits ou Declarations, qui ne veuille faire sa fortune : Ils sçavent bien tous que ce ne peut être par le moyen de leurs gagés, qui sont souvent tres mediocres ; ce n'est donc que par les vexations telles & semblables que l'on a marquée à l'Article des Aides : Ce qui va si loin, qu'un celebre Negociant, pour être quitte

d'un coup de chapeau que doit le Vendeur de certaines Dénrées avant que de les livrer, par une ancienne Ordonnance, on ne sçait sur quoi fondée ; pour être quitte de cette servitude, ou plutôt de ces accompagnemens qu'on avoit soin de cultiver comme le reste, il donnoit quinze cens livres par an en pure perte, qui n'aloient point assurément au profit du Roy, non pas même de ses pretendus Fermiers ; encore vouloit on lui persuader que l'on lui faisoit grace : Ainsi on peut juger du reste par cet échantillon.

C'est par de pareilles manieres, dont ceci n'est que la moindre partie, que les Etrangers, lesquels de compte fait auparavant 1660. prenoient une fois plus de Marchandises du Roiaume qu'ils n'en apportoient, en ont depuis ce tems introduit deux fois plus qu'ils n'en ont enlevé, c'est à dire que la France est devenue redevable de creanciere qu'elle étoit.

Mais comme d'abord les Peuples qui voioient que l'on les minoit

peu à peu, & qu'ils étoient comme brulez à petit feu, ne marquoient pas une entière complaisance pour des manieres qui les desoloient; & qu'ils faisoient agir les Compagnies Supérieures par des remontrances sur de pareils établissemens, en faisant voir qu'ils portoient un tres-grand prejudice au Roy; & n'étoient utiles qu'aux Entrepreneurs; qu'elqu'intégré & quelqu'éclairé que fut le Ministre, il crut que c'étoit un atteinte à l'autorité du Roy, & une derogéance au respect du par des Sujets à leur Souverain.

Il fit abroger les remontrances par l'Ordonnance de 1667, qui établissoit, que tout Edit qui seroit présenté, seroit accepté & executé par provision, sauf à en remontrer apres la surprise; ce qui étoit tout à fait inutile, parce que chaque nouveauté se fortifiant de Patrons, personne ne s'en voulu rendre ennemi, outre que les longueurs, pendant que le mal faisoit son cours, rendoit vaines toutes les poursuites.

Cette même Ordonnance fut encore

renouvelée en 1673. Voila la fondation & le couronnement des quinze cens millions de rente perdus dans le Roiaume depuis environ quarante ans.

Et la ruine de la France qui avoit été tentée inutilement pendant plus d'un Siecle & demi, comme on l'a fait voir, ne put avoir sa perfection qu'en y employant l'autorité du Roy toute entière, sans quoi on n'en fût jamais venu à bout.

En éfet, si lors d'un premier Droit établi fut l'entrée des Boissons & Liqueurs dans une Ville de grande consommation, sur la presentation d'un second par un nouveau Traitant, nouveau Bureau & nouveaux Cômis, avant que d'en souffrir l'introduction, on avoit remontré que cela étoit contraire aux interêts du Roy; parce qu'outre que ces nouveaux frais n'alloient point à son profit, c'étoit un surcroit d'empêchement à la consommation qui étoit détruite par ces manieres, sans nulle utilité à personne; & que si Sa Majesté vouloit hauffer la levée, il falloit qu'il n'y eût qu'un En-

enerisseur ; Sçavoir , celui qui en di-
roit le plus, qu'un Bureau ; qu'une
Recette , & par consequent qu'un
embarras au Commerce. Sur de pa-
reilles remontrances , dis-je , auroit-
on pû dire sans renoncer à la raison,
que c'étoit l'interest du Prince , que
tous ces préciputs , tant de frais que
d'aneantissement , fussent portez par
la Marchandise.

Ce degré d'horreur se renforce au
troisième , au quatrième & au cin-
quième , & enfin au onzième établi-
ssemment , comme il se trouve en quel-
ques Villes du Royaume , sur une
même Denrée , dans un même lieu ,
toujours avec les mêmes circonstan-
ces , ou plutôt les mêmes vexations ,
qui ont réduit la consommation d'une
de ces Villes , où cette malheureuse
Scène se passe , de soixante mille pie-
ces de Vin qu'elle étoit autrefois pré-
sentement à peine à quatre mille , &
fait par consequent arracher les Vi-
gnes , & diminuer la Taille de six
fois plus que le Roi ne recevoit de
cette haussé des Aydes.

Que l'on ne s'étonne donc plus des

dix millions de rente perdus sur la
seule Election de Mante , & à pro-
portion autant dans le reste du Ro-
yaume , par un interêt solidaire que
toutes les Provinces ont les unes avec
les autres.

Tout de même à l'égard des vingt
six Droits ou Declarations sur la char-
ge d'un Vaisseau : La simple exposi-
tion du fait dès la première addition
au premier Droit , bien loin d'atten-
dre le vingt sixième , eut formé un
degré d'horreur , qui n'eut pas permis
d'opiner autrement dans le Conseil
du Roy , que par des execrations con-
tre les Auteurs de pareilles Imposi-
tions.

Qu'est ce qui n'eut point pensé que
c'est la même chose sans aucune diffé-
rence , que si un Prince ayant à rece-
voir cent mille livres par an sur quel-
ques Particuliers très disposez , & très
en état de les paier , son Intendant
commettoit dix personnes avec cha-
cun mille livres de gages , pour per-
cevoir dix mille livres chacun , bien
qu'un seul faisant toute la recette
n'eut pas de quoi s'employer en me

donnant que la vingtième partie de son tems ?

Ne diroit on pas que l'Intendant partage ces gages moitié par moitié avec les Commis , & qu'il fait son compte aux depens de celui de son Maître ?

Cela est justement arrivé depuis 1660. par l'abrogation des remontrances des Peuples , non de la part du Ministre qui étoit tres integre, mais du côté de la Cour , & de toutes les Personnes considerables du Roiaume , qui ont érigé ces desordres , ou plutôt la ruine de la France en revenu réglé.

Premierement on ne parvient à la place de Receveur ou de Fermier General , qu'en prenant des Recettes à plus haut prix que leur juste valeur, des Personnes d'élevation , qui font cela fort innocemment , ne sachans pas ce qui doit couter un pareil profit au Roy & au Roiaume.

Toutes les Commissions sont autant de Benefices briguez par toutes les Personnes de condition , soit pour servir de recompense à leurs Domestiques

ques , & leur épargner leurs bourses, ou pour en tirer des contributions personnelles.

C'est ce que Monsieur Fouquet declare dans ses Défenses , & nomme tous les Demandeurs en de pareilles occasions ; savoir toutes les Personnes de la Cour & du Conseil actuellement vivans.

Ainsi quelque bonne intention qu'aye un Ministre , il n'est aplaudi & on ne chante ses louanges qu'à proportion qu'il contente tant de Demandeurs : ce que ne pouvant faire non seulement en ne levant que des Tributs reglez , mais même par un petit nombre d'affaires , qui ne pourroient pas contenter la vingtième partie des pretendans ; il faut qu'il donne les mains comme malgré lui , à toutes ces horreurs.

Voilà les manieres & la nation qui ont réduit le Roiaume en l'état où il se trouve ; d'une façon d'autant plus déplorable , que ceux qui auroient été à portée de faire entendre au Roy & à Messieurs les Ministres les désordres & les causes d'en il provenoit.

étoient engagez par leur interêt à le maintenir.

Et c'étoit leur langage, lorsque l'on se declaroit contre ces manieres d'une façon sourde & à paroles perduës, de publier que c'étoit des esprits inquiets & visionnaires qui tenoient ce langage, & qui vouloient même renverser le Roiaume, apelans renversement la cessation du plus grand bouleversement qui fut jamais.

En effet, si la France n'avoit consisté qu'en quatre ou cinq cens personnes, dont tout au plus un pareil cortège étoit composé, c'est à dire de Sujets qui meritent du menagement, ils auroient eu raison de parler de la sorte: mais comme au contraire le Roiaume qui consiste en quinze millions d'ames, & le Roy à la tête, qui sont ruinez par ces manieres, pour faire subsister un si petit nombre, de semblables allegations, ne peuvent être qu'une extravagance achevée.

Ce genre de gouvernement aiant ruiné tous les revenus, & les Traitans & les Partisans n'aians plus de for-

me à faire par l'addition de nouveaux Droits sur les Denrées, ce qui n'étoit plus possible, la Guerre de 1689. survint & Messieurs les Ministres, quoi que personnellement tres integres, ne suposèrent point qu'il y eut d'autres mesures pour trouver les fonds necessaires, que par les canaux qu'on vient de coter, savoir le service des Traitans & Partisans, qu'ils acceptèrent à l'égard des fonds & immeubles, pour leur faire souffrir le même sort qu'avoient éprouvé les Revenus & Denrées, sur lesquelles il n'y avoit plus rien à faire, qui sont les termes dont ils se servent; ce qui signifie en langage clair & net, qu'il n'y avoit plus rien à gagner pour eux, quand il n'y a plus rien à détruire.

Ce qui saute aux yeux de tout le monde est trop public, savoir une desolation generale, qui est leur ouvrage, pour laisser le moindre soupçon que cette expression soit trop forte & trop violente.

Ils atraquerent donc les Charges & Dignitez de la Robe, ainsi que les

emplois de leurs dependances, que l'on fait composer ou qui composoient une si grande masse dans le Roiaume, & en quinze ou seize ans ils leur ont fait souffrir le même sort des Revenus, au même compte de la destruction des Dénrées & produit des terres, savoir vingt de perte en pur aneantissement, pour un de profit au Roy: ce qu'il y a de plus cruel, est que cela a coupé l'arbre par le pied, & aneanti toutes les fabriques de monnoie en papier & parchemin, qui rouloit sur la solvabilité des Propriétaires des immeubles, du moment qu'ils ont été exposez à un aneantissement continuel, tout le credit qui rouloit dessus s'est évanoui, il a falu de l'argent en personne.

Sans qu'on puisse se plaindre en aucune façon de Messieurs les Ministres, qui pratiquoient ces manieres avec la dernière douleur, mais il leur étoit également impossible d'en user autrement, qu'il le feroit à un Sujet né dans l'erreur, d'embrasser & de professer la Religion Catholique dans un País où il n'y auroit que des Heretiques.

Mais enfin ce moien étant absorbé, & aiant pris fin comme l'autre, & aucun Partisan ne se presentant plus pour traiter de nouveautez, parce qu'il est assuré qu'il ne s'en pouroit pas defaire, ceux qui s'étoient accommodés de presque toutes, ne s'en trouvant pas bien, & les voians exposees à souffrir le sort de leurs Predecesseurs, savoir à paier une seconde fois, ou bien de n'avoir rien acheté, & d'avoir perdu leur argent: On espere que le retablissement de la France dans une conjoncture si importante n'aura plus tant d'ennemis à combattre, d'autant plus que l'on declare que ce qui est fait, est fait, & que l'on ne pretend faire rendre gorge à qui que ce soit, contre l'usage ordinaire.

Que si on s'est étendu sur cette troisième cause des desordres de la France; c'est pour couper pied à toutes les objections que l'on pourroit faire au retablissement du Roiaume.

Outre que d'ailleurs, bien qu'il ne soit pas nécessaire de supprimer les Fermes ni les Fermiers du Roy, quoi que ce fut le plus grand service que

l'on pourroit jamais rendre à l'Etat, témoin le menage qu'ils y ont fait depuis 1660. Cependant, il est neces- res que leurs fonctions soient redui- tes à un ceremonial moins desolant; ce qui leur sera utile loin d'être dom- mageable.

Or comme jusqu'ici ils ont été re- gardez comme des gens sacrez jus- qu'à la moindre partie de leur minis- tere, quelque éfroiables & quelques desolantes qu'elles soient toutes; il a été à propos d'en faire un craion, & de montrer en même tems qu'il s'en faloit beaucoup que les Fondateurs & Protecteurs de l'Ordre fussent gens à canoniser, n'ayant eu rien moins pour objet dans de pareils établisse- mens, que l'interêt du Roy.

Cet éclaircissement procurera un peu plus de tranquillité au salut du Roiaume, en faisant examiner par quel motif on y fera des objections, ainsi que les personnes qui les met- tront en avant.

C'est de cette maniere qu'on pre- tend s'aquiter en deux heures de la promesse contenue dans le Titre & au

commencement de ce Memoire; c'est à dire par la cessation de la plus gran- de violence que la Nature ait jamais éprouvé depuis la creation du monde n'y ayant pas un des trois établisse- mens dont il est question, qui ne soit une extravagance achevée, commise innocemment depuis 1660 par er- reur au fait, sur la foi de la probité des premiers Auteurs; mais qui ne peut être soutenue aprez connoissan- ce de cause, sans renoncer à la rai- son, comme l'on verra invincible- ment par la suite.

CHAPITRE IX.

Personne ne peut douter, aprez ce qui vient d'être raporté, que l'on ne fait aucune injustice aux Ai- des, Droits de Passage, Sortie du Roiaume, en mettant sur leur com- pte la cause de huit cens millions de perte, de quinze cens qu'éprouve le Roiaume depuis 1660.

Or comme cette cause est encor

plus violente que les deux autres, il ne faut constamment qu'un instant pour la faire cesser, avec d'autant moins d'inconveniens & de crainte, qu'il est certain que ce n'a jamais été que l'interêt des Entrepreneurs qui a mis les choses sur ce pied.

Pour se résumer donc, l'Etat est presentement à l'égard de ces trois causes de sa ruine comme un Particulier, & même une Contrée qui se trouveroient dans la dernière desolation par un principe très violent, agissant sur eux immédiatement, & dont la simple cessation pourroit en un moment les remettre dans une très grande félicité.

Un homme condamné à mort pour un crime d'Etat, avec une confiscation de tous ses biens, qui seroient fort considérables, recevant sa grace du Roy, passeroit dans un instant du dernier malheur à une très heureuse situation.

La Ville de la Rochelle, qui éprouva les rigueurs que l'on fait, lors de sa prise par le Roy Louis XIII. ne sauroit un moment acheter le pain

cent sols la livre, c'est à dire voir tous les jours cent ou six vingt de ses Habitans mourir de faim, & puis les portes ouvertes par sa reddition, se procurer ce même pain à moins d'un sol la livre.

Si quelqu'un dans l'un & l'autre de ces deux cas proposant le remède qui les tiroit d'affaire, eut eu pour objection que l'on ne pourroit prendre ses mesures sans deconcerter leur situation naturelle, ou tout au moins, qu'ils n'auroient pu jouir des fruits de ses grâces après qu'elles auroient été faites, qu'une Guerre qui se passeroit à deux cens lieues, ne fût finie, n'estimeroit on pas que ceux qui tiendroient un pareil langage, mériteroient les petites Maisons, ou plutôt daigneroit on leur répondre?

On maintient encore une fois, que de tout point c'est la situation de la France à l'égard des cinq cens millions de rente, partie de quinze cens perdus que l'on lui peut rétablir en deux heures, sans risquer davantage qu'à l'égard de ce Particulier condamné & de la Rochelle affligée,

& que les allegations de pretendu deconcertement, de peril ou de conjoncture de la Guerre, sont d'un pareil degre d'extravagance qu'il l'auroit été dans les deux cas qu'on vient de marquer.

Ainsi pour entrer d'abord en matiere, & prendre les trois causes l'une apres l'autre pour leur cessation, comme on a fait pour leur decouverte; on va voir en particulier comme en general, qu'il n'y a pas moien de tenir pied sur la contradiction, sans renoncer à la raison.

La Taille qui se trouve la premiere à la tête, comme ennemie jurée de la consommation par son incertitude, qui met tout le monde sur le qui vive par son injustice, qui fauche tous les Sujets les uns apres les autres, sans les quitter qu'ils ne soient sans pain, sans meubles & sans maisons; & sa collecte qui oblige ceux qui ont quelque chose, de paier de tems en tems pour les insolvables, ou de perir à la peine, comme il arrive souvent. Ce desordre, dis-je peut être conjuré de toutes ces trois

effroyables branches en un moment, par un simple ordre de Messieurs les Ministres, aux Intendans des Provinces, de faire observer les anciennes Ordonnances dans la derniere exactitude, sans nulle acceptation de personne.

Les descentes de Messieurs les Maitres des Requêtes dans les Provinces, qui n'étoient qu'en quelque saison de l'année, n'avoient été anciennement ordonnées que pour ce sujet.

Il est marqué en termes exprez, qu'ils imposeront sur le champ, & mêmes les Elus; ceux qui n'ont pas un taux proportionné à leur exploitation, soit en propre ou par fermages, & qu'ils dechargeront pareillement ceux qui se trouveront dans une situation oposée.

Les Mandemens des Tailles, envoiez toutes les années dans les Paroisses, l'ordonnent semblablement: Cependant on peut assurer qu'il n'y eut jamais rien de plus mal executé; & il est même presque impossible que cela soit autrement, par raport aux Sujets qui ont cette fonction.

Anciennement ce n'étoit que des Personnes du País mais depuis quarante ou cinquante ans, il a fallu absolument n'en point être : en sorte que quelque bonne intention qu'ils aient, il est impossible qu'ils fassent jamais rien de bien, arrivans dans une contrée où ils ne connoissent rien, tout le monde étant païé pour leur faire de faux rapports, & qui que ce soit pour leur dire la vérité.

Cependant, l'exécution des anciennes Ordonnances & la justice sont aisées à mettre en pratique; apres que Messieurs les Ministres l'auront commandé, qui est par où il faut commencer.

Il n'est question que d'ordonner, que chaque Intendant partagera le soin des Elections à trois ou quatre Officiers de ces Compagnies, choisissans ceux qui sont entendus non seulement dans le Commerce & dans le Labourage, mais même qui connoissent les Contrées & les facultez des Particuliers qui y ont du bien, ce qui est aisé de sçavoir quand on voudra s'y employer fidèlement, jus-

qu'à un sept de vigne, un arbre & un pouce de terre, & la moindre bête de nourriture.

Cette connoissance aqoise ou par eux, ou prenans des memoires de Sujets entendus, comme il s'en trouve dans toutes les Paroisses, moiennant quelque legere retribution, il faut qu'ils fassent une estimation des facultez de chaque Village, en marquant sur un Rôle à chaque Cotte, celui là a tant de terres en fermage ou à lui, de tant de valeur, tant en labour, tant en simple pature, tant d'excellente, tant de mediocre, tant de bestiaux, & tant de Vignes ou de Cidres année commune, & son fermage va à tant par an.

Quelque surprenant que cela paroisse en gros, il n'y a rien de plus facile dans le particulier, lorsque ce sont des gens du métier: & quand une Election seroit composée de cent cinquante ou deux cens Paroisses, trois ou quatre Sujets dans chacune en viendront facilement à bout en quinze jours ou trois semaines; c'est à dire, tout le bien d'une Generalité

seroit constant & connu en aussi peu de tems, tous travaillans dans le même moment, & ainsi que celui de tout le Roiaume par la même raison.

Il faudroit marquer aussi le nombre des Privilegiez, soit Nobles ou Ecclesiastiques, ou par leur emploi, si c'est par ancienne ou nouvelle creation, & s'ils n'excèdent point la qualité d'exploitation portée par leur privilege.

Tout de même des miserables n'ayans que leurs bras pour leur subsistance, sans nulle occupation que leur simple demeure.

Les choses en cet état, un Intendant feroit faire la balance des biens de toute sa Generalité, Election par Election, pour imposer la Taille sur chacune à proportion des biens.

Et puis par subdivision par Paroisse, & les Preposez ensuite sur chaque Particulier, sans se rapporter aux Habitans que pour en prendre les Memoires, n'y ayant aucun d'eux qui ose & qui soit en état de mettre les Receveurs ou Fermiers des personnes considerables, à son juste taux.

Ainsi du premier abord, voila l'incertitude & l'injustice qui coute plus de trois à quatre cens millions de rente au Roiaume, sauvée, & même les Procez, puisque n'y ayant plus que des questions de fait, le Subdelegué ou l'Intendant les pourroit vuidier sur le champ.

Mais il faut encore sauver la Collecte, & cela est aisé, même de l'agrément des Peuples.

Il faut ordonner que quiconque portera dans les trois premiers mois de l'écheance de la Taille, toute son année droit en Recette, sera exempt d'être Collecteur, ni garand du Recouvrement de la Paroisse; il n'y a qui que ce soit, jusqu'aux plus miserables, qui ne vende sa chemise pour être exempt de cette servitude, laquelle lui venant à tour par l'acceptation que ne manqueront pas de faire les riches de ce parti, ils donneroient tout pour avoir le même avantage.

Il faut ordonner pareillement, que la Taille & les autres Impôts qui l'accompagent pendant la guerre, se prendront par privilege comme une

rente fonciere, c'est à dire auparavant le prix du loüage des Terres & Maisons.

L'usage étoit ci-devant, que le Maitre precedoit pour une année sur la Taille, mais c'étoit à cause de son injustice qui eut souvent tout emporté; ainsi étant ôtée, & l'équité rétablie, comme la cause cesse; l'effet doit cesser pareillement.

De cette maniere, le Receveur des Tailles decernera chaque Contrainte contre chaque particulier, lorsqu'il aura passé sa soumission au Greffe de l'Electiion au premier envoi des Mandemens, qu'il entend paier toute son Imposition dans les trois mois, pour être exempt d'être Collecteur.

Que si il ne l'effectuoit pas, il n'y auroit rien de gaté, puisque cette redevance precedant le paiement du Maitre, ce seroit à lui à y donner ordre.

A l'égard des Villes taillables & gros Bourgs, où la seule industrie paie une grosse Taille, il les faut absolument mettre en Tarif; il n'y en a aucun qui ne le demande à

main jointes, & ceux qui l'ont pu obtenir, ont acquis un degré de richesse qui devoit porter à ne refuser cette grace à pas un.

Le seul obstacle qui l'a empêché jusques ici, est que les Juges & les Receveurs s'y sont tous opposés.

En effet, cela met fin aux Procez, ainsi qu'aux frais & contraintes que les Receveurs ont érigé en revenus réglés, & dont il faut qu'une Paroisse souffre une certaine quantité; autrement elle seroit haussée au premier département, dont ils sont presque toujours les Maitres, sous prétexte qu'ils ne pourront faire le recouvrement si on ne suit pas leur idée.

Comme voila bien du monde nouvellement mis en besogne, il les faut paier tous, autrement on sera mal servi, comme il arrive d'ordinaire, & sur tout à la Guerre, où si l'on veut que les Troupes fassent leur devoir, & ne pillent point, il leur faut faire toucher leur solde.

Par bonheur dans cette nouvelle fonction il y a un fonds certain &

naturel ; sans qu'il en coute rien au Roy & au Peuple.

Les six deniers pour livre qui se donnoient aux Collecteurs des Paroisses pour le recouvrement de la Taille, demeurent entierement inutiles, & il ne reste plus que les frais du papier & confection des Rôles; & comme ce sera l'affaire des Subdeleguez & de ceux qui seront chargez de chaque contrée, il faut sur ce fonds que l'Intendant leur fasse departir à chacun quatre ou cinq cens francs par an plus ou moins, suivant le travail & l'étendue du district; ils en donneront quittance aux Receveurs des Tailles, qui en compteront aux Chambres des Comptes comme du reste, parce que l'ordre de l'Intendant sera attaché avec les Quittances.

Il faut aussi une somme comme de mil livres, ou à peu prez, aux Receveurs particuliers pour augmentation d'un Commis qui sera nécessaire pour la perception de tous ces Impôts singuliers.

Il faut enfin qu'il en reste une som-

me aux Intendans, comme de deux ou trois mil livres, pour paier les Espions qui avertiront que les Prépozez par lui commis, ne font pas leur devoir, aiant favorisé dans l'Affaire leurs parens & amis; auquel il les faudra destituer avec infamie, & leur faire paier le dommage de ceux qui auront été léséz sans nul rejet, parce que ce sera leur faute. Tout ceci se trouve marqué par le Reglement des Tailles de 1604. du tems de Mr. de Sully, que l'on n'a fait que copier en cela comme en tout le reste, sur tout en Blez; Ce qui est conforme à tous les Gouvernemens du Monde.

Il faudra encore que les Intendans soient souvent en Campagne pour partir au pied levé, sans avertir personne, pour verifier sur les lieux si les avis qu'on leur a donnez, sont veritables, ce qui demande des frais.

Enfin il est nécessaire que tout le monde conçoive qu'il sera impossible d'user de supercherie, sans s'exposer à une punition exemplaire.

Mais comme le principe de toutes fortes de paiemens, & par conséquent de la Taille comme du reste, est la vente des Dentrées, ce recouvrement fera extrêmement facilité, par la valeur où l'on va les y mettre, sur tout aux Bleds, qui menans la cadance, sont presentement en perte aux Labou-reurs, le prix n'atteignant pas même les frais de la culture, comme l'on va voir dans le Chapitre suivant.

CHAPIT. DIXIÈME.

LE dérangement qui se rencontre dans le prix des Bleds par leur avilissement, qui ruinant les proportions qui doivent être entre les frais de leur culture, ensemble le paiement du fermage, & le prix que l'on l'achete, empêche ce premier commerce, par lequel cette manne primitive passe uniquement aux mains de ceux qui n'ont que leur travail pour se la procurer; ce qui est également la ruine des uns & des autres, n'étant

pas moins prejudiciable à un Etat, s'il ne l'est pas même davantage, que la situation oposée, qui ne produit des horreurs que par ce même manque de proportion, tous les excez étant également dommageables, quoi que diamétralement oposés: Ce dérangement, dis-je, n'est ni l'ffet du hazard ni de la nature, qui par sa destination entend & fait toujours si bien, qu'il n'y a point de Métier ni de Professions qui ne nourrisse à tout moment son Maitre, comme elle ne met point d'animaux au monde qu'elle ne les assure de leur pature à même tems.

Cette malheureuse disposition qui conte au Roiaume presentement plus quatre fois que les besoins du Roy, rendant tout le monde tres-miserable, & les Ouvriers plus que qui ce soit, est la suite d'une volonté déterminée, que depuis six à sept an on met à execution avec les dernieres attentions, & même de tres grands frais, par cette cruelle & fausse idée, que les Grains étoient de la nature des truffes & des champignons; par une continuation de ce qui s'est fait depuis

1660. ce qui disculpe les modernes, que c'étoit, dis-je, un present gratuit de la nature, & qu'ainsi l'intérêt de l'Etat, surtout des pauvres, étoit de forcer les Propriétaires de le donner à meilleur marché qu'il seroit possible.

On ne persiste aprez la reconnoissance de l'erreur dans cette conduite, que parce que des Sujets couverts d'applaudissement, ne veulent point convenir qu'ils aient été capables d'une pareille méprise, leur obstination à maintenir le mal, leur étant moins préjudiciable, à ce qu'ils croient, qu'un désaveu de leur conduite passée, quelque bien qu'il en vint au Roiaume: ils ont cru que l'Etat ne pouvoit éviter un excès, savoir une extrême cherté, qu'en se jettant dans l'autre qui est l'avilissement, quoique n'étant pas moins préjudiciable par lui même; c'est lui seul qui produit les chertez, comme on peut voir par le Chapitre qui est à la fin de cet Ouvrage.

Cependant comme l'on ne doute point que ceux qui n'ont pas de si de-

plorables intérêts, ouvriront enfin les yeux, on passe avec confiance au Remède.

On dira d'abord que le Roy & Messieurs les Ministres sont absolument maîtres du prix des Grains, les pouvant faire baisser & hausser à leur volonté, en quelque tems & en quelque saison que ce soit: comme l'état où il est d'avilissement est l'effet d'une main étrangere autre que celle de la nature; ainsi par des manieres contraires qui couleront beaucoup moins, on peut mettre cette Dentrée aux prix & en l'état qu'elle doit être pour supporter ses charges, c'est à dire les frais de la culture, & couler tranquillement aux mains de ceux qui n'ont d'autre fonds que leurs bras.

L'on ne le decouvre pas plus précisément, parce que quoi qu'il se pratique en une infinité d'endroits, comme à Rome, en Angleterre, en Hollande & en Turquie, & qu'on en usa même en France en 1679. sans quoi cette année auroit été aussi cruelle que 1693. & 1694. cependant il est

de l'interêt de cette démarche, qu'e-l-
le ne soit pas absolument publique,
étant de la nature du secret, qui
perd la vie aussi tôt qu'il voit le jour.

Tout ce qu'on peut déclarer, est
que la cherré ou l'avilissement, sur
tout dans un País fécond, comme la
France, n'est rien moins à la rigueur,
que l'effet du manque ou de l'abon-
dance des Bleds pour la subsistance de
tous les Peuples; le dernier a toujours
été l'ouvrage d'attentions déterminées
comme aujourd'hui, & l'autre de la
folie & de l'aveuglement du Peuple,
qui se forme lui même le monstre qui
le devore.

En un mot, le Peuple est assuré-
ment comme un troupeau de Mou-
tons que l'on voudroit faire entrer
par une tres petite porte, & tres em-
barassée; il n'y a qu'à en prendre un
ou deux par les oreilles, & les tirer
par force, aussi-tôt tous les autres s'y
poussent avec la même violence, dont
il avoit falu user pour y conduire les
deux premiers.

Et y aiant une tres grande porte
tout contre, exposée à leur vuë, qui
les

les conduisant au même lieu, leur
donneroit un passage bien plus aisé; il
ne seroit pas possible à force de coups
de leur faire prendre ce parti, mais
continuerient de s'étouffer les uns
les autres pour suivre les premiers.

Voila le portrait du Peuple, & sa
conduite dans ses démarches tumultueuses, sur tout à l'égard des Bleds.

Ainsi en un moment ce fonds étant
retabli, on maintient que c'est plus
de trois cens millions de rente au
Roiaume remis en un instant, parce
que les proportions, dont le décon-
certement est la ruine du Commerce,
recommenceront à vivre, & à fournir
par conséquent la subsistance à tou-
tes les deux cens Professions, qui at-
tendent uniquement leur nourriture du
Laboureur.

C'est pourquoi on passe aux Doua-
nes, Sorties & Passages du Roiaume,
ainsi qu'aux Droits d'Aides sur les Li-
queurs, qui prennent pour leur part,
ainsi qu'on a dit, plus de huit cens
millions par an dans la perte des biens
du Roiaume.

Le retablissement en est d'autant plus aisé, que quoi qu'on les soutienne nuit & jour par des efforts continuels, qu'il y ait plus de vingt mil hommes, & peut être plus de trente, qui n'ont d'autre emploi que cette occupation, c'est à dire de ruiner les Peuples, & par consequent le Roy; cependant il n'y a qui que ce soit qui ne les deteste dans le particulier, & qui ne convienne, que si on avoit eu intention de detruire le Roiaume, on n'auroit pas pu prendre d'autres mesures.

Le cadavre qui est certain de la desolation de la culture des Terrés & du Commerce, purge cet énoncé de tout soupçon de calomnie.

En éfet, si un Marchand aiant ses Magasins remplis d'excellentes Denrées, & propres à l'usage de tout le monde, ne les vouloit point livrer, apres en avoir fait la vente dans sa maison, qu'apres qu'on auroit fait declaration à vingt six de ses Facteurs & Commis dispersez en divers quartiers de la Ville, & souvent absens de leur demeure, en sorte qu'il falut

un tems infini pour s'aquiter de ces servitudes, n'estimeroit on pas en même tems qu'il auroit perdu l'esprit, & tout le monde ne le quitteroit il pas?

Or une contrée commerce avec l'autre tout comme singulierement un Marchand à Marchand, les mêmes mesures & les mêmes facilitez y doivent être observées, & le même degré d'extravagance qui se peut rencontrer dans l'un, est le même dans l'autre.

Si quelqu'ami de ce Negociant qui exigeroit vingt six declarations avant que de se dessaisir de sa Denrée, lui représentoit qu'il eut à quitter cette maniere, autrement qu'il se ruineroit, & passeroit pour un fou; il lui repartoit, qu'il convient de l'extravagance de cette conduite, mais qu'il ne la peut abandonner dans le moment, de peur de troubler l'ordre de ses affaires, & qu'au moins il faut attendre qu'un Procez qu'il a à deux cens lieues de sa demeure, soit terminé:

Ne seroit ce pas pour le coup qu'on

le feroit enfermer, & qu'on lui ôteroit absolument l'administration de ses biens ?

Voilà néanmoins en cet article de Douane la situation de la France, tant dans les Sorties du Roiaume, que les Passages de contrée à contrée ; & les raisons que l'on aporte, pour ne pas faire cesser le desordre, sans perdre un moment, sont d'un pareil mérite & valeur que celles qu'on vient de mettre dans la bouche de ce Marchand particulier.

Les Aides sont à peu prez de même nature, sur tout dans quatre Generalitez, savoir Rouen, Caën, Amiens & Alençon, où le Droit de quatrième denier de tout ce qui se vend de Liqueurs en détail, s'exige non au quatrième, mais au troisième, parce qu'on n'a point d'égard aux lies & diminutions journalieres, mais seulement au volume de futaille, ce qui joint à des Droits d'Entrées esfroiables, sur tout dans les Villes non Taillables de ces contrées, fait que cette exigence de tous points, n'est &

ne se doit point appeller une contribution, mais une confiscation, comme l'effet qu'elle a produit n'a que trop justifié.

La seule Election de Mante, comme l'on a dit, y est pour deux millions quatre cens mille livres par an sur les Vignes, ce qui n'est qu'un baromètre du reste du Roiaume, puisque cela procede d'une cause generale.

Les Cidres en Normandie qui tiennent lieu de Vins, ont été pareillement mis par ce même principe dans un si grand defarroy, que dans les années abondantes, il s'en perd plus de la moitié que l'on neglige absolument de mettre à profit, ou qui perit, se gatant par la garde, pendant que les trois quarts des Peuples, non seulement de la Normandie, mais même de la Breragne, Picardie & Beausse, qui sont limitrophes, ne boivent que de l'eau à ordinaire réglée.

C'est en vain que la Bourgogne, comme un Pais d'Etats, jouit de cette exemption des Aides ; sa manne nourriciere, savoir les Vins à l'aide

de laquelle, & de l'excédent, elle se peut procurer ses autres besoins particuliers, est également coulée à fond, de même que si elle avoit ces Droits dans ses entrailles, ainsi c'est ses intérêts que l'on defend pour le moins autant que ceux de ces quatre Generalitez: c'est pourquoi elle doit contribuer, en comprenant ses avantages, à lever la cause de l'avilissement où elle voit souvent cette Dentrée lors d'une recolte abondante, & quoi que ce soit qu'elle paye, c'est à dire le double de ce que le Roy reçoit presentement, elle y gagnera encore quatre pour un, & ainsi des autres contrées du Roiaume, qui suivent toutes le sort les unes des autres, quelque éloignées qu'elles soient, de celles où le desordre qui les devore, a pris naissance, & par la raison des contraires, le rtablissement ou la cessation du mal produira incontinent le même effet à leur égard.

Le Vin qu'on donne souvent à un sol la mesure en Bourgogne, en Orleanois dans la petite Champagne, &

en Anjou, n'est à ce miserable prix au dessous des frais du Vigneron, que parce qu'il est à vingt quatre sols dans la Picardie & la Normandie; & il est à cet excez dans ces Provinces, par les mêmes raisons, que le Pain étoit à cent sols la livre lors du Siege de la Rochelle.

Dix mille Commis arrêtent les avenues de ces Liqueurs, tout comme l'Armée du Roy empêchoit le passage des Grains dans cette Ville; & lorsque les Portes furent ouvertes, la même extravagance qui se seroit rencontrée dans ceux qui auroient allegué que ces Habitans affamez n'auroient pu soulager leur misere, en se procurant du Pain à un sol la livre, puisqu'il ne valoit pas davantage hors les Portes, qu'une Guerre qui se faisoit à deux cens lieues de ces quartiers ne fut terminée: la même folie, dis-je, se trouve dans ceux qui pretendent que ces dix mille Commis qui font perir une moitié du Roiaume, par l'abondance des Liqueurs, & l'autre par l'excez du prix, ne peuvent être congédiez

sans renverser l'Etat, ou tout au moins, qu'il faut attendre que la Guerre soit finie en Allemagne, en Italie & en Espagne.

Pour commencer par les Douanes, Sorties & Passages du Roiaume, c'est un Perou pour le Roy & pour ses Peuples de les supprimer toutes, à l'égard du dedans de l'Etat; la raison des divers Princes qui les avoient établies étant cessée, il en doit être de même de l'effet, par les effroyables suites qui les accompagnent toutes.

A l'égard des Entrées de la France, il les faut conserver en l'état qu'elles sont pour les sommes seulement, en aplanissant les difficultez, dont il ne revient rien au Roy, mais rebutent les Etrangers.

Pour les Droits de Sortie il ne leur faut faire aucun quartier, mais les supprimer entièrement, puisque ce sont les plus grands ennemis du Roy & du Roiaume qu'il puisse jamais y avoir.

En effet, la misere étant le plus grand mal qui puisse arriver à un Etat, & l'avilissement des fruits, dont on

ne peut trouver les frais de la culture, étant le plus grand principe de la desolation, il en faut user comme à l'égard d'un ennemi déclaré qui vient pour envahir un Pais, lorsqu'on le voit dans le dessein de faire retraite, il lui faut faire un pont d'or.

Or est-ce faire ce pont d'or à cet avilissement le plus grand destructeur de biens qu'il y eut amais, que de lui former jusqu'à vingt six obstacles sur le même lieu, par autant de gens à gages, & dont la fortune consiste à le faire rester dans le Pais pour continuer ses ravages, comme on vient de marquer à l'égard des Douanes sur les Sorties & Passages de la France ?

C'est la même conduite à l'égard des Bleds & l'economie des Tailles, tous ces Monstres que l'on a décrits, ne travaillent nuit & jour que pour maintenir cet avilissement: Ainsi pour continuer à faire la guerre à cette effroyable maniere, il faut absolument reduire le Droit de quatrieme au huitieme dans ces quatre Generalitez.

comme par tout ailleurs où les Aides ont lieu.

Lorsque ce Droit fut établi pour la Campagne, où il n'étoit point, environ vers l'année 1640. à ce que l'on croit, toutes les Contrées donnerent une somme pour en être exemptes: mais dans les seules quatre Generalitez mentionnées, les Gentils-hommes & Personnes notables, eurent l'indiscretion de l'acheter presque pour rien; & concevans bien qu'il n'étoit pas exigible au pied de la lettre, sans tout ruiner, ils n'en tiroient pas le tiers, & souffroient aux Cabaretiers à tres-grand marché.

Mais apres 1660. ceux qui gouvernoient croians le Roy lezé dans certe vente, comme il l'étoit effectivement, ils le retirèrent sans remboursement aux Aquereurs, estimans que la jouissance leur en tenoit lieu; ce qui étoit véritable: & il n'y auroit eu rien de gaté, s'ils avoient continué à le faire valoir comme les premiers Aquereurs; mais l'ayant voulu exiger à la dernière rigueur, ce fut une con-

sommation des Vignes & des Liqueurs, & une condamnation aux deux tiers des Peuples du Royaume de ne boire que de l'eau, d'autant plus qu'on quadrupla les Droits d'Entrée à même tems, dans les Villes non taillables de ces quatre Generalitez, par l'établissens de divers Traitans & Bureaux, qui triploient par ce cérémonial, & l'embarras ou séjours de Voituriers, le mal déjà causé par l'excez des sommes.

Ce qui réduisit la consommation de ces Villes à la dix ou douzième partie de ce qu'elle étoit auparavant; & encore davantage à la Campagne, puisqu'il n'y aiant point constamment de Village autrefois où il n'y eut jusqu'à deux ou trois Cabarets, presentement c'est un hazard si dans dix il s'en trouve un seul pour toute la Contrée.

Par où on peut voir le profit que les Traitans ont fait en ruinant le Roy & les Peuples.

Ainsi on ne renverse point l'Etat, n'y on ne les congedie point en réduisant le quatrième au huitième, & on ne delivre point la France tout à

coup, comme on fit la Rochelle, on les menage & on veut vivre avec eux, en les priant de souffrir seulement qu'on ouvre une porte, & aussi tôt ces Provinces de Vignobles qui perissent par l'abondance, deviendront tout à coup tres riches.

Sur ce même compte, il faut réduire les Droits d'Entrée des Villes non taillables dans ces quatre Generalitez, à la juste moitié de ce qu'elles sont à present: & comme il y a plusieurs Traitans, il faut que la réduction, soit au sol la livre de prix de leurs Baux, & ils gagneront considerablement, puisqu'ils pratiquent eux mêmes cette remise tous les jours dans les occasions lorsqu'ils sont habiles, sachant bien que sans cela on ne vendroit rien & qu'ils perdroient tout.

Il faut encore que tous ces divers Droits soient réduits à une seule & même somme certaine, d'un nom de monnoye d'argent, & nullement revêtus d'un nom de guerre, comme par ci devant, c'est à dire paris, sol de nier, travers, resve, haut passage, grand,

grand, petit & nouveau Droit, qui se trouvant souvent combinez ensemble, font autant de pièges tendus à des gens qui ne savent ni lire ni écrire; comme sont tous les Voituriers, pour tout confisquer ou les ruiner en séjours, quand ils ne veulent pas les racheter à prix d'argent.

Le Jauge est le comble de la vexation; outre qu'il est impossible naturellement de construire une futaille d'une justesse mathématique, en sorte qu'il n'y ait point un verre ou un septier plus ou moins, il est de la même impossibilité à un Jaugeur de garder une pareille exactitude dans son calcul, & jamais deux pareilles gens ne se rencontrent dans leurs mesures, même à beaucoup près, comme on a quelquefois fait experience.

Ils en usent même si bien, qu'ils ont crié leurs suffrages à l'encan à qui en donnera le plus du Commis ou du Voiturier, pour rendre un Procès verbal favorable à l'un ou à l'autre sur la continence de la futaille.

Il les faut absolument supprimer, &

les contrées gagneront cent pour un en les remboursant ; on peut ordonner que l'on fasse les Vaisseaux le plus juste que faire se pourra , en marquant la mesure ; & lorsque dans les Entrées à vûe d'œil on les trouvera défectueuses sans les pouvoir arrêter, on les dénoncera aux Juges , pour être condamnés en amende , comme on fait un Cabaretier , lorsque ses vaisseaux ne sont pas justes ; ce qui ne pourra être fait à moins que le mal ne soit considerable , & sans frais devant l'Intendant ou son subdelegué, autrement le remède seroit pire que le mal.

Il y a encore un Monstre à conjurer, qui sont les déclarations, droits de passages, qui s'exigent sur ce qui passe debout à chaque endroit , & qui cause les mêmes vexations dont on a parlé.

Il faut de la liberté dans les chemins , si l'on veut voir de la consommation, & par conséquent du révenu ; ce qui ne peut être tant qu'il y aura à chaque pas des gens payez , & qui attendent leur fortune à empêcher

qu'un Pais ne commerce avec l'autre , en s'aidant réciproquement des Denrées , dont l'abondance les ruine , pour recouvrer celles dont la disette pareillement les rend misérables.

Pour ce sujet , il faut ordonner que tout Voiturier , soit par eau ou par charroy , qui voudra conduire des Liqueurs en quelque lieu , si éloigné qu'il puisse être , sera obligé d'en prendre un Passe-avant du plus prochain Bureau des Aydes , s'il y en a , si-non du Juge de Police , qui ne pourra coûter que dix sols, tout compris : cet Acte portera la déclaration de la quantité de la voiture, & du lieu où l'on la destine ; & avec ce Viatique, il se mettra en chemin , sans que qui que ce soit le puisse arrêter dans sa route , soit Bourgs ou Villes murées, ni aucun Bureau exiger autre chose que la simple vûe de son Acte, sans s'en dessaisir , ni le retarder un moment, lui ni sa voiture.

Dans les lieux , comme Villes & Bourgs d'Aydes où il passera la nuit, ne pourra décharger ni toucher à sa

Denrée, à moins de quelqu'inconvénient auquel il faudroit donner ordre auquel cas il seroit tenu d'aller avertir le receveur des Droits du lieu ; le tout, à peine de confiscation de la Marchandise, charettes & chevaux, & de mille livres d'amende contre l'Hôte où les contrevenans seroient logez.

Que si le Voirurier en chemin trouve à vendre sa Marchandise plus commodément qu'aux lieux où il la destinoit, il le pourra faire en payant les Droits du lieu, si c'est dans un Village où il ne soit rien dû, il ne payera rien.

De cette sorte, non seulement on ne renverse pas l'Etat ; mais au contraire étant tout bouleversé, on le remet dans une entière félicité : en un mot, en cet Article comme aux deux autres, c'est la levée du Siège de la Rochelle ; & la même extravagance qui se seroit rencontrée dans les objections qu'on auroit pû faire, en soutenant qu'il auroit falu du tems après les portes ouvertes, pour avoir le pain à un sol de cent fois autant qu'il étoit, se trouve dans cette occasion, si quelqu'un prétendoit qu'une

Déclaration publiée sur ce stile ne mettroit pas aussi tôt toutes choses en valeur, & par conséquent tous les Peuples dans la félicité, & en état de fournir avec profit tous les besoins du Roy.

Cette moderation qu'on apporte aux fonctions & au produit des Trairans, loin d'y donner atteinte & de diminuer les Baux ; on maintient, comme on a déjà dit, qu'ils regagneront en gros par la hausse de consommation, ce qu'ils allégueroient aujourd'hui devoir perdre par l'altération de la somme.

Cela n'a jamais manqué toutes les fois que le cas est arrivé, & récemment dans la distribution du Tabac, où la recette a augmenté après qu'on a eu baissé le prix.

Et le contraire à l'égard des Lettres, & l'on sçait des Bureaux notablement diminuez par la hausse des Droits.

Enfin on maintient que la réduction dans les quatre Generalitez, dont le saccagement qui s'y commença par les Aydes, seroit également tout le

reste du Royaume ; ne doit point diminuer d'un sol le prix des Baux , par cette moderation du quatriéme au huitiéme & des Droits d'Entrée dans les Villes non taillables.

Que si les Fermiers d'aujourd'hui ne le veulent pas comprendre , cela ne fera aucun dérangement ; parce que comme aucun n'est aforfait , & tous demandent toutes les années des dédommagemens à cause du malheur des tems , il y a du monde tout prest à prendre leur place à cette condition de ne rien diminuer , & on est assuré qu'ils feront leur compte.

Il reste les Droits de Passage & de Sortie , tant du Royaume , que des Provinces réputées étrangères , établis par une surprise éfroyable , il est assuré que le Roy n'en reçoit point présentement quinze cens mille livres , non compris le Convoy de Bourdeaux , auquel on ne touche point , n'y ayant presque que le Pont de Joigni dont le produit soit considerable.

Or outre que cette somme de quinze cens mille livres sera bien plus que

gagnée dans la masse de tout le Royaume , par une opulence generale , quand le Roy la remettrait à ses Peuples en pure perte sur lui : n'y vouloir pas entendre , c'est la même chose que de ne vouloir pas semer pour recueillir vingt pour un , en regardant le Bled qu'on jette dans la terre , comme perdu.

Les quatre-vingt millions de hausse de Tributs dont on va faire fonds sur les Peuples avec applaudissement , & des actions de graces de la part de tous ceux qui ne sont point suspects sur cette matière , ce qui répond que c'est l'argent comptant : Cette somme , dis-je , est une récolte assez abondante pour n'y pas épargner une pareille semence.

Et pour montrer invinciblement qu'il n'y a rien que de tres-réel dans les suites d'une Déclaration , qui ne coûtera point trois heures à construire sur ce modèle , en rectifiant les trois Articles , seuls principes de la misere des Peuples : il n'y a qu'à en faire un essay en la publiant seulement , parce qu'on en suspendra l'exé-

cution d'un mois ou deux, on maintient que dans le moment tous les biens seront considérablement augmentez : On peut juger par cet échantillon de l'effet qu'on doit attendre de la pièce, & qui est visionnaire de l'Auteur de ces Mémoires ou des Contredifans.

Comptant donc sur cinq à six cens millions de hausse dans la consommation par un effet subit, & une violence cessée comme à la Rochelle, il faut venir à la part du Roy, dont il y auroit autant d'injustice au Peuple de lui refuser une parcelle de cette augmentation de biens, qu'il y avoit de surprise ci devant à exiger la confiscation entière, tant des meubles que des immeubles, comme il n'est que trop arrivé en contributions réglées, ce qui ayant commis le Prince & ses Sujets par des refus d'une part, que la seule impossibilité d'exécuter empêchoit d'être criminels, & de vaines contraintes, quoi que des plus violentes, de l'autre, a plus détruit de biens & fait de ravages, que jamais les plus grands ennemis du Royaume

ne lui ont causez dans leurs victoires les plus complectes depuis l'établissement de la Monarchie.

Il faut que les Tributs coulent aux mains du Prince comme les Rivières coulent dans la Mer, c'est-à-dire tranquillement ; ce qui ne manquera jamais d'arriver, lorsqu'ils seront proportionnez au pouvoir des Contribuables, tant sur la chose que sur la personne : la dérogeance qu'on a apportée à cette règle, est seule cause de tout le desordre.

Un Monarque en doit user envers ses Peuples, comme Dieu déclare qu'il fera envers les Chrétiens ; sçavoir, qu'il demandera beaucoup à qui aura beaucoup, & peu à qui aura peu.

Et sur le même stile un Pere de l'Eglise atteste, que de quelque grand prix que soit le Paradis, Dieu ne le vend aux Fidelles, quelques misérables qu'il soient, que le prix qu'ils le peuvent acheter : Voila l'unique niveau des Tributs, & celui des quatre-vingt millions de hausse que l'on va établir dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE ONZIEME.

ON a dit au commencement de ces Mémoires, que les Princes les plus riches étoient ceux que avoient moins de genres de Tributs, & qui passoient plus droit en leurs mains sans poser nulle part au sortir de celles de leurs Peuples.

Or pour en former un de ce genre, il n'est point nécessaire de faire rien de nouveau, il n'y a qu'à s'adresser à la Capitation, qui a d'abord ces deux qualitez de passer droit sans frais des mains des Peuples en celles du Monarque; & pour lui faire atteindre jusqu'au niveau de ses besoins dans la conjoncture présente, ce qu'elle ne fait pas à beaucoup près, quoy que ce fût l'intention des fondateurs portée même par le titre de son établissement, il n'est pas tant pas nécessaire de la perfectionner, que de la faire cesser d'être ridicule.

En éfet, le principe de qualitez &

d'emplois que l'on y a marqué, pour régler le degré de contribution dans chaque Particulier indépendamment de ses tres-grandes richesses ou de son extrême misere, ce niveau n'en faisant aucune difference, est la même extravagance que seroit une Loi qui ordonneroit que l'on payeroit le drapeau chez un Marchand, & la dépense au Cabaret, non à proportion de ce qu'on auroit pris chez l'un & chez l'autre, mais suivant la qualité & la dignité du Sujet qui se seroit pourvu de ses besoins.

Les Tributs sont une redevance aussi legitime, commandée par la bouche de Dieu même, que peut être le payement de quelque dette que ce soit, & cela au sol la livre des biens que l'on possède dans un Etat, & c'est bailler le change que d'y avoir mis un niveau qui fasse payer aux uns quatre fois plus qu'ils ne tiennent, & ne doivent par consequent, & aux autres la cinquantième partie moins qu'ils ne sont tenus par cette même règle de justice.

Il est certain & public: que les qua-

litez & dignitez ne dénotent non plus les facultez d'un homme, que sa taille ou la couleur de ses cheveux.

Il est donc du même ridicule d'avoir établi, qu'un Avocat ou Marchand, ou un Seigneur de Paroisse & un Officier payeront la même somme, qu'il le seroit de régler que tous les boiteux contribueroient la même quantité, & que ceux qui marcheroient droit en fourniroient une autre; la raison de l'extravagance de cette dernière disposition se trouveroit, en ce qu'il se rencontreroit en l'une & l'autre de ces deux Classes des Sujets riches, & d'autres qui n'auroient rien du tout, l'opulence ou la misere n'étant nécessairement attachée à aucune Profession, non plus qu'à aucun genre de taille ni couleur de poil.

Cette diversité se trouvant donc chez les Avocats, les Marchands, les Officiers, les Seigneurs des Paroisses; on ne peut nier que la parité de mépris ou de ridicule ne se rencontre également dans la disposition qui se pratique, & celle que l'on vient de marquer.

On ne peut présumer autre chose dans ceux que Messieurs les Ministres avoient chargé de cette économie, sinon qu'ils ont eu dessein de rendre illusoire l'intention portée à la tête, sçavoir la suppression des affaires extraordinaires, en rendant le produit de cet Impost insuffisant à atteindre aux besoins du Roy; ce qui n'eût pas été, s'il s'y étoient pris d'une autre manière: Et cela par le même esprit que l'on avoit eu en laissant déconcerter les Tailles par la souffrance de la mauvaise répartition, afin de donner ouverture aux Partis: desorte que de cinquante six millions qu'elles étoient; il les a fallu réduire à trente-deux, pendant que l'on triplait les Aides, qui ne remplaçoient pas à beaucoup près ce déchet à l'égard du Roy, & coûtoient dix fois la Taille au Peuple. Et il ne faut pas dire qu'il demeurait une partie des Tailles en perte, parce que c'étoit un jeu fait à la main, les Répartiteurs traitans de ce Reprat, où ils gagnoient des sommes immenses: Et aujourd'hui que la

Taille accompagnée de la Capitation & Utanfiles, va à plus de cinquante-six millions, on n'y perd rien, quoi que la Campagne soit quatre fois plus pauvre.

Ou tout au plus que se trouvant bien partagez du côté des biens, ils n'ont pas voulu que les facultez fussent le niveau de ce Tribut, mais les dignitez ? ce qui exigeant une possibilité générale, & les plus dénuéz faisant par conséquent la règle, c'étoit une sauve-garde à leur opulence, de ne payer que très peu de chose, par rapport à leurs possessions.

Enquoy ils se sont bien plus trompez que le Prince, puisque les affaires extraordinaires ayant recommencé mieux que jamais, le dépérissement que cela a causé à la masse de l'Etat, leur coûté trois fois plus que n'auroit fait une quadruple Capitation qui n'auroit pas même été nécessaire pour les garantir de cet orage.

On en prend à témoin toute la Robe, les Marchands & les Seigneurs

des Paroisses ; & il faut qu'ils conviennent, pour peu qu'ils veüillent dire la verité, qu'il en est arrivé comme aux Tailles, la decharge que les riches ont faite de leur juste contribution, pour en accabler les pauvres, ayant mis ceux-cy hors d'état de consumer l'hérbage dont on a parlé, qui est généralement tous les biens, elle est devenuë entièrement en perte aux Proprietaires, qui ont été tout à fait ruinez par ce prétendu privilege :

Parce qu'il y a une attention à faire, à laquelle qui que ce soit n'a jamais réfléchi, sçavoir que le Corps d'Etat est comme le Corps Humain, dont toutes les parties & tous les membres doivent également concourir au commun maintien, attendu que la desolation de l'un devient aussi tôt solidaire, & fait perir tout le sujet :

C'est ce qui fait que toutes ces parties n'étant pas d'une égale force & vigueur, les plus robustes s'exposent & se presentent même pour recevoir les coups que l'on porterait aux plus foibles & plus délicates, qui ne

sont point à l'épreuve de la moindre atteinte, sans parler du Serpent à qui l'Ecriture Sainte fait servir de symbole de prudence, à cause qu'étant assailly, il couvre sa tête de tout son corps : La Nature n'apprend-elle pas aux hommes dans les occasions de présenter les mains & les bras pour parer ou recevoir les coups que l'on porte aux yeux & à la tête ?

Les Pauvres dans le Corps de l'Etat sont les yeux & le crane, & par conséquent les parties délicates & foibles & les Riches, sont les bras & le reste du corps : Les coups que l'on y porte pour les besoins de l'Etat, sont presque imperceptibles, tombans sur ces parties fortes & robustes ; mais mortelles, atteignans les endroits foibles, qui sont les misérables, ce qui par contre-coup desole ceux qui leur avoient refusé leur secours.

L'on sçait comme le ménage d'un Pauvre se mène ; toute sa fortune roule assez souvent sur un écu ou deux, qui par un renouvellement continuel, le font subsister luy & toute sa famille,

& consumer par conséquent les Dentrées excroissantes sur le fonds des Riches, sans quoy ils leur demeurent en perte, qui est la situation d'aujourd'huy.

S'ils sont privez de cet écu ou deux tout à coup, par une injuste répartition d'Impost, ou d'une affaire extraordinaire, causée par l'insuffisance des Tributs réglés d'atteindre aux besoins du Roi, à cause que les Puissans n'ont pas à beaucoup près voulu fournir leur contingent : Voilà ce crane & ces yeux blesez mortellement, qui sont périr tous ces membres robustes qui n'ont pas voulu leur parer les coups ; ce qu'ils auroient pu faire aisément, sans en recevoir que de très-legères atteintes.

Pour l'intérêt donc des riches, il faut payer la Capitation au dixième de tous les biens, tant en fonds qu'en industrie ; & ce sera à titre lucratif de leur part, tant par le rétablissement des trois Articles cy-dessus mentionnez, que par cette dernière raison ; & on ne craint point de repartié ou de

contradiction, qui ne soit absolument une extravagance, en soutenant, comme on fait qu'il n'y a aucun de ces contribuables qui ne gagne dix pour un de ce qu'ils payeront.

Il y a eu en tout temps, & dans tous les Etats du monde, des Capitations; autrefois en France sous les Rois Jean & François I. & presentement en Angleterre & en Hollande, & toutes n'ayant d'autres règles que la quotité de biens, n'ont jamais fait le moindre fracas, ni le moindre dérangement, tant dans leur levée, que dans leur paiement.

La surprise l'a pu établir autrement en l'état qu'elle se trouve aujourd'hui en France; mais après ces éclaircissements, il n'y a que le crime qui la puisse refuser de la manière qu'on la propose, qui est celle de toutes les Nations du monde.

L'allégation, qu'il est difficile de trouver la quotité des biens des Particuliers, ou cruel à eux d'en rendre compte, est absolument impertinente; puisque dans le premier, elle suppose

que les Peuples autrefois en France, ainsi qu'en Angleterre & en Hollande étoient forciers, pour avoir de pareilles révélations, & que ceux d'aujourd'hui dans ce Royaume, sont des bêtes: & dans l'autre, on traite de cruauté une manière, qui étant le salut de l'Etat dans la conjoncture présente, se pratique tous les jours tranquillement dans cent autres occasions bien moins importantes.

Faut-il rebâtir une Eglise ou un Presbytère, les frais s'imposent, & se répartissent au sol la livre de ce qu'on a de bien dans la Paroisse.

Est-il besoin de régler le mariage ou la légitime d'une fille avec ses freres après la mort du pere & de la mere, cela se fait tous les jours devant les parens, ou par la Justice sur vûe de Pièces.

La même chose des dettes qui surviennent long-tems après sur une succession partagée entre plusieurs collatéraux.

Depuis le plus grand Seigneur jusqu'au dernier Ouvrier, il y a des

baromètres certains d'opulence, & évidens à ceux qui ont la pratique de la vie privée, mais qui sont lettres closes pour tout ce qui n'en a que la simple spéculation, comme sont tous Messieurs les Intendans des Provinces, quelques bien intentionnez qu'ils soient.

Le cru de Paris, dont ils sont tous originaires, ce qui n'étoit pas autrefois à beaucoup près, est fort peu propre à donner la connoissance d'un Etat, puisqu'on y peut posséder de très-grandes richesses, sans avoir un pied de terre que l'on compte pour le dernier des biens, quoy qu'elle donne le principe à tous les autres; l'on renferme ordinairement toutes ses attentions, à l'égard de la Campagne en ces quartiers-là, à des embellissemens & décorations de maisons de plaisance.

Ce dixième encore une fois, est aussi aisé à trouver en ce Royaume qu'ailleurs, quand on y employera les mêmes sujets qui agissent en ses contrées, & qui travailleront à leurs

périls & risques, en sorte que Messieurs les Ministres n'auront point la tête rompuë des injustices qu'on y pourroit commettre.

C'est un dixième en argent qu'il faut payer, & non point en essence ou dîme Royale, comme une personne de la première considération, tant par son mérite personnel, que par l'élevation de ses emplois, a voulu proposer au Roi sur la foi d'un Particulier, qui en avoit composé le projet, sans avoir jamais pratiqué ni le Commerce ni l'agriculture, ce qui ne peut qu'enfanter des monstres.

En effet, il est inouï que l'on puisse établir, ni trouver à donner à ferme une levée du dixième de toutes les Dénrées d'un Village, sans donner un lieu pour les réposter, n'y ayant nul endroit du monde où il s'en trouve d'inutiles, puisqu'on n'a pas souvent moyen d'entretenir les plus nécessaires.

De plus, l'obligation de bailler caution, comme pour les deniers du Roi, de payer de trois mois en trois

mois comme on fait la Taille, & percevoir cette dîme sur les Nobles & Privilégiez qui en étoient auparavant exempts, sont des clauses qui sont, qu'il n'y a point d'Habitant de la Campagne qui n'aimât mieux donner de l'argent en pure perte, que de se rendre Adjudicataire d'un pareil fermage, à la quatrième partie de sa juste valeur.

De quoy on peut voir un exemple lors des saisies des Terres des Gentils hommes, puisque la régie est donnée souvent pour la dixième partie de sa juste valeur; sans que les créanciers puissent faire autrement, & sans que le saisi même use de violence pour ce sujet.

Toutes les mains étrangères même qui possèdent des dîmes dans des Villages éloignez, savent bien que s'ils les proclamoient sans fournir de Bâtimens, en ayant toutes lorsqu'elles sont un peu considérables, & à condition de donner caution, & de payer de trois mois en trois mois, sans nul quartier, ils n'en trouveroient quoy

que ce soit, ou tout au plus, que la dixième partie de la valeur précédente puisque dispensant de toutes ces clauses, ils en perdent encore souvent la meilleure partie lors du déperissement du prix des Denrées, comme aujourd'hui, ce qu'un remplacement de Tailles & d'autres Impôts ne peut souffrir, puisque le paiement à l'échéance du terme est de rigueur, attendu que le maintien de l'Etat qui ne souffre point de retardement, roule uniquement sur les levées des Impôts.

On a fait cette reprise, pour montrer que le rétablissement de la France n'a point deux manières, & qu'il n'y a uniquement que celle qui a été pratiquée en France dans tous les siècles, & dont l'usage a été reçu & l'est présentement dans tous les Etats du monde, qui est celui qu'on propose à titre encore une fois lucratif de la part des Peuples; puisque, quoy que la Capitation payée régulièrement à ce dixième par une fidele exécution, atteigne constamment à plus de cent millions, elle ne prendra point assuré-

ment la cinquième ou la sixième partie des biens que le Roy aura rétablis à ses Peuples en un instant, sans que l'on craigne aucune objection à l'égard du déconcertement, & encore moins de la conjoncture, ni de la brièveté du temps, qu'on ne fasse voir aussi tôt être un renoncement à la raison & au sens commun; en sorte qu'on maintient, comme on a déjà fait plusieurs fois, qu'il n'y a point d'homme assez abandonné de Dieu & des hommes, pour les oser mettre par écrit, & souscrire de pareilles objections de son nom.

La réprobation de l'institution des établissemens que l'on combat, & l'exécration de leurs effets qui sont publics, purgent ces expressions de tout soupçon de témérité & même d'extravagance; ce qui seroit absolument, & l'Auteur punissable corporellement, s'il n'avoit pas tout un Royaume pour témoin des vérités qu'il énonce, le seul intérêt du Roi & des Peuples l'a engagé à en prendre la défense avec d'autant plus de con-

fiance

fiance, que l'intégrité de Messieurs les Ministres qui est aussi connue que les desordres que l'on combat, l'assure qu'il ne risque rien à leur égard, mais qu'il leur rend un très grand service.

Mais pour anticiper les objections, & épargner la peine de les faire à ceux qui voudroient y avoir recours, on soutient d'abord que l'on ne peut impugner tout le contenu en ce Mémoire, qu'en soutenant le mérite des trois Articles combatus, & par conséquent leur maintien.

Or pour faire voir l'horreur d'un pareil rôle, il n'y a qu'à penser si on pourroit trouver un homme sur la terre assez dépourvu de sens & de raison, ou plutôt assez ennemy de Dieu & des hommes, pour qu'il osât dire publiquement, qu'il est Auteur d'aucune de ces trois dispositions.

En effet, quelqu'un pourroit-il avancer, c'est moi qui suis cause de la mauvaise repartition des Tailles, en sorte que l'on ruine tout-à-fait les misérables, ce qui les met entièrement hors d'état de commercer & de con-

* R

fumer, par où les riches perdent six fois plus qu'il ne leur auroit coûté, en prenant leur juste part de cet Impost, dont le desordre des uns & des autres rejallit absolument sur le Roy;

Des Bleds la même chose, un homme bien sensé pourroit il avancer, c'est moi qui a statué & établi, qu'il faut que les Grains soient à si bas prix, afin que tout le monde soit à son aise, que les Fermiers ne puissent pas donner un sol à leurs Maîtres, lesquels par consequent ne font travailler aucuns Ouvriers? Et aussi comme ce bas prix empêche de labourer les mauvaises terres pour n'en pouvoit supporter les frais, que cet abandon est un excellent moyen pour éviter les chertez extraordinaires dans les années stériles, ainsi que de le faire consommer aux bestiaux, comme il arrive aujourd'hui.

A l'égard des Aydes, Douanes & Passages, il faudroit renforcer d'effronterie ou d'extravagance, pour se dire auteur de toute la manœuvre qui s'y fait, & publier qu'on a eu

raison d'établir vingt-six déclarations à passer, ou Droits à paier, sur un même lieu & pour un même Prince, auparavant qu'une Marchandise puisse être embarquée; & qu'à l'égard des Liqueurs, on a un juste sujet de paier dix mille personnes aux dépens du Roi & du Public, pour faire arracher la moitié des Vignes du Roiaume, & obliger les deux tiers des Peuples à ne boire que de l'eau.

Voilà pour l'aveu de l'établissement que l'on ne croit pas qu'il y ait qui que ce soit qui puisse réclamer, que l'honneur lui en soit attribué.

Pour le delay, sous prétexte de la conjoncture, qui est la ressource la plus ordinaire de la part des personnes intéressées au maintien de ces desordres, l'extravagance & le renoncement à la raison n'y font pas en un moindre degré, puisque chacun de ces articles pris en particulier faisant un desordre épouvantable, & plus que tous les ennemis du Roi, & le principe qui les cause n'ayant d'ailleurs non plus de rapport à la Paix &

à la Guerre, qu'à la vie ou à la mort du Roi de la Chine ? on ne peut user de pareils raisonnemens pour retarder le Remede, sans montrer qu'on ne craint ny Dieu ny les hommes.

D'autre côté, comme pour sortir de la conjoncture présente, il faut des sommes très-considerables, on maintient qu'il n'y a point d'homme si habile presentement dans le Roiaume, qui mettant d'une part les Charges ordinaires & indispensables de l'Etat, ainsi que le paiement des arrétages de ce que le Roiaume doit sous le nom du Roi; & de l'autre, ce que les revenus ordinaires peuvent fournir, & apres, pour en faire la balance egale, puisse trouver des moyens d'y subvenir, non du tout, mais à la quatrieme partie, ni qu'il vould être garant du succès de ce qu'il proposeroit à la perte de tous les biens, en cas de non réussite.

En sorte que le combat est entre deux situations: L'Auteur de ce Mémoire propose au nom des Peuples, dont il n'est que l'Avocat, des mani-

eres qui sont celles de toute la terre, que l'on ne peut contredire sans renoncer à la raison, & se rendre ridicule; & il a pour Adversaires d'autre côté, des gens qui veulent pour préférer une esperance sur des moyens qu'ils auroient honte de proposer par écrit, & sur le succès desquels ils seroient fort fâchez qu'on roulât leur fortune.

Le seul & plus cruel ennemi enfin que ses dispositions ont à combattre, est que le fondement de ce grand rétablissement de biens aux Peuples, qui les mettra en état d'en faire part au Roy, roulant uniquement sur la cessation de manieres établies & pratiquées avec applaudissement envers les Auteurs, de là part seulement néanmoins de Sujets intéressés, flatteurs ou ignorans, il s'ensuit une conséquence très-fâcheuse; sçavoir, que cette destruction ne peut être un grand bien, qu'autant que l'admission de ce qu'on renverse étoit un très-grand mal, & également la ruine du Roy & des Peuples. Or un pareil énoncé

n'est guères un langage de Courtisan.
Comme Messieurs les Ministres
d'aujourd'huy n'y sont pour autre
chose, que pour avoir trop agi sur la
foy de leurs Prédécesseurs, ayant jugé
d'autruy par eux-mêmes, & supposé
autant d'intégrité dans les autres,
qu'ils s'en trouvent revêtus de noto-
riété publique; la reconnoissance de la
surprise, loin d'intéresser leur réputa-
tion, leur pourra procurer beaucoup
d'honneur à la vérité aux dépens de
ceux qui leur ont laissé de si mauvaises
manières.

Et tout compté, c'est un marche
bien avantageux de se tirer de l'état
présent par un rétablissement entier
de la richesse des Peuples, qui attire
celles du Roy après elle, & par consé-
quent le payement de ses dettes,
comme du temps de Monsieur de
Sully.

Mais quelque utilité qu'il en vienne
au Royaume, & quelque modique
physique l'on exige pour un si grand
bien, on n'obtiendra jamais le con-
sentement de gens à qui un boulever-

sement général est bien moins sensible
qu'une ruine singulière d'esperance
d'acquérir des biens, ou la crainte de
perdre une réputation très mal acquise
dont ils tiroient le même profit que
s'ils l'avoient très-bien meritée :
Comme ce n'est pas là encore une
fois à beaucoup près l'espèce de
Messieurs les Ministres, on est persua-
dé qu'ils regarderont avec bonté un
travail qui n'a eu d'autre objet, que
de rendre service au Roy, au Public
& à eux, d'autant plus qu'ils ajoute-
ront par leurs grandes lumieres ce qui
pourroit manquer à la perfection de
ces Mémoires, par où on les finit,
avec une forte persuasion fondée sur
l'idée generale de tous ceux qui en ont
pris communication, que l'Auteur
s'est acquité, de ce qui étoit porté
dans le titre de son Ouvrage.

Et pour dernière preuve physique
& incontestable de la vérité de tout
cet enoncé, c'est que celui qui l'a
composé, se dit publiquement Auteur
de quatre-vingt millions de hausse
d'exigence sur les Peuples, & en at-

tend des remerciemens, à cause des conditions qui l'accompagnent; pendant que ceux qui le voudroient contredire, ou proposer de bien moindres somme exigibles par les manières pratiquées, n'oseroient ny se découvrir, ny s'en déclarer Auteurs.

La raison de l'une & de l'autre conduite est très-sensible, puisqu'il par le premier l'Auteur ne se propose que de faire payer la cinquième partie de ce qu'on aura rétably de biens aux contribuables; & par l'autre il faudroit exiger l'impossible, ce qui n'est pas sans exemple, ou plutôt ce qui n'en a que trop eu par le passé.

Et comme il est inouï de demander aux Peuples ce qu'ils ne scauroient payer, il leur seroit également criminel de refuser à leur Prince pour ses besoins, une partie des facultez dont il les auroit remis en possession.

Pour à quoi parvenir, on maintient à la face de toute la Terre, sans crainte encore une fois d'être contredit par écrit, qu'il ne faut point trois heures de travail de la part de Messieurs les

Ministres, & quinze jours d'exécution de celle des Peuples, parce qu'il ne s'agit que de cessation d'une tresgrande violence, comme au Siege de la Rochelle.

Les Bleds de Barbarie exclus de la Provence, redonneront au Languedoc six fois cette hausse d'Impost, & à la Province même.

Si cette Province achete les Grains plus cher, n'en croissant que très-peu chez elle, elle y regagnera au triple par la vente augmentée, & de prix & de quantité sur ses huiles, ses olives, ses raisins & ses figues seches, que l'on scait souvent y être à rebut, & qui ne sont en ce miserable état, que parce que les Provinces chez qui les Bleds servent de contr'échange pour se procurer le reste, sont mis hors de ce pouvoir par leur avilissement.

Cet établissement des Bleds de Barbarie, n'a pû au plus être bon que dans des temps de sterilité; mais par la continuation ordinaire, il n'y a rien de si prejudiciable, & ce maintien continuel n'est même que l'effet de

l'intérêt singulier & personnel des Munitionnaires, qui pour gagner sur leurs marchez, en faisant leur Magasin à meilleur compte, se mettent peu en peine du bien general du Roi & des Peuples : joint à cela l'utilité particulière des Entrepreneurs, qui se conservent dans ce commerce par de la production achetée à prix d'argent. Et cette faute contre la Politique, d'admission de Bleds étrangers hors le temps de sterilité, sur tout dans un País fecund comme la France, est si grossière, qu'outre l'exemple de l'Angleterre, qui achète le contraire à prix d'argent, c'est-à-dire la sortie des Grains ; l'Espagne qui par l'abandon presque continuel de la culture de la plus grande partie de ses meilleures terres, en sembleroit être dispensée d'autant plus que la cherté y est plus ordinaire que le prix raisonnable ; en sorte que sans les secours du dehors, elle seroit souvent exposée aux dernières extrémités : cependant dans les années d'abondance, elle connoit si bien les horreurs de l'avilissement de cette Denrée de Grains, que depuis

l'union des deux Monarchie en la Royale maison de Bourbon, elle a prié que l'on ne lui en apportât point dans ces occasions, quoy qu'il y eût à gagner pour le ménu Peuple, à parler le langage erroné qui regne en France depuis si longtemps.

Ainsi on maintient qu'il n'y a point de maud de Bled refusé de la Barbarie, qui n'en fasse croître cent d'augmentation dans le Royaume, par les raisons marquées & connues de tous les Laboureurs, mais qui sont lettres closes pour la spéculation, seule cause de cette surprise ; & outre encore cette augmentation d'excroissance à cent pour un, c'est la même crûe dans le revenu, n'y ayant point pareillement aucun de ces muids banis de la Provence, & par conséquent de la France, qui ne procure pour sa part quatre mille livres de surcroît de revenu, par les mêmes principes.

Enfin pour dernière période de ce Memoire, on soutient que les Peuples ne pouvant payer rien au Roi que par la vente de leurs Denrées, & le Prince étant en état de doubler en un mo-

ment cette même vente, par la cessation d'une violence qui en a anéanti ou suspendu plus de la moitié; il est de la dernière extravagance de traiter de visionnaires ceux qui viennent annoncer; que le Roy peut pareillement doubler les Tributs, non seulement sans ruiner personne, mais en enrichissant tout le monde.

Or l'augmentation du prix des Denrées fait celui des Terres, qui seules font vivre tous les Etats, depuis le plus élevé jusqu'au plus abject.

Et le Laboureur enfin cultive pour luy & toutes les autres Conditions, & il leur fait part au sol la livre du bien & du mal qu'il souffre dans son commerce ou sa vente; quoy que ce soit la chose du monde que les Pauvres conçoivent le moins.

Les quatre Generalitez soulagées du côté des Aydes, feront revivre sur le champ les Province mitoyennés du Royaume, qui recommuniqueront incontinent le même bien aux Contrées les plus éloignées; en sorte que la Capitation au dixième des biens, ne fera pas le quart de ce qu'elles auront gagné à ce marché.



CHAPITRE XII.

Pour recapituler tout ce Memoire, on maintient que le Roi est en pouvoir de se rétablir, quand il lui plaira trois cens millions de revenu réglé, comme du tems du Roi François I. non en usant de contrainte ni d'exécution contre les Peuples comme par le passé, mais en les remettant en possession de leurs facultez en tout leur entier, dont ils ont été privé de plus de la moitié, montant à plus de quinze cens millions par des manières enfantées uniquement par le crime, ainsi qu'on a fait voir clairement, & continuées par surprise depuis 1660.

Pour ce sujet, il est nécessaire que le Roi regarde la France & toutes ses richesses comme à lui uniquement appartenantes, & que tous les Possesseurs ne sont que ses Fermiers, qu'ainsi tout ce qui les incommode dans leur

R.

commerce & dans leur trafic , est la même chose que si le dommage lui étoit fait personnellement dans quelques fonds qu'il peut posséder en de certaines Provinces du Royaume.

Or du moment qu'il y a une infinité d'établissmens pour tirer ces redevances des Peuples , dont les frais se prennent auparavant tout , pendant que l'embaras qui accompagne la levée , anéantit vingt fois autant de biens que l'on en fait toucher au Prince , comme on a montré , & qui n'est que trop public ; n'est-il pas constant que c'est comme si le mal étoit fait à lui-même , & que par conséquent la cessation qui se peut faire en un moment enrichissant les Peuples , c'est une opulence personnelle que l'on lui procure ?

On demande volontiers à tous les contredisans , qui ne peuvent être que la Nation qui vit & qui s'enrichit de la ruine du Roy , & des Peuples , si des dix mille genres d'Impôts qu'il y a aujourd'hui en France , levez par le canal des Traitans & Partisans , avec les circonstances connues

& marquées , il y en a un seul dont le fonds ne soit fait & ne s'exige pas d'un Taillable ou d'un homme sujet à la Capitation ; ces deux impôts enfermant également les Nobles , Bourgeois & Roturiers , c'est à dire tous les hommes du Royaume.

De manière qu'évaluant tout ce que le Roi reçoit par ces dix mille canaux , qui donnent de l'emploi à plus de cent mille hommes ; & les remettant sur la Taille & sur la Capitation , voilà tout d'un coup cent mille payes à mille livres chacun par an , qui est bon marché , c'est à dire cent millions de gagez pour le Roy & ses Peuples.

Ce qui n'est que la moindre partie de l'utilité , puisque la plupart des anéantissmens de biens causez par ce ministère , revivroient sur le champ , au profit de ces Peuples , & par conséquent du Prince.

Car de croire que le canal d'un Partisan fasse trouver du bien où il n'y en a point , lui n'ayant rien ordinairement , c'est renoncer à la raison , & imposer à la foi publique , qui fait

que c'est justement le contraire ; & que sa main seule , comme le feu , consume le sujet où elle s'attache.

Pour montrer cette vérité plus clairement en un seul article : Il n'y a que des Taillables qui nourrissent les bestiaux , dont les Boucheries des Villes sont fournies.

Or n'y a-t'il pas des Traitans , Bureaux & Commis pour leur entrée dans ces mêmes Villes ? ne s'en trouve-t'il pas sur le debit de la viande & du suif ? n'y en a-t'il pas pareillement sur les laines qui en proviennent , sur les draps qui en sont construits , sur leurs passages & sorties ?

Ce n'est pas tout, les cuirs qui partent du même principe , n'ont-ils pas semblablement leurs impôts à part , & jusqu'à quatre ou cinq, pour peu qu'ils fassent du chemin se mettant en route ?

Tous ces frais & préciputs doivent être payez & portez par le Maître du mouton , savoir , un Taillable ou Paieteur de Capitation qui l'a nourri & élevé ; qui étant le Fermier du Roi , C'est la même chose , encore une fois

par contre-coup , que si on faisoit sortir ces sommes de la bourse ou de la liberalité du Prince , qui est le moindre desordres ; ce que l'on ne sauroit assez repeter, puisque le Néant en tire encore dix-neuf fois davantage que ces appointemens ; & pour le faire voir , on maintient qu'il n'i a point présentement la quatrième partie des bestiaux dans le Roiaume de ce qu'il s'en trouvoit il y a quarante-cinq ans ; ce qui apporte un pareil dechet à la culture des terres , qui n'est bonne & mauvaise qu'à proportion des troupeaux qui s'y trouvent.

La même chose des Vins, les dix ou onze Bureaux qui se rencontrent sur les Liqueurs ; avec la paye & la fortune des Traitans , doivent être portez avant tout par un homme taillable ou sujet à la Capitation. Or en recevant immédiatement de leurs mains ce qui revient au Prince par ce malheureux cérémonial, c'est une richesse immense pour eux comme pour le Monarque , & une cessation de misère pour tous les Peuples.

Puisqu'on maintient que par cette

effroyable économie, outre la ruine des Laboureurs & Vignerons, plus de la moitié des Peuples des grandes Villes; sur tout deçà la Loire, & mêmes de Paris & des campagnes, ne mangent point de Viande, & ne boivent que de l'Eau; ce qui diminue la plus grande partie de leurs forces, & par conséquent leur travail.

C'est le même raisonnement sur l'impôt des Bois, sur le Charbon, sur le Foin, sur la Volaille, sur les Oeufs, sur le Beurre, sur le Poisson, sur le Tabac, & enfin sur toutes les autres Denrées, n'y en ayant presque aucune d'exempte, on trouvera mêmes Bureaux, mêmes Commis, mêmes Traitans, même paye, ou plutôt même fortune, & même anéantissement à effuyer par des Taillables ou payeurs de Capitation, qui seroient prêts de racheter au triple ce qui revient au Roi de ces horribles manières, & même avec quadruple profit de leur part.

Que l'on ne traite point ceci de vision, c'est une pure réalité, & le contraire ne peut être soutenu sans extravagance, & sans montrer que l'on

ne craint ni Dieu ni les hommes.

C'est la manière dont tous les Etats du monde sont administrez, & que la France l'a été jusqu'à la mort du Roi François I. que le crime seul l'a tirée de cette heureuse situation comme on l'a fait assez voir, & c'est par leur cessation que l'on prétend enrichir les Peuples, & par conséquent le Roi.

Il n'y a point de Fermier tenant des terres à loüage, qui ne soit content de hausser le prix de son fermage, en lui augmentant la quantité de ses terres.

Que l'on fasse une convocation de cent Laboureurs, Bourgeois ou Marchands de toutes les contrées du Royaume, il n'y en a pas un qui ne convienne, pourvu qu'on ne les aye pas corrompus pour les faire parler contre leur conscience, de payer quatre fois sa Capitation, & même par avance, pourveu qu'ils soient déchargez de tous ces mal-heureux precipus qui n'ont été inventez que pour ruiner le Roi & les Peuples, & enrichir les Entrepreneurs.

Et ce qu'il y a d'effroyable est, que

dans la conjoncture présente, où la France a besoin de toutes ses forces pour se défendre de tant d'ennemis, on a pris justement le contre-pied, entassant tous les jours Traitant sur Traitant, avec les circonstances marquées, c'est à dire vingt de perte sur le fonds pour un de profit au Roy.

Quoi qu'il n'y ait que de la surprise de la part de Messieurs les Ministres depuis mil six cens soixante seulement, on ne laisse pas de dire lorsqu'on propose de cesser de pareilles manières, qu'on veut renverser l'Etat, comme si l'Etat consistoit, ainsi qu'on l'a déjà dit, dans ceux qui ruinent les terres & le commerce, par conséquent le Roi & ses Peuples; mais comme c'est justement le contraire, & que la Nation que l'on combat est la plus grande ennemie du Royaume, on doit regarder avec horreur les éfroyables allegations, que l'on veut renverser l'Etat, lorsqu'on parle de faire cesser la plus grande desolation qui fut jamais.

On demeure d'accord que l'on procure un grand loisir à Messieurs les

Ministres & au Conseil des Finances, qui est néanmoins le sort de tous les Gouvernemens du monde, & même de la France durant onze cens ans, jusqu'à la mort de François I. puisque ces Messieurs aujourd'hui ne sont occupez depuis le matin jusqu'au soir qu'à diriger & combattre des Monstres qu'on n'a jamais dû établir; bien que cela se fasse avec la dernière intégrité de leur part, il s'en fait beaucoup que ce soit la même chose dans le sous-ordre & les secondes mains en un nombre infini de notoriété publique, n'ayant point de parti pour quelque bonné qu'il soit, qui ne forme des profits indirects à plus de cent personnes, lesquelles sans être Traitans, joignent leur voix, pour dire qu'on veut renverser l'Etat.

Comme les maux se guérissent par le contraire, de ce qui les avoit produits, à mesure que le Roi aura besoin de secours, il n'aura qu'à user envers ses Peuples, comme de Propriétaire de Ferme à l'égard de son Fermier, qui hausse de son consentement le fermage, en lui augmentant son terroir,

le Roi peut en toute seureté dire à ses Peuples, vous me payerez tant de hausse de Taille & de Capitation, parce que je vous supprime tel & tel parti qui vous coûtoit dix fois davantage, ainsi vous gagnerez quatre fois plus que moi à ce marché.

Mais on ne prendra pas ce parti tant que l'on consultera la Nation dont on vient de parler, à qui la destruction du Royaume seroit bien moins sensible que celle de leur fortune, comme cela s'est verifié toutes les fois que le cas est arrivé.

Mais comme ce n'est pas l'espece de Messieurs les Ministres qui sont tres-integres, quoique tres-surpris, on en espere du succès dans une occasion où cette manière est d'une necessité indispensable, n'i en ayant point absolument d'autre pour sortir de l'état present.

D'autant plus que l'on fait une espece de transaction avec les destructeurs du Royaume en les priant seulement de quelques adoucissements qui rétabliront sur le champ assez de facultez aux Peuples, avec profit de leur part, pour fournir les quatre-vingt

millions de hausse dont le Roi a besoin, & fera une preuve certaine que la destruction du total, qui sera bien plus aisée que n'a jamais été leur établissement, mettra le Royaume en état de donner au Roi trois cens millions, comme du tems du Roi François I.

L'erreur où l'on a été jusqu'ici à l'égard de l'Argent, le regardant comme le principe de richesse, ce qui n'est qu'au Perou, ne peut être alleguée après la lecture du Chapitre qu'on en a fait, où l'on montre qu'il est uniquement l'esclave de la consommation, suivant pas à pas sa destinée, & marchant ou s'arrêtant avec elle, un Ecu faisant cent mains en une journée, lorsqu'il y a beaucoup de vente & de revente, & demeurant des mois entiers en un seul endroit, lorsque la consommation est ruinée, comme il arrive tous les jours, & dont on a tant parlé dans ces Memoires; en sorte qu'étant possible de rétablir de cette consommation pour plus de cinq cens millions en un instant, ce sera autant de marche d'Argent, & non point de nouvelles Espèces remises sur les

pied, par où le prétendu ridicule d'une hausse si subite de revenus, est amplement purgé & rejetté entièrement sur les contredifans, qui ne pourront pas tenir, lorsque l'autorité, par la surprise qu'ils causent à Messieurs les Ministres, leur manquera, leurs manieres s'étant uniquement soutenues comme l'Alcoran qui porte en tête, défense de disputer contre, & que quiconque entreprendra de le faire, soit aussi-tôt empalé: En tout ceci on n'a été que l'organe ou l'Avocat des Peuples; & on craint si peu d'en être desavoué, que l'on se soumet d'apporter la signature de cent mille hommes, ayant tous chacun dix mille écus de bien l'un portant l'autre: C'est donc un marché sans peur & sans peril, qui ne peut être refusé que par ceux dont on a parlé.

Et pour finir, comme on avoit marqué par Titre, on maintient qu'il n'y a point d'homme sur la terre qui puisse faire une objection, sous quelque prétexte que ce soit, à la levée de quatre-vingt millions, qui ne sera que la cinquième partie de ce qu'on aura rétabli

rétabli par trois heures de travail au Peuple sans un ridicule achevé, & être en horreur à Dieu & aux hommes, pendant que cette proposition est comblée de benedictions.

Comme aussi, on maintient qu'il est pareillement impossible d'établir une autre façon le quart de la fourniture des besoins du Roi dans la conjoncture présente, & qu'il n'y a personne au monde qui voulût être garand de la réussite de la moindre partie; ce qu'on a dit plusieurs fois; par où l'on peut voir avec quel fondement on peut rejeter le parti qu'on offre, pour tabler sur une autre si dépourvu de certitude, dans une occasion où il ne se faut pas méprendre.

Enfin l'Auteur de ces Mémoires les présente au Public à une condition, qu'ils ne lui seront point enviez par les Contredifans, savoir celle qui étoit pratiquée par les Atheniens. Ces Peuples avoient établi que tout porteur de nouveaux Reglemens seroit tranquillement écouté, quel qu'il fût, mais qu'il falloit commencer par avoir une corde au col, afin que si l'exécution

tion, loin de se trouver avantageuse, se trouvoit dommageable à l'Etat, l'Auteur fut aussi-tôt étranglé sans quartier.

Si la France en avoit usé de la sorte, il y a cent cinquante ans, lorsque les Italiens jetterent la première semence des manières qui l'ont réduite en l'état où elle se trouve aujourd'hui, le Roi auroit constamment deux cens millions de Revenu réglé plus qu'il n'a, & ne devoit pas un fol, parce qu'il y auroit deux cens mille Edits ou Déclarations & dix mille genres d'Impôts de moins, toutes venues depuis ce tems. Le sort porté par les Loix des Athéniens arrivé au premier Inventeur avec Justice, auroit tant tout-à fait la source de pareilles démarches.

Mais loin de cette destinée il y a eu deux cens mille Fortunes obtenues par où il n'échoit qu'une Corde à Athènes, ce qui a produit au Gouvernement un sort tout contraire, sa destruction, loin d'avoir cette sauve-garde, elle a été érigée en plus court moyen de procurer la plus haute opulence.

Son Commerce & la culture des Terres ayant été entièrement détruits par ces Porteurs de Nouveauté, y ayant constamment plus de la moitié du Royaume entièrement inutile au Peuple, & par conséquent au Prince, sans parler de la destruction des Sujets & de la fécondité des Familles, dont la desolation est une suite nécessaire de celle des Terres.

Et pour faire voir par un parallèle ce que pourroit la France, si elle n'avoit pas été en quelque façon enrayée par ces manières.

La Judée n'a jamais contenu du tems de la plus grande opulence de ses Rois que soixante & dix lieues de long sur vingt cinq de large, c'est à dire dix fois moins de continent que la France, cependant ses Monarques mettoient des Armées, au raport de l'Ecriture Sainte, de seize cens soixante & dix mille hommes, Et comme les gens propres à porter les Armes font pas la cinquième partie des Créatures d'une Contrée, les Vieillardes, les indisposés dans leur corps, les Femmes & les Enfans formans au

moins les quatre autres, c'est près de neuf millions de Créatures que cette Contrée contenoit & nourrissoit; c'est-à-dire, sur le pied de cent millions en France, qui pourroient y subsister, si les circonstances étoient égales.

Et il ne faut point faire de reprise sur la fécondité de la Judée, qui n'étoit autre chose que le nombre & le travail de ses Habitans, puisqu'aujourd'hui que les choses ont bien changé, n'y ayant pas cent mil Ames en tout dans cette Contrée par les ravages qu'elle a soufferts, le Terroir y paroît naturellement très-mauvais, & même presque par tout cailloueux: la fertilité vantée dans l'Ecriture n'étant que l'effet de ce nombre & de ce travail, ainsi que l'habitation commode des Barbets dans les Alpes.

On a fait cette Reprise pour montrer la possibilité où étoit la France de fournir au Roi François I. sur le pied de trois cens millions de rente, n'ayant point les entraves qu'elle a souffertes depuis, & qui l'ont énervec de plus de la moitié; Et qui est une

garantie certaine pareillement de la facilité qu'elle aura de se rétablir dans son état naturel, lorsque les causes violentes qui la réduisent en ce pitoyable état seront cessées, comme cela se peut en un moment en cette occasion, comme dans toutes les autres où la Nature souffre violence, suivant le Principe des Philosophes, que tout ce qui est violent ne peut durer: Ce qui forme une espèce de certitude de voir bien-tôt rétablir le Royaume, les maux comme les biens ayans leur période & leur durée, après lequel expiré il faut une révolution qui remette les choses au premier état, sur tout les biens. Et les cœurs des Peuples étans également disposez à toujours également bien faire, du moment que l'on les mettre en pouvoir d'en donner des marques & des effets de l'un & de l'autre; & dont il semble que l'on aye pris le contre-pied depuis très-long-temps.

Il est évident que l'on a
 vu dans l'histoire de France
 que les Rois ont toujours
 été en guerre les uns avec
 les autres, & que les
 Peuples ont toujours
 souffert de ces guerres.
 S. II.



MEMOIRE

Qui fait voir en abrégé, que plus les Bleds sont à vil prix, plus les Pauvres sont misérables, ainsi que les Riches, qui seuls les font subsister; & que plus il sort de Grains du Royaume, & plus on se garantit d'une Cherté extraordinaire.

O Na vécu en France depuis quarante ans dans une si grande erreur à l'égard des Bleds, tant par rapport au Corps de l'Etat; c'est-à-dire les revenus ordinaires, dont ils sont la plus considérable partie, qu'à

l'égard de la nourriture particulière de la plupart des Sujets, que l'on peut assurer sans exagération, que cette seule méprise coûte au Royaume plus de deux cens millions de rente, & la vie à plus de dix millions de Créatures, périés autant par le grand avilissement des Grains, que par l'extrême cherté, l'un & l'autre étans également désolans; quoi que ce soit ce qu'on pense le moins du premier, sans faire reflexion que le manque de besoins fait autant mourir de monde, sur tout dans les maladies, que le manque de pain en pleine santé, ce qui est inséparable de l'avilissement des Grains, qui ruine tous les revenus, tant des fonds que d'industrie.

On a regardé cette Denrée primitive, comme un présent gratuit de la Nature, ainsi que les truffes & champignons, de manière que toutes les années ne se rencontrant pas d'une égale fécondité ou liberalité; ce qui met une nécessité de compensation entre elles, pour éviter les sinistres effets de la sterilité: On a cru, dis-je, que c'étoit un moyen certain de s'en ga-

tantir, d'empêcher presque en tout
tems la sortie des Bleds, & même dans
la plus grande abondance, de ne la
permettre qu'avec un impôt; tout
comme on a pensé, qu'afin que le
pauvre & le mediocre pussent subsi-
ster, il falloit que les Grains fussent
toujours à grand marché, pendant
que c'est justement le contraire, &
que ces deux intérêts sont également
blessez par cette conduite; c'est à di-
re, que le pauvre périt par l'avilisse-
ment du prix des Bleds, & l'extrême
sterilité ou cherté est inevitable de
tems en tems s'il n'y a une continuel-
le permission d'enlèvement hors le
Royume, excepté les tems de cher-
té extraordinaire, qui portent même
leur défense avec eux. Ce qu'on va
faire voir en peu de mots d'une façon
si invincible, que malgré la préven-
tion, on ne craint point de repartir
qui aye seulement apparence du sens
commun.

*La terre en Fran-
ce ne donne point
les Bleds, mais les
vend en la plupart
des lieux très-che-
rement, & s'il y
a quantité de Con-
trées entièrement
stériles & non cul-
tivées, c'est que le
Pais n'a pas moyen
de payer la récolte
par les frais qu'il
faudroit pour l'a-
profitement, parce
que la dépense ex-
cèderoit le prix de
la marchandise.*

Ce n'est pas tout-
à-fait de même
par tout ailleurs,
on prétend qu'en
Egypte, après que
le Nil est retiré,
on n'a qu'à jeter
la semence sur la
vase, & qu'elle
vient en perfec-
tion sans labour
& sans engrais.
Tout comme en
Moscovie, la ne-
ge étant fondue
au mois de Juin,
un simple labour
sur un terroir très
tendre, sans plus grands frais, produit
une récolte fort abondante en deux
mois de tems.

*On peut conce-
voir par l'article
précédent que les
terres ne sont pas
d'une égale cher-
té; & que comme*

Sans parler du
prix du Maître,
qui ne faisant pas
ordinairement va-
loir son fonds,
mais le donne a

profiter à un Fermier; il y en a très peu qui ne vende sa levée à celui qui cultive au moins vingt-fracs presque toujours ving-six ou vingt-sept par arpent, & quantité jusqu'à trente ou trente-cinq, qu'il faut payer à cette terre, ou il demande son congé, ou plutôt on est obligé de le lui donner.

il y en a que l'on abandonne, parce que les fruits en sont hors de prix, il s'en trouve de beaucoup plus raisonnables, qui ne vendent leur rapport qu'une somme que l'on est pres-toujours en état de leur payer, mais comme ce sont les meilleures, qui ne sont pas à beaucoup près le plus grand nombre, on voit la nécessité qu'il y a de ménager les autres, puisque sans leur secours, ces premières ne pourroient pas à beaucoup près faire subsister le Royaume.

C'est si bien ce prix ignoré qui mène tout, qu'il ne seroit pas naturel de le donner.

Il faut donc nécessairement descendre dans le détail du prix qu'on

les vendent leurs levées ou leurs récoltes, ou leurs marchandises; à quoi on n'a jamais fait de réflexion en France, & on a toujours agi comme si cette Dénrée étoit de la nature des truffes, & qu'elle ne coûtât rien; quoiqu'on vienne de marquer en gros à peu près le taux qu'elles y mettent, qui hausse à mesure des autres choses. Il est donc à propos d'en faire un détail particulier.

En 1530. & 1540. le Bled ne

turellement impossible de faire porter une récolte aussi abondante aux montagnes & aux terres les plus cailloueuses, que l'on voit dans les terroirs les plus féconds, si les frais d'engrais qu'il faudroit faire pour y parvenir n'excedoient beaucoup le prix des levées; quoique les maures chassés d'Espagne offrirent, si on les vouloit recevoir en France, de l'excuter à l'égard des Landes de Bordeaux & de la Crau de Provence, & que les Barbets mêmes l'ayent fait dans les Alpes.

A prendre toutes les terres l'une

le vendant le septier de Paris que vingt-sols, qui vaut aujourd'hui par année commune quinze francs, [tout étant ruiné quand il est beaucoup au dessous, tant pauvres que riches;] toutes les terres étoient néanmoins exploitées avec profit par les Laboureurs; parce que ce bas prix de la Marchandise étoit le même, & au niveau des frais qu'il falloit déboursier pour l'aprosfitement, & il n'y a que cette disparité aujourd'hui qui gêne tout; quoique les pauvres ne le

portant l'autre à six francs l'arpent de fermage, y en ayant beaucoup plus au dessous qu'au dessus; il faut d'abord quatre labours, que l'on paye cinquante sols chacun, ainsi dix livres; il faut pareillement un septier de Paris pour la semence; ainsi huit livres; Au moins dix charrées de fumier à vingt sols chacune, par répartition l'une portant l'autre de chaque année, puis qu'il en faut plus de trente dans celle de l'engrais; trois livres pour moissonner; & douze livres pour

Maitre, parce que la terre de deux années en a une de repos qu'il faut également payer, tout va à quarante cinq livres. Or quand la recolte donne quatre septiers, elle passe pour excellente, ce qui arrive très-peu; Cependant le Bled étant à huit livres le septier dans les Provinces, c'est à dire dix francs à Paris, il faut que le Maitre ou le Fermier fasse banqueroute, comme font tous ceux qui ne peuvent vendre leurs Marchandises qu'à perte.

Il faut donc, afin que tout le monde soit riche, ou plutôt que chacun vive, que toutes les terres, tant bonnes que mauvaises, soient labourées autant qu'elles le peuvent être, sans

veulent pas comprendre, & même des gens bien plus éclairés qu'eux, qui n'étant point Laboureurs, jugent encore des Bleds comme des Champignons sauvages.

Toutes les Professions du royaume, quelles qu'elles soient ont autant d'intérêt à l'aprosfitement d'une Ferme que le Maitre, quoique c'est ce qu'elles comprennent le moins

Or comme un y épargner aucun
Maitre ou Proprie- frais, lesquels mé-
taire est dans la nent la recolte, et
derniere desola- plus ou moins bon-
tion, quand il ne a proportion que
voit, que bien l'on y a fait de la
qu'il achete lui- dépense.
même, le Bled est
à un prix auquel son Fermier ne le
peut payer, toutes les autres Profes-
sions doivent entrer dans les mêmes
intérêts & faire le même raisonnement.
Le Laboureur ne cultive donc point
la terre pour lui seul, mais pour tou-
tes les Professions, quelles qu'elles so-
ient, & elles participent au sol la li-
vre à sa destinée, quoi qu'elles n'al-
pirent toutes qu'à sa ruine, & par
conséquent à la leur propre, en sou-
haitant & voulant acheter les Grains
beaucoup moins qu'ils ne content à les
faire venir.

Ce qu'il y a d'é- Or cela ne peut
froyable est, que être, tant que la
lorsque l'Artisan Marchandise, ne
& l'Ouvrier sou- peut porter ses
haitent le Bled à frais, dont le der-

bon marché, ils
desirent leur rui-
ne, attendu que
c'est l'avilissement
qui les fait perir,
& non le grand
prix lorsqu'il n'est
pas excessif, ce
qui n'entre point
dans le raisonne-
ment. En effet,
l'homme de jour-
née n'est pas misé-
ble, parce qu'il
lui faut pour cinq
ou six deniers de
pain plus qu'à
l'ordinaire, & mé-
me un sol, n'étant
question que de
cette somme, mais
parce qu'il ne
trouve point de
travail; ce qui est
une suite nécessai-
re du bas prix du
Bled, qui met les
Propriétaires des

*Maitre est le paiement
du Maître, la
Taille ou autres
Impots, qui vont
pour le moins à
trente ou quarante
sols par arpent, &
que l'on avoit ou-
bliez dans les qua-
rante-cinq livres,
marchent encore
devant. Ainsi ce
Maitre étant de-
meuré en arriere, le
malheur se répand
non seulement sur
lui, mais sur toutes
les Professions à
qui il ent fait part
de sa recette, ne la
percevant qu'à
cette intention,
comme elles de leur
côté n'ont ni main-
tien ni opulence,
que ce qui leur
vient de cette part,
ainsi il faut qu'el-*

fonds hors de pou-
voir de donner de
l'emploi à presque
toutes sortes de
gens.

Ce Peuple qui
raisonne comme
une bête, ga-
gnant bien sa vie,
le Bled étant à
bon prix (par la
raison qu'on a
marquée) loin de
songer qu'il en a
obligation à ce
prix, est assez stu-
pide pour s'en
plaindre, & croire
que l'on puisse
voir deux contrai-
res : Savoir, que
les Maitres des
fonds les puissent
faire travailler,
n'étans point pa-
yez de leurs Fer-
miers; & le mal
est, qu'ils inspi-

*les perissent bien
que ce fond vien
à leur manquer.*

*Que l'on fasse
une paratelle de
l'état du Peuple à
Paris en 1699.
que le Bled valoit
dix-sept ou dix-
huit livres le se-
prier, & en 1706.
on il ne vaut pas
la moitié, l'on ver-
ra une très-grande
différence d'opu-
lence. les Feuilles
des Quêtes des
Commis des Aides,
& les Registres
des Marchands
font foi qu'il y
avoit plus de la
moitié de différen-
ce; c'étoit la même
chose dans les Pro-
vinces; cette situa-*

*tion étoit solidaire
à l'égard de tout
l'Etat, par tout
dans les Contrées
limitrophes de Pa-
ris. & il y a eu
trois fois plus de
banqueroutes à
Paris & ailleurs
depuis trois ans
qu'il ne s'en étoit
fait dans ce temps
de prétendue cher-*

*Tout le mal en-
cours de ceci vient
de ce que les Bleds
ayans de violentes
révolutions tous
les quatre ou cinq
ans, tantôt de
cherté, tantôt d'a-
vissement. Dans
le premier cas,
comme toutes ser-
tes de terres se
peuvent labourer
avec profit, les*

rent ces sentimens
aux personnes en
place, qui n'étant
point Laboueurs,
n'entendent pas ce
détail, seulement
comme aux gens de
cette profession,
qui ne sont point
en état d'en écri-
re, encore moins
de se faire écouter.

Ainsi il faut à
quelque prix que
ce soit maintenir
le prix une fois
contracté par les
Bleds, quand il
n'est pas de la der-
nière violence et
non seulement par
rapport à son ex-
croissance, qui ce-
sse en plusieurs en-
droits, par les rai-
sons marquées à

côté, mais même par le rengre-
ment de misère que cela cause aux Propriétaires des fonds, attendu que toutes choses haussent également dans les années de cherté, puis les Grains baissant, toutes fortes d'Ouvriers ne veulent point suivre ce sort, & aimant mieux ne rien faire, ce qui est la ruine générale de l'Etat. & les soins des labours, rend les récoltes moins abondantes, & causent infailliblement la cherté extraordinaire dans les années qui se rencontrent si-
rètes.

C'étoit à peu près dix ou onze point arrange en francs le septier à 1600. que les

Fermiers n'y épargnent rien; ce qui mettant la presse aux Gens de journée, ils renchérissent le prix de leur travail, ce qu'on leur accorde, parce qu'il y a encore à gagner, puis quand la chance vient à tourner par l'au-
lissement, ils ne veulent point baisser, ce qui fait tout le malheur dont on vient de parler, & ce qui diminue les frais

223
Grains eussent tri-
ple de prix de ce qu'ils étoient cinquante ans auparavant, parce que les souliers, & le reste à proportion, qui ne valoient que cinq sols en 1550. étoient vendus en 1600. quinze sols, tout comme le Bled ayant pareillement triplé de prix en 1650. les souliers firent de même & furent vendus quarante cinq & cinquante sols.

Cette gradation étoit l'effet de la liberté d'enlèvement & de transport, dont jouissoit cette Dénrée, l'économie de ces proportions de hausse étant uniquement l'affaire de la na-
Paris, & dans les Provinces à proportion, & aujourd'hui en 1707 que les Souliers valent cinq livres, & le reste de même; on veut que le Bled ne soit vendu que le même prix, bien qu'à proportion il dût être à vingt deux livres.
Cette Dénrée étant extrêmement délicate, la moindre chose peut faire pancher la balance du côté que l'on veut. Ainsi Messieurs les Ministres sont absolument mai-

très du prix, puis-
 qu'un léger enle-
 vement hors le
 Royaume l'a fait
 considérablement
 hausser, sans que
 cela puisse au-
 cunement inter-
 resser la nourriture des Peuples, qui
 est la fonction la plus nécessaire, né-
 tant pas une once de pain sur une
 fourniture de cent livres, outre que
 cela fait labourer les mauvaises terres,
 & rend par conséquent deux ou trois
 mil pour un.

Cette doctrine
 ou cet interest est
 fort bien conçu
 par l'Angleterre
 & la Hollande, où
 le Peuple a la prin-
 cipale part au
 Gouvernement
 car quoi que le
 retrouit n'i soit pas
 du degré de se-
 condité qu'il est

*ture, & l'inter-
 vention d'une au-
 torité supérieure,
 ne peut s'en mêler
 sans tout ôter com-
 me il arrive au-
 jourd'hui.*

*Ce qu'il y a
 d'étonnant est que
 ces personnes, les-
 quelles manquent
 de connoissance,
 s'alarment de voir
 un moindre enlève-
 ment de Grains au
 dehors, comme de
 deux ou trois cens
 muids, qui suffi-
 roient à mettre un*

prix pour en faire
 croître mille fois
 davantage dans le
 Royaume, ce qui
 est constant en fait,
 ne s'étonnent point
 d'appercevoir
 quantité de terres
 délaissées, parce
 que la récolte ne
 pourroit pas payer
 les frais; d'autres
 sans nul engrais
 ni fumier, par les
 mêmes raisons, &
 enfin de voir pro-
 diger les Grains
 dans leur avilisse-
 ment, comme il ar-
 rive tous les jours,
 à la nourriture des
 bestiaux & conso-
 mations des Manu-
 factures; savoir,
 Bieres, Amidons
 & autres, ce qui
 en abime, encore

en France, sur
 tout dans la der-
 niere, où il ne
 croit pas la dixiè-
 me partie des
 Grains de ce que
 le Pais consume;
 cependant l'enle-
 vement y est per-
 mis généralement
 en tout tems, &
 même en ceux de
 cherté. Et l'An-
 gleterre rencherit
 sur cette conduite,
 puisque dans le
 tems d'abondance
 le fisc donne de
 l'argent à pur pro-
 fit à ceux qui font
 sortir les Grains
 dehors, sachant
 que c'est une se-
 mence qui rap-
 porte plus qu'au
 centuple, par les
 raisons marquées.

une fois, mille fois plus qu'un léger enlevement qui auroit conjuré ces malheurs: Bien que le transport hors de France eût été défendu de tout temps, cela n'étoit point observé jusqu'en 1660 que l'on y apporta la dernière rigueur, & l'on voit une Lettre de Monsieur de Sully du Roi Henri IV. par laquelle il lui mande d'arrêter le Parlement de Toulouse, qui empêchoit cet enlevement, lui marquant que sans cela il ne falloit point attendre d'argent des Recettes.

SENTENCE

*Du Chatelet de Paris,
qui fixe le prix du
Pain.*

Du sixième May 1649.

DE PAR LE ROY.

*Et Monsieur le Prevost
de Paris, ou son Lieu.
tenant Civil.*

SUR ce qui nous a été remontré par le Procureur du Roy, qu'il est arrivé quantité de Bled & Farine en cette Ville de Paris, par la Riviere, & que le Bled Froment se donne

aux Boulangers à quinze livres le meilleur, le Méteil à douze livres & le Ségle à neuf, qui sont *prix médiocres*, & sur lesquels il est nécessaire d'apporter une modération à la vente du Pain, à proportion & eu égard audit prix, & à cette fin, que le Pain soit distribué au poids, pour connoître lequel les Boulangers de gros & petit Pain seront tenus de mettre leur marque, & le nombre de livres qu'il pesera cuit & bien façonné. N O U S, ayant égard à ladite Remontrance, Ordonnons que les Boulangers tant de gros que de petit Pain, ne pourront vendre le Pain provenant des Bleds conduits par la Riviere : Sçavoir, le gros Pain le plus blanc, qu'à raison de deux sols la livre; le Pain bis-blanc dix-huit deniers la livre; & le Pain des Pauvres un sol la livre: Sur lesquels Pains leur enjoignons de mettre leur marque & le Poids. Défenses à eux de contrevénir à notre présente Ordonnance, à peine de quatre cens livres d'amende, & de punition corporelle s'il y échet. Enjoignons au surplus aux Boulangers

de petit Pain, de garder & observer l'Ordonnance, sur les mêmes peines. Enjoint aux Commissaires du Châtelet d'y tenir la main, & de nous faire rapport par chacun jour des contraventions à la présente Ordonnance. FAIT par Nous Messire DREUX DAUBRAY Conseiller du Roi, Lieutenant Civil au Châtelet de Paris, le sixième jour de Mars 1649.

Signé, DAUBRAY & BONNEAU.
HUBERT Gréfier.

Le Samedi sixième jour de Mars 1649. l'Ordonnance cy-dessus a été lue & publiée par moi Jean Jossier, Juré Crieur ordinaire du Roi en la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, par les Carrefours ordinaires & lieux accoutumés de cette Ville & Fauxbourgs. A ce faire j'avois trois Trompettes, Jean du Bos, Jacques le Frain, & un autre Commis de Didier Ordin, dit Champagne, luez Trompettes. Signé,
JOSSIER.

IL est à remarquer que les mêmes personnes qui déclaroient le prix du Bled médiocre étant à quinze francs le septier à Paris, l'avoient vu quarante ans auparavant à prix courant à moins de cent sols, c'est-à-dire le tiers.

Mais ils parloient de la sorte ; sachant bien que cette Denrée ainsi que toutes les autres, & sur tout l'Argent, n'ont point un prix absolu, mais relatif à tout le reste ; de manière que les crûs d'argent dans l'Europe, ayant fait pareillement tripler toutes choses, ils laissoient jouir tranquillement les Grains de leur cote-part, pour maintenir l'harmonie & les proportions dans le Commerce, ce qui forme seul l'opulence.

De façon que sous le Règne du Roi François I. le Bled étoit à vingt sols le septier sans rien déconcerter, comme l'on a montré dans ce Mémoire, & est à présent à cent francs aux Isles de l'Amérique, avec la même justice.

Toutefois aujourd'hui que toutes

les autres Denrées, sur tout les journées d'Ouvriers & gages de Valets, tant des Villes que de la Campagne, ont au moins augmenté de moitié depuis 1649. en sorte que les Bleds devroient valoir vings-deux livres dix sols le septier à Paris, pour conserver ce niveau ou ce principe d'opulence, on n'a eu ny repos ni patience, non seulement pour leur dénier cette justice, mais même pour leur faire perdre celle qu'on leur avoit faite dans les tems précédens, & l'on a fait consister les héroïsme à les avoir réduits à moins de dix francs le septier la tête de Bled à Paris ; ce qui forme presque seul la misère publique, & coûte plus au Royaume quatre fois que la guerre présente, sans parler de l'abandon de la plupart des terres de difficile aprofitement, & de prodigalité des Grains à des usages étrangers, ce qui menace d'un fâcheux contre-coup à la première année stérile, ainsi qu'on a montré.

Mais comme tout ce méconte n'est que la suite d'une violence faite à la nature par un zèle aveugle & mal fon-

dé, la simple reconnoissance de la vérité peut tout rétablir en un moment, & par conséquent l'opulence publique : n'étant pas question d'agir, mais seulement de cesser d'agir ; ce qui n'exige qu'un instant.



Causes de la rareté de l'Argent, & éclaircissement des mauvais raisonnemens du Public à cet égard.

LA rareté & cherté que l'on voit aujourd'hui des Espèces d'Or & d'Argent, sont moins surprenantes que les raisons que l'on en alegue lesquelles étant entièrement fausses, sont cause que bien loin d'user de justes démarches pour arrêter le mal, on prend entièrement le contre-pié ; & la difficulté de recouvrer ces métaux, donne occasion de redoubler les manières qui le font disparaître & séquestrer du Commerce, comme on peut dire qu'il arrive tous les jours.

L'erreur vient de ce que par un aveuglement éfroyable on regarde en France ce Métaill comme un principe de richesse, & fruits du Pais, ainsi

qu'il est au Pérou, où prenant naissance, il n'y croît aucune denrées : au lieu que la France les produisant toutes, il n'est que le lien du Trafic & le gage de la tradition mutuelle, lorsqu'à cause de leur multiplicité elle ne se peut pas faire immédiatement comme dans l'enfance du monde, dans lequel tous les besoins de la vie se réduisant à trois ou quatre Professions, & toutes les Conditions étant presque égales, le commerce s'en faisoit de main à main, sans ce ministère de gages ny d'appréciations, ainsi qu'à présent,

En effet, homme qui a dix mille livres de rente en terres, n'est point un Sujer sur les fonds duquel il croisse dix mille francs d'argent, mais bien pour la valeur ou l'équivalent de dix mille livres de Bleds; de même d'un Propriétaire de Vignes ou d'une Forest. Or comme chacun de ces Particuliers ne peut ni consommer pour son usage personnel pour dix mille livres de chacune de ces Denrées, ni se passer des autres besoins de la vie, qui sont en bien plus grand nombre, il faut que chaque possesseur de ces biens

singuliers en échange l'excédent par parcelles avec ses voisins, qui se trouvent dans la même situation à l'égard des autres. Et comme encore une fois ce commerce ne se peut faire immédiatement à cause de la grande diversité; l'Argent, par un consentement commun, devient le garand de la livraison future de la chose que le premier vendeur a intention de se procurer, lorsque celui avec qui il contracte n'en est pas actuellement marchand, comme il arrive presque toujours.

Un Laboureur qui vend du Blé à un Marchand de Brocard, ne peut pas prendre de cette Denrée en échange, n'étant point de son usage; mais il reçoit de l'argent qu'il donne à un Ouvrier de Souliers ou de gros Drap, lesquels tenant leur maison à loyer d'un grand Seigneur, ils luy remettent cet argent du Laboureur reçu du Marchand de Brocard, qui lui est restitué ou compensé par ce Propriétaire de maison, qui reçoit en contre-échange ce Brocard, suivant l'intention des deux premiers contractans

& cette circulation est toujours la même, quand le tout n'auroit été effectué qu'après le passage de deux cens mains ou Professions qui composent aujourd'huy la France, comme il est même nécessaire que cela soit pour leur commun maintien, ayant toutes une solidité d'Intérêt entr'elles qui fait que le dépérissement de l'une attire aussitôt celuy de l'autre, quoy qu'on peut dire, que par une corruption éfroyable, il n'y en a pas une qui ne travaille depuis le matin jusques au soir à se détruire réciproquement, & qui ne voulût vendre sa Marchandise trois fois plus qu'elle ne luy revient, & avoir celle de son voisin pour trois fois moins qu'elle ne luy coûte à établir.

Il résulte de tout cecy, que dans l'état d'opulence & de fourniture entière à tous les hommes de leurs besoins, l'Argent n'en est rien moins que le principe, mais seulement le garant de ces échanges, & de la fidèle exécution de l'intention des contractans, quand elle ne se peut effectuer immédiatement.

Il y a même plus, dans les conjonctures de richesse & que toutes choses sont en valeur, non seulement l'Argent n'est point le principe de l'opulence, mais même il est dispensé de la plupart de ces fonctions de garantie: comme il n'y a que les pauvres qui ayent besoin de caution, & une infinité de Particuliers étans riches à proportion de leur étar, leur Billet vaut d'Argent, & maintient cette circulation & cette échange continue que les Espèces faisoient auparavant, avec même plus de facilité & d'agrément, par la commodité du transport aisé que cette sorte de Monnoye a pardevers elle, & une assurance contre les enlèvements violens: C'est de cette maniere que les Foires de Lyon sont menées, lesquelles consistant en plus de quatre-vingt millions de payemens par an, Il n'y en a pas un en argent comptant, tout se faisant par Billets, lesquels après une infinité de mains, retombent toujours au premier Tireur, où il n'échet qu'une compensation.

C'est alors que l'on dit ridicule-

ment que tout abonde d'argent, parce que cette matière si précieuse dans les temps de disette, devient absolument à rebut dans ceux d'abondance, la garde en étant tout à fait infructueuse, au contraire des autres Denrées, sur lesquelles on peut faire sa fortune, & étant réduite à n'avoir d'usage que chez le menu Peuple, qui trouve extrêmement son compte dans cette situation, il n'i repose jamais un moment, mais voltige toujours; un même Ecu passant par cent mains en une journée, fait estimer autant d'argent nouveau, ce qui n'est qu'une seule Espèce

Dans cette situation, l'Argent étant presqu'inutile dans le Commerce, le gros se faisant entièrement avec des Billers par la solvabilité des Contractans, & le menu presqu'à crédit; tous les Ouvriers par la valeur soustruë de leurs Denrées réciproques, n'ayant pas besoin d'autre garand que les Denrées mêmes, & l'Argent n'ayant point d'autres fonctions que de servir de caution à leur défaut, il reste encore une fois presque par tout in-

utile, ce qui le fait détourner en des usages étrangers; sçavoir à la magnificence, où l'Orfèvre tient le premier lieu, ensuite à des Manufactures, & des embellissemens des Temples & des Maisons ce qui joint à la consommation des Marchandises Orientales, que l'on ne peut recouvrer qu'avec le transport des Espèces, en des Pais d'où elles ne reviennent jamais, en absorbe beaucoup davantage que toutes celles que l'on suppose être passées en Italie & en Allemagne ces années dernières. Or la conjoncture de disette de ce Métail, telle qu'elle est aujourd'huy, non seulement arrête ces détours, mais même fait restituer au Commerce tout ce qui est possible, ou qui n'est pas entièrement anéanti; en sorte que, tout compensé, cela égale au moins ces prétendus transports hors le Royaume à cause de la Guerre.

Voilà l'état où étoit la France en 1660. que l'Argent se trouvoit très-commun & très-à rebut, quoiqu'il en existât constamment beaucoup moins qu'il ne peut y en avoir à pre-

sent, par raport aux réformes de 1642
1689. & 1694. & cette Dénrée étoit
si peu l'unique bien comme aujour-
d'huy, que l'on préféroit presque par
toutes les Provinces un morceau de
Parchemin ou les Provisions d'une
Charge de Robe sans nul revenu à
cens sacs de mille francs, & l'on
vouloit en avoir davantage; & à
présent, cet Efet ou ce Parchemin,
préféré à cent mille francs, n'a pas
eet avantage sur trente pistoles; &
l'on aime-mieux cette modique som-
me, par une cessation de Polette
commencée, que de s'assurer une
chose autrefois si précieuse, & présen-
tement si fragile: Dira t'on que c'est
manque d'argent, & que c'est qu'il y
en a trois cens fois moins, ainsi qu'il
seroit nécessaire d'alléguer à présent,
qu'il ne s'en trouvoit en 1660. Com-
me cela seroit ridicule à énoncer, &
que tous les autres Efets ont reçu à
peu près le même sort, les uns plus,
les autres moins; il est à propos d'en
circonstancier la cause, quoy qu'elle
saute aux yeux de tout le monde.

On a dit que la richesse consistant
dans

dans la possession de tous les besoins
de la vie, ce qui ne pouvant être sans
le ministère d'une infinité d'Ouvriers,
il faut qu'ils soient dans un commerce
perpétuel, pour se soutenir récipro-
quement par une échange continuel-
le, le maintien ou la destruction de
chaque Dénrée en particulier, deve-
nant aussi tôt solidaire à tout le corps.

Ce sont les fruits de la terre qui
commencent ce mouvement; sçavoir,
les Bleds & les Vignes: Et c'est à
l'aide de l'excédent de ces deux Dén-
rées, que les Propriétaires des fonds
se procurent tout le surplus, dont la
fabrique sont les terres, comme les
mains des Ouvriers sont les mains
dont ils subsistent; & se procurent par
échange le Pain, le Vin & le reste: Il
est donc nécessaire d'y soutenir les
proportions de prix, afin que les uns
ny les autres ne vendent point à perte;
laquelle situation subsistant dans sa
perfection, la solvabilité réside tou-
jours dans chaque sujet par la valeur
de son Ouvrage? & le contraire
attribuant à un de ces Personnages,
qui jouent tous leurs Rôles dans la

République, le déchet rejaillit incontinent sur tous les autres à proportion de la figure qu'ils y font ? ce qui, comme un levain contagieux, va toujours en augmentant, & fait enfin dépérir des Contrées entières si on n'y met ordre.

Or les Vins & les Bleds ayant été bombardez d'une façon éfroyable depuis quarante ans ? sçavoir les Grains, par les défenses d'enlèvement au dehors dans le temps d'abondance : ce qui en avilit si fort le prix, comme il arrive aujourd'huy, qu'il n'atteint pas à la moitié des frais de la culture, bien loin de remplir les autres charges comme le payement des impôts & du fermage : Et les Vins, par des Tributs sentant plutôt la confiscation que la contribution, il est arrivé que l'une & l'autre de ces Dentrées a rendu leurs possesseurs très-misérables, & mis par conséquent hors d'état de se procurer de tous les autres Ouvriers le surplus des besoins de la vie, ce qui par contrecoup les a également anéantis : Un Laboureur demeure sans Souliers, sans Chapeau & sans Habits

parce qu'il n'a sçu trouver dans le prix de la vente de ses Dentrées, après la cote-part de son nécessaire, sur une seule espèce, de quoi se procurer les autres choses : Et par la même cause, le Chapelier, le Drapier & le Cordonnier n'ont pu recouvrer par leur travail, qui leur est demeuré inutile, de quoi avoir du Pain & du Vin de ce Laboureur & Vigneron ; chaque espèce périssant par l'abondance de sa Dentrée personnelle, & la disette d'une autre, pendant que les uns & les autres auroient pu être très riches & très heureux, si l'échange & le trafic continuel, qui est nécessaire pour l'harmonie de l'Etat & le commun maintien, n'avoient été interrompus par des coups violens, & jettez dans le misérable état où tout est à présent.

Et la raison que l'on apporte de ce désordre, sçavoir, le manque d'argent, est le comble du ridicule, puisqu'outre que dans la situation florissante de chaque Profession il n'est presque pas nécessaire, attendu la solvabilité visible de tous les Sujets,

tirée de la valeur de leurs Denrées ; ce qui forme autant d'espèces de monnoie , lesquelles dispensent l'argent de la plupart de ses fonctions ; pour surcroit, l'argent même dans cette conjoncture de consommation abondante , changeant à tous momens de main , a la même vertu que si c'étoit toujours des espèces nouvelles.

Au lieu que dans ce déconcertement de Commerce par les raisons marquées , toutes les Denrées , loin d'être de l'argent , ne sont que de fumier , ainsi nulle solvabilité dans les Possesseurs. Un Laboureur a beau avoir plein sa maison de Vins , de Grains , & de Bestiaux , tout le monde voyant que par le bas prix il n'a pas de quoi satisfaire à son Maître pour le fermage , qui est toujours le premier prix , qui que ce soit ne luy veut confier aucune des Denrées dont il a besoin , dans la certitude où l'on est que l'on n'en seroit jamais payé. Tout comme le Cordonnier , le Chapelier & le Drapier se trouvent dans la même situation par la même cause ; c'est en vain que leurs Boutiques sont pleines

de Marchandises , le manque de debit arrivé par ce premier principe de destruction du Laboureur , les met hors de crédit ? puisque pareillement dans la vendue de leurs biens , le louage de maison emporteroit tout. Il faut donc par tout là le ministère de l'argent , c'est-à-dire qu'il luy arrive cent fois plus de fonctions qu'il n'en avoit auparavant ; ce qui devant l'obliger à augmenter sa célérité dans sa marche , il arrive tout le contraire , & il réside des mois entiers dans des mains , où il n'auroit pas été un moment de temps auparavant , attendu que comme dans les temps d'abondance ; qui que ce soit ne s'en dessaisit qu'à proportion qu'il espère le pouvoir faire rentrer , réglant sa dépense à sa recette. Et un homme qui a trente mille livres de rente , dépensant cent francs par jour , tout comme un autre qui n'en a que la dixième partie , ne débourse que la même quantité , & ainsi de tous les autres , soit Ouvriers ou Propriétaires , du moment que tous ces Sujets voyent la certitude de la diminution de leur recette future ,

ils en font autant de leur dépense, & par conséquent de la sortie de l'argent. Et comme non seulement une personne ou deux se trouvent dans cette disposition, mais généralement tout le monde; chacun ren-hérissant sur son compagnon, comme étant la conduite la plus sage & qui seule peut empêcher ou retarder le dépérissement on ne doit pas s'étonner de voir la rareté & cherté de l'argent, mais non pas en apporter les pitoyables raisons que l'on en allégué aujourd'hui, n'y en accuser le manque d'existence, mais seulement la grande survenue de nécessité de fonctions personnelles, & d'obligations en même temps de diminuer son service par celui de son cours.

A cet ennemy de l'opulence publique & de la circulation de l'argent, il en survient un autre non moins rempli de defastres, qui est la nécessité pressante de fournir les besoins du Roi: comme il a sa part de ces dépérissemens de revenu qui diminuent pareillement les biens, on attaque

personnellement les immeubles & l'argent même, on leur livre la guerre, ce qui par le premier s'ape, quantité de fabriques de monnoie, sçavoir, le crédit qui n'est qu'à proportion de la valeur des fonds que l'on possède, qui s'en va avec leur destruction: Et par cette guerre que l'on fait à l'argent, on ajoute aux nécessitez de sa longue garde que l'on vient de remarquer, celle de la crainte d'en être dépossédé contre sa volonté; outre que par la Jurisprudence établie, étant difficile de compter qu'els biens on peut posséder avec certitude, & n'y ayant nulle assurance que la cotité de sa contribution aux besoins du Prince ne soit pas sa dépouille entière: il arrive delà que l'argent seul pouvant se sequestrer à cette conduite, il acquierre non seulement par là une préférence, mais même une singularité de prix sur les autres Denrées, ce qui les réduit toutes en fumier, & fait qu'il arrive comme dans les Banqueroutes, où l'on donne tout pour peu de chose afin d'avoir de l'argent.

qui seul peut être hors d'atteinte des créanciers, & de ceux à qui il est dû, ce qui est la ruine d'un Etat; & ce qui se faisant par tromperie dans les Banqueroutes, se pratique par prudence dans la conjoncture présente, & porte en même temps la rareté de l'argent en un point infini.

L'effet de ces dispositions est, que la moitié de la France est misérable, parce qu'elle est privée de pain, de vin, de viande & des autres Dentrées nécessaire, comme est tout le menu Peuple & les Gens vivant de leur travail; & l'autre partie, qui sont les Propriétaires des fonds, périclité également par la trop grande abondance de toutes ces choses, dont elle ne peut trouver de débit, en sorte qu'il en arrive comme dans la nourriture de deux Sujets particuliers, dont l'un meurt de faim, & l'autre de répletion pour avoir pris trop d'alimens, pendant que la compensation de ces extrémités auroit sauvé l'un & l'autre. Dans un corps d'Etat comme la France, qui souffre ce sort aujourd'hui,

c'est à l'argent à en faire l'aliage & le trafic, pour former deux perfections de deux grandes défauts: Or depuis quarante ans la surprise de Messieurs les Ministres est si grande, que toutes leurs attentions, depuis le matin jusqu'au soir, ne tendent qu'à le priver de ces fonctions si nécessaires, pour lesquelles seules il a été introduit dans le monde; & sur tout dans les Pais, comme ce Royaume où il n'est pas un fruit de terroir ainsi qu'au Perou; en sorte qu'il y a un divorce continuel entre l'Argent & les Dentrées, au lieu d'être dans un commerce perpétuel; ce qui en fait par conséquent autant des Dentrées mêmes.

L'Argent n'est point rare faute d'existence, mais parce qu'étant nécessaire qu'il marche toujours si on veut voir de l'opulence, on met tous les hommes aujourd'hui dans la cruelle nécessité de ne s'en dessaisir qu'à la dernière extrémité.

L'Argent est rare, par ce que sa nature étant de garantir la tradition des échanges lorsqu'elles ne se font

pas immédiatement, & partageant cette fonction avec une infinité d'autres effets, soit meubles & immeubles, dont les porteurs de procréation étoient le papier & le parchemin; leur destruction lui renvoie tout le fardeau personnel sur le corps, pendant que bien loin qu'il lui soit permis d'augmenter la vitesse de sa marche par ce surcroi d'occupation, c'est cela même qui la retarde, comme l'on vient de marquer.

L'Argent est rare, attendu que dans les temps d'abondance, ne formant la vingtième partie des biens, dont une infinité avoient une préférence entière sur une quantité effroyable de ce Métal; & tous, quels qu'ils fussent, ont une concurrence certaine & proportionnée au prix ordinaire des choses: à présent il n'y a plus que luy seul qui se puisse appeller richesse.

L'Argent est rare enfin, attendu qu'outre toutes les raisons marquées on lui fait la guerre, & que l'on le veut enlever malgré la volonté du Possesseur; & qu'il lui en arrive com-

me on verroit aux hommes, si on les prenoit par force, tous s'iroient cacher dans des retraites & des cavernes; & si quelqu'un venoit dire alors qu'ils sont morts ou ont passé dans les Païs étrangers, il seroit assurément estimé extravagant. C'est à peu près le même raisonnement que l'on fait aujourd'hui de l'Argent, & comme il ne faudroit qu'un moment pour faire reparoitre ces hommes, il n'est pas nécessaire de davantage de temps pour rendre l'Argent plus commun qu'il ne fut jamais, & par conséquent le Roi & tous ses Sujets très-riches: Il n'i a qu'à accorder la paix aux immeubles, ce qui se peut en un instant, ainsi qu'à la consommation des Denrées, par l'adoucissement de quelques Droits violens, & aussi-tôt les uns & les autres sortant du néant, redonneront par leur résurrection un concurrent à l'Argent, qui le dispensera ou partagera avec lui plus de dixneuf de ses fonctions sur vingt, avec un surcroi de vitesse dans sa marche à l'égard de ce qui lui en restera, par où toute

l'opulence sera rétablie, qui est le principe de la fourniture des besoins du Roi, & non pas la destruction de cette harmonie, comme on a pensé faussement jusqu'icy, sans que la tentative d'une pareille expérience mette rien au hasard, quoique cette sorte de seureté aye été peu exigée jusqu'icy, dans les essais que l'on a fait souvent inutilement, pour faire recevoir de l'argent au Roi.

Tous ces raisonnemens, qui ne sont qu'un précis très-certain de la pratique journalière, n'auront qu'une idée de visions creuses, & de spéculation chez les personnes qui n'ont eux-mêmes que la simple théorie du commerce & du labourage, dont il n'y a que le seul usage qui en puisse apprendre les véritables intérêts: De même que c'est cette seule ignorance qui peut excuser la grande dérogeance qu'on y apporte tous les jours, ou plutôt à l'utilité du Roi & des Peuples, dont le rétablissement dans une félicité entière ne pend ici qu'en un filet, puisque l'un & l'autre ne con-

sistant

sistant que dans une ample jouissance de tous les besoins, abonde si fort en France, qu'il s'en perd trois fois plus, tant excrûs qu'à excroître, qu'il ne s'en consume; & l'Argent, à qui il appartient seulement d'en faire le mélange ou l'impartition, & non d'en être le principe, loin de manquer de garantie ou de refuser son ministère, est tous les jours condamné à une oisiveté qui énerve toute sa force, ainsi que de ses Commissionnaires; sçavoir, le papier, le parchemin & le crédit; ce qui n'arrivant que par une violence continuelle, il n'est question que d'un moment, c'est-à-dire d'une simple cessation de volonté déterminée, qui maintient les choses au misérable état où l'on les voit; & aussi-tôt la nature agissant dans toute sa liberté toutes les Denrées reprendront la vigueur que l'on leur a vûe autrefois.

Y

DISSERTATION

De la Nature des Richesses, de l'Argent & des Tributs, ou l'on découvre la fausse idée qui regne dans le Monde à l'égard de ces trois articles.

CHAPITRE PREMIER.

TOUT le monde veut être riche, & la plupart ne travaillent nuit & jour que pour le devenir ; mais on se méprend pour l'ordinaire dans la route que l'on prend pour y réussir.

L'erreur dans la véritable acquisition de richesses qui puissent être per-

manentes, vient premièrement de ce que l'on s'abuse dans l'idée que l'on se fait de l'opulence, ainsi qu'à l'égard de celle de l'argent.

On croit que c'est une matière où l'on ne peut point pécher par l'excès, ni jamais en quelque condition que l'on se trouve en trop posséder ou acquérir ; l'attention aux intérêts des autres, est une pure vision, ou des réflexions de Religion qui ne passent point la Théorie. Mais pour montrer que l'on s'abuse grossièrement, qui méritent ceux qui y sont dévoués singulièrement en possession de toute la terre avec toutes les richesses, sans en rien excepter ni diminuer, ne seroient-ils pas les derniers des misérables qui eussent jamais été ? & ne préféreroient-ils pas la condition d'un Monde habité ? Car premièrement, outre qu'il leur faudroit être eux-mêmes les fabricateurs de tous leurs besoins, bien loin de servir par là leur sensualité, ce seroit un chef-d'œuvre, si par un travail continuels ils pouvoient atteindre jusqu'à se procurer le nécessaire ; & puis dans la moindre indisposition, il fau-

droit perir manque de secours, ou plutôt de desespoir.

Et même sans supposer les choses dans cet excès, un tres-petit nombre d'hommes en possession d'un tres-grand País, comme il est arrivé quelquefois par des naufrages, n'ont-ils pas été autant de malheureux, bien loin d'être autant de Monarques? Et il n'est que trop certain, par les Relations Espagnoles de la Découverte du nouveau Monde, que les premiers Conquerans, quoique maîtres absolus d'un País où l'on mesuroit l'Or & l'Argent par piques, passerent plusieurs années si miserablement leur vie, qu'outre que plusieurs moururent de faim, presque tous ne se garantirent de cette extrémité, que par des alimens les plus vils & les plus répugnans à la nature.

Ce n'est donc ni l'étendue du País que l'on possède, ni la quantité d'Or & d'Argent que la corruption du cœur a érigé en Idole, qui font absolument un homme riche & opulent; il n'en forme qu'un miserable, comme l'on peut voir par les exemples que l'on

vient de citer: ce qui se verifie tous les jours encore par le parallele de ce qui se passe au País des Mines, où cinquante Ecus à dépeuser par jour, font vivre un homme moins commodément qu'il ne feroit en Hongrie avec huit ou dix sols, qui suffisent presque pour jouir abondamment de tous les besoins nécessaires & agréables. On voit par cette verité qui est incontestable, qu'il s'en faut beaucoup qu'il suffise pour être riche, de posséder un grand Domaine & une tres-grande quantité de Metaux précieux, qui ne peuvent que laisser perir miserablement leur possesseur, quand l'un n'est point cultivé, & l'autre ne se peut échanger contre les besoins immediats de la vie, comme la nourriture & les vêtements, de quels personne ne scauroit se passer. Ce sont donc eux seuls qu'il faut appeller riches, & c'est le nom que leur donna le Créateur, lors qu'il en mit le premier Homme en possession après l'avoir formé: ce ne fut point l'Or ni l'Argent qui reçurent ce titre d'opulence, puis qu'ils ne furent en usage que long-tems après.

c'est-à-dire, tant que l'innocence, au moins suivant les loix de la nature, subsista parmi les Habitans de la terre, & les degrés de dérogeance à cette disposition, ont été ceux de l'augmentation de la misere generale. On a fait encore une fois un Idole de ces Métaux, & laissant là l'objet & l'intention pour lesquels ils avoient été appelés dans le Commerce; sçavoir, pour y servir de gages dans l'échange & la tradition reciproque des Denrées, lors qu'elles ne se pût plus faire immédiatement, à cause de leur multiplicité, on les a presque quittez de ce service pour en former des Divinités, à qui on a sacrifié & sacrifie tous les jours plus de biens & de besoins précieux, & même d'hommes que jamais l'aveugle Antiquité n'a immolé à ces fautes Divinités, qui ont si long-tems formé tout le culte & toute la Religion de la plus grande partie des Peuples. Ainsi il est à propos de faire un Chapitre particulier de l'Or & de l'Argent, pour montrer par où ce desordre est entré dans le Monde, où il a fait un si grand ravage

gé, sur tout dans ces derniers tems, que jamais ceux des Nations les plus barbares dans leurs plus grandes inondations n'en approcherent, quelque description épouvantable que l'on en trouve chez les Historiens. On espere qu'après la découverte de la source du mal, il y aura moins de chemin à faire pour arriver au remède, & que cela pourra porter les Hommes à revenir de leur aveuglement, d'aneantir tous les jours une infinité de biens, de fruits de la terre, & de commoditez de la vie, seules propres à faire subsister l'Homme, pour recouvrer une Denrée, qui n'étant absolument d'aucun usage par elle-même, n'avoit été appelée au service des Hommes, que pour faciliter l'échange & le trafic ainsi qu'on a déjà dit. On espere, dis-je, qu'après cette verification de ce fait incontestable, & que la misere des Peuples ne vient que de ce qu'on a fait un Maître, ou plutôt un-Tyran de ce qu'il étoit un Esclave: On quittera cette erreur, & rétablissant les choses dans leur état

250
naturel, la fin de cette révolte sera
celle de la défolation publique.

CHAPITRE SECOND.

LE Ciel n'est pas si éloigné de la
Terre, qu'il se trouve de distance
entre la véritable idée que l'on doit
avoir de l'Argent, & celle que la cor-
ruption en a établie dans le Monde,
& qui est presque reçue si générale-
ment, qu'à peine l'autre est elle con-
nue, quoique cet oubli soit une si
grande dépravation, qu'elle cause la
ruine des Etats, & fait plus de des-
truction que les plus grands Ennemis
étrangers pourroient jamais causer par
leurs ravages.

En effet, l'Argent dont on fait une
Idole depuis le matin jusqu'au soir,
avec les circonstances que l'on a mar-
quées, & qui sont trop connues pour
être révoquées en doute, n'est absolu-
ment d'aucun usage par lui-même,
n'étant propre ni à se nourrir, ni à se
vêtir, & aucun de tous ceux qui le
recherchent avec tant d'avidité, &

251
qu'il pour y parvenir, le bien & le mal
sont également indifferens, n'est porté
dans cette poursuite qu'afin de s'en
d'essais aussi-tôt, pour se procurer les
besoins de son état ou de sa sub-
sistance.

Il n'est donc tout au plus, & n'a
jamais été qu'un moyen de recouvrer
les Dentrées, parce que lui-même
n'est aquis que par une vente préce-
dente de Dentrées : cette intention
étant généralement tant dans ceux
qui le reçoivent, que ceux qui s'en
dessaient, en sorte que si tous les
besoins de la vie se réduisoient à trois
ou quatre espèces, comme au com-
mencement du monde, l'échange se
faisant immédiatement & troc pour
troc, ce qui se pratique même en-
core en bien des contrées, les Métaux
aujourd'hui si précieux ne seroient
d'aucune utilité.

Il n'y a même aucune Dentrée si
abjecte, propre à nourrir l'homme, qui
ne lui fût préférée en quelque quan-
tité qu'il se rencontrât, si il étoit ab-
solument défendu ou impossible au
possesseur de s'en dessaisir, ce qui le

réduiroit bien-tôt au même état du Midas de la Fable.

Ce n'est donc que comme garant tout au plus des échanges, & de la tradition réciproque, qu'il a été appelé dans le monde, lorsque la corruption & la politesse ayant multiplié les besoins de la vie, de trois ou quatre espèces qu'ils étoient dans son enfance, jusqu'à plus de deux cens où ils se trouvent aujourd'hui; ce qui fait que n'y ayant pas moyen que le commerce & le troc s'en fassent de main, comme dans ces tems d'innocence, & le vendeur d'une Denrée ne trafiquant pas le plus souvent avec le Marchand de celle dont il a actuellement besoin, & pour le recouvrement de laquelle il se dessaisit de la sienne; l'Argent alors vient au secours, & la recette qu'il en fait de son acheteur, lui est une procuration avec garantie, que son intention sera effectuée en quelque lieu que se trouve le Marchand; & cela, pour autant & sur un courant & proportionné, à ce qu'il s'est dessaisi les mains de la Denrée dont il étoit propriétaire. Voilà donc

l'unique fonction de l'Argent, & chaque degré de dérogeance qu'on y admet, quoy qu'elle se voye aujourd'hui à un excès éfroyable, est autant de dechet à la félicité d'un Etat.

En effet, tant qu'il s'en tient là, nonseulement il n'y a rien de gâté; & bien loin d'être obligé de sacrifier tous les jours tant de victimes afin de le recouvrer, pour peu qu'il fit le rebelle, si les hommes s'entendoient, il seroit aisé de lui donner son congé, ce qui lui arrive même à chaque moment en une infinité d'occasions, quoy qu'on n'y prenne pas garde.

Comme il n'est tout au plus, ainsi qu'on vient de dire, qu'une garantie de la livraison future d'une Denrée, qu'on ne reçoit pas immédiatement en vendant celle que l'on possède, du moment qu'elle se peut procurer sans son ministère, il sera obligé de renfermer tout son orgueil à demeurer absolument inutile & immobile.

Le Cuivre & le Bronze dont on fait de la monnoye pour des sommes considérables, ne le remplacent-ils pas? N'en a-t-on pas fait souvent de

Cuir dans les occasions ? qui avec la marque du Prince, qui ne coûte rien, a la même vertu, & même davantage, puisqu'il a procuré les besoins de la vie, plus que n'ont jamais fait les piles d'Argent au Pérou & au Nouveau Monde.

Aux Isles de Maldives, ou les Peuples ne sont point du tout barbares, étans même polis & magnifiques, comme on peut voir par les relations, de certaines Coquilles qui se donnent par petits sacs, ont le même pouvoir, & procurent la même certitude de livraison future de ce qu'on veut ou voudra avoir, que font l'Or & l'Argent par tout ailleurs où ils sont en vogue, bien que ces Isles n'en soient pas même déstituées, & qui ne laissent pas pour cela d'en souffrir tranquillement la concurrence avec des matières aussi abjectes que sont des Coquilles.

Les Isles de l'Amérique ont été long-tems, quoi qu'abandonnées en Argent, sans en connoître l'usage dans le trafic journalier, même par-

mi

mi les Nations de l'Europe qui l'habitoient, bien que les Peuples ne manquaient d'aucuns de leurs besoins qu'ils construisoient dessus le lieu, ou qu'on leur apportoit abondamment de l'ancien Monde.

Le Tabac seul faisoit tout le trafic, ainsi que la fonction de l'Argent, tant en gros qu'en détail : Si l'on vouloit avoir pour un sol de pain, & même moins, on donnoit pour autant de ce fruit de la terre, qui avoit un prix fixe & certain, sur lequel il n'y avoit non plus de contestation que sur la monnoye courante, en quelque Pais que ce soit, & cependant avec tout cela, le nécessaire, le commode & le magnifique, n'y manquoient non plus qu'ailleurs.

Mais qu'est-il nécessaire d'aller si loin chercher des exemples pour vérifier cette doctrine ? que c'est une erreur grossière de regarder l'Or & l'Argent comme l'unique principe de richesse, & de la félicité de la vie.

Nous avons dans l'Europe, & on le pratique de même tous les jours un moyen bien plus facile & à bien meil-

leur marché, pour mettre ces Métaux à la raison; & détruisant leur usurpation, les renfermer dans leurs véritables bornes, qui sont d'être vassaux & esclaves du Commerce uniquement, & non les Tyrans, & cela en leur donnant pour concurrents non du Cuivre, non des Coquilles, non du Tabac, comme dans les lieux mentionnez, qui coûtent de la peine & du travail à recouvrer, mais un simple morceau de papier qui ne coûte rien, & remplacé néanmoins toutes les fonctions de l'Argent, pour des quantitez de millions, une infinité de fois, c'est à-dire par autant de mains qu'il passe, tant que ces Métaux ne sortent point de leur état naturel, & des principes qui les ont fait apeler dans le monde.

On demande donc à toute la Nation polie, si prévenue des maximes régnautes, & qui ignorent absolument la pratique & l'usage du Commerce, qui fait subsister tous les hommes, sans vouloir même jamais s'instruire, de peur que la reconnaissance de leur erreur ne leur fût préjudicia-

ble. On demande, dis-je, si les Billets d'un celebre Negociant, dont le credit puissamment établi par une opulence certaine connuë, & telle qu'il s'en rencontre plusieurs dans l'Europe, ne vaut & ne prevaut pas à de l'Argent comptant; & si en ayant toute la vertu & toute l'efficace, il n'a pas des avantages particuliers sur les Métaux, par la facilité de la garde & du transport, sans crainte d'enlevemens violens.

Il y a bien plus, c'est qu'il ne sera jamais acquité; tant qu'il ne se trouvera qu'en des mains sages & innocentes, & qui n'en veulent faire qu'un usage de conduite prudente, soit par rapport au passé ou au present, qui est de ne se dessaisir de son bien, sur tout d'une somme considerable, que pour se procurer l'équivalent, soit en immeubles ou en meubles, si l'on est Negociant, & non le consumer en dépense ordinaire, soit faite ou à faire, qui est le seul cas où le Billet n'est plus d'usage; sans quoi, après une infinité de mains qu'il auroit toutes enrichies, en garantissant

la livraison future de ce qu'on ne ne pouvoit fournir sur le champ; il seroit retourné à son premier tireur, ou il n'y auroit échû, qu'une compensation.

De cette manière voila une opulence generale, c'est-à-dire une jouissance & une consommation éfroyable de biens, sans le ministere de la moindre somme d'Argent. Voila donc encore une fois les Prêtres de cette Idole bien loin de leur compte, d'en faire un Dieu tutelairé de la vie, & de soutenir que les hommes ne sont heureux ou malheureux qu'à proportion qu'ils possèdent plus ou moins de ce Métail si recherché.

Les Foires de Lion prouvent l'erreur du sentiment contraire toutes les années; lesquelles étant tantôt bonnes & tantôt mauvaises, on n'en peut nullement attribuer la cause à l'abondance ou au défaut de l'argent, puisqu'e sur un commerce de vente & de revénte de plus de quatre-vingt millions qui les composent, on n'y a jamais vû un sol marqué d'argent comptant, tout se fait par échange & par

billets, lesquels après une infinité de mains, retournent enfin au premier tireur, ainsi qu'on a déjà dit.

En voila plus qu'il n'en faut pour montrer que la quantité plus ou moins d'Or & d'Argent, sur tout dans un País rempli de Denrées nécessaires & commode à la vie, est absolument indifferente, pour en faire jouir abondamment les Habitans; mais ce n'est que lorsque ces Métaux demeurent dans leurs limites naturelles: car du moment qu'ils en sortent, comme l'on n'a que trop fait l'expérience en plus d'un endroit, ils deviennent nécessaires, parce qu'ils s'érigent en tyrans, ne voulant point souffrir qu'autres s'appellent richesses; & c'est ce qu'on va voir dans les Chapitres suivans, où l'on montrera évidemment les deux issues par où il a quitté son ministere; dont la première est l'ambition, le luxe, l'avarice, l'oisiveté & la paresse; & l'autre, le crime formel, tant celui qui est puni par les loix, qu'un autre genre que l'ignorance fait couronner tous les jours.

CHAPIT. TROISIE'ME.

LA condamnation que Dieu prononça contre tous les hommes en la personne du premier ; de ne pouvoir à l'avenir , après son péché, vivre ni subsister que par le travail & à la sueur de leur corps, ne fut ponctuellement exécuté qu'autant que l'innocence du monde dura, c'est-à-dire, tant qu'il n'y eut aucune différence de condition & d'états ; chaque sujet étoit son valet & son maître, & jouissoit des richesses & des trésors de la terre, à proportion que l'on avoit personnellement le talent de les faire valoir ; toute l'ambition & tout le luxe se réduisoient à se procurer la nourriture & le vêtement. & Les deux premiers Ouvriers du monde, qui étoient en même tems les deux Monarques, se partagèrent ces deux Métiers ; l'un laboura la terre pour avoir des grains, & l'autre nourrit des troupeaux pour se couvrir & l'échange

mutuelle qu'ils pouvoient faire, les faisoit jouir réciproquement du travail l'un de l'autre.

Mais le crime & la violence s'étant mis avec le tems de la partie, celui qui fat le plus fort ne voulut rien faire, & jouir des fruits du travail du plus foible, en se rebellant entièrement contre les ordres du Créateur, & cette corruption est venue à un si grand excès, qu'aujourd'hui les hommes sont entièrement partagez en deux classes ; sçavoir, l'une qui ne fait rien, & jouit de tous les plaisirs ; & l'autre qui travaille depuis le matin jusqu'au soir, & a à peine le nécessaire, & en est même souvent privé entièrement.

C'est de cette disposition que l'Argent a pris son premier degré de dérogeance à son usage naturel : l'équivalence où il doit être avec toutes les autres Denrées, pour être prêt d'en former l'échange à tous momens, a aussi-tôt reçu une grande atteinte. Un homme voluptueux, qui a à peine assez de tems de toute sa vie pour satisfaire à ses plaisirs, se est moqué de

tenir sa maison & les magasins remplis de grains & d'autres fruits de la terre, pour être vendus au prix courant en tems & saison : ce soin, cette attente & cette inquiétude ne se font pas accommoder avec son genre de vie ; la moitié moins d'argent comptant, même le quart, font mieux son affaire, & ses voluptez en sont servies avec plus de secret & plus de diligence.

Ainsi cette main-basse que l'on fait dans ces occasions de toutes sortes de Dentrées, dérange d'une terrible façon l'équilibre qui doit être entre l'Or & l'Argent, & toutes sortes de choses. L'apreté que l'on a pour recouvrer l'un, & la profusion que que l'on fait de l'autre, élève le premier jusqu'aux nuées, & abaisse l'autre jusqu'aux abîmes. Voilà donc l'esclave du Commerce devenu son tyran : mais ce n'est là que la moindre partie de sa vexation ; cette facilité à l'Argent de servir tous les crimes, lui fait redoubler ses appointemens, à proportion que la corruption s'empare des cœurs ; & il est certain que

presque tous les forfaits seroient bannis d'un Etat, si l'on en pouvoit faire autant de ce fatal Métail ; le peu de service qu'il rend au Commerce, ainsi qu'on a fait voir en ce qui a précédé, ne vaut pas la centième partie du mal qu'il lui cause.

On ne parle point des Voleurs ni des Brigans, qui à l'Argent seul font de moyen certain pour enlever tout le vaillant d'un homme, sans autre droit ni titre qu'une force majeure, & qui se met par là non seulement en pouvoir de le ravir, mais même de le mettre à couvert & hors toutes recherches.

Si toutes les facultez se terminoient aux Dentrées nécessaires à la vie, les Brigans perdroyent ces deux facultez pour voler, ils ne pourroient enlever qu'une petite quantité de biens à la fois, pour laquelle même emporter, il leur faudroit un grand nombre de chevaux & de voitures impossibles à cacher, parce que tout seroit facile à reconnoître, & par conséquent aisé à découvrir.

Le premier Legislateur de l'anti-

quité avoit si bien reconnu ce desordre, que la Monnoye qu'il introduisit dans sa République, étoit un Métail si commun & d'un si grand volume, que ce prétendu précis de toutes les Denrées avoit un corps presqu'aussi étendu que les choses qu'il représentoit; ainsi les Voleurs, les Banqueroutiers, & tous ceux qui ont besoin de secret & d'obscurité pour perpétuer les crimes, n'en étoient pas beaucoup mieux servis.

Mais il n'est pas encore tems de finir l'usage que le crime fait du seul Argent, & dont il seroit empêché par les autres genres de biens; si ils n'avoient point cette malheureuse représentation, les Banqueroutiers qui déconcertent entièrement le Commerce mettant tout le monde dans la défiance, & empêchant que l'on ne puisse trafiquer par crédit & par Billets, ne pourroient presque plus voler aussi impunément tout le monde qu'ils font journellement.

On sçait que leur jeu & leur manœuvre, sont de se servir de la réputation bien ou mal acquise, pour ache-

ter de tous côtez à credit, à tel prix que l'on y veut mettre, parce qu'ils sont bien assurez qu'ils n'en débourseront jamais rien, plus ils le revendent sur le champ argent comptant, la moitié ou les deux tiers moins, & continuent cette fraude jusqu'à l'échéance des Billets; qu'ils font cession entière, sous de prétendues pertes dont il les faut croire, attendu que la conviction du contraire, est un procès éternel, encore plus ruineux envers ceux qui perdent, que la banqueroute même.

Et cette fraude est ce qu'il y a de moins desolant par le rapport à tout le corps de l'Etat; attendu que cette cherté que cela met à l'Argent par ces crûes d'usages, quoique criminel, le portant jusqu'au Ciel, ainsi qu'on l'a dit, fait descendre à même tems l'autre côté de la balance; sçavoir, celui des Denrées jusqu'aux abîmes: l'un prend le prix des pierres précieuses, & l'autre n'est plus que de la paille, par la prodigalité que l'on en fait, afin de parvenir à ses desseins criminels. Et bien que ces démarches

ne se rencontrent qu'en quelques particuliers, elles ne laissent pas d'être contagieuse à toute la masse, parce que toutes choses ayant une solidité d'intérêt, tant meubles qu'immeubles, la moindre atteinte qui arrive à une partie, soit en bien ou en mal, devient aussi-tôt commune à tout le reste.

Les Blez ne peuvent hauffer ni baisser considérablement en un Marché, sans que cette disposition ne gagne aussi-tôt tous les lieux circonvoisins; & la continuation de trois ou quatre semaines seulement, l'a fait pénétrer d'un bout du Royaume à l'autre, de quelque étendue qu'il soit; & même plus loin.

Enfin la gangrene à l'extrémité des membres du corps humain, fait périr bien tôt tout le sujet, quoique toutes les parties d'abord tres-éloignées du mal paroissent tres-saines & en fort bon état: mais c'est ce qu'on expliquera mieux dans le Chapitre suivant, qui sera celui des richesses, en montrant quelles doivent être pour rendre un País opulent, sur tout lorsqu'il est

est fourni de Denrées par sa nature.

Il n'est pas encore tems de finir le recit des ravagés de l'Argent, & de montrer que lui seul fait plus de dégât dans les Contrées où l'on n'a pas soin de le renfermer dans ses véritables bornes, que toutes les Nations barbares qui ont inondé la terre, exerçant toutes sortes de violences dont les Histoires sont remplies.

Jusqu'ici, quelques grands que soient les desordres par lui causez que l'on vient de décrire, comme le sont tous crimes défendus par les Loix, & qu'elles punissent même severement, lorsque la justice en peut être faite, la déclamation ou la description ne pouvoit guères se terminer qu'à des vœux pour en voir la cessation, quoique neanmoins quelques-uns de ces crimes, comme les banqueroutes tirent leur principe de plus loin; sçavoir, d'une nécessité causée par un precedent déconcertement d'Etat, qui n'est point du tout l'effet d'un brigandage, ou de voleurs de grands chemins.

Cette malheureuse idolâtrie de

L'Argent, source de tous les maux, n'auroit pas ses Temples si remplis d'adorateurs, s'il n'y en avoit point d'autres que des sujets exposez sans quartier à la rigueur des Loix.

Voici bien un autre Cortège ; sçavoir, ceux qui ont soin de faire payer les Tributs des Princes, la rigoureuse poursuite, & les recherches qu'on en a faites dans bien des occasions, sans parler de la voix publique, purge cet énoncé de tout soubçon, de calomnie, ou de discours seditieux.

C'est au contraire le plus grand service qu'on puisse rendre aux Princes, de faire voir la surprise qu'eux & leurs Ministres souffrent, quoique bien intentionnez, dans cette grande préférence que ceux qui se couvrent de leur autorité donnent à l'Argent, sur les autres Dénrées ; bien que l'un ou l'autre soit indifférent au Souverain, comme il l'est pareillement à tout ce qui est à leur solde, & sur tout à leurs Gens de Guerre, qui n'ont pas si-tôt reçu leur montre, qu'ils la convertissent à leur nourriture & aux besoins de la vie ; en sorte qu'il

leur seroit égal de les recevoir immédiatement sans le ministère d'Argent, comme cela se pratique en beaucoup d'endroits.

On éclaircira & on traitera davantage de cette vérité dans un Chapitre particulier, où l'on montrera qu'il y a tel Prince, qui ne procure pas une pinte de vin à aucuns de ses Soldats, qu'on n'en ait anéanti jusqu'à vingt, & même cent qu'il auroit reçûes, si on n'avoit pas immolé cette quantité à la volonté déterminée d'avoir de l'Argent, à quelque prix que ce fut, & non du vin, & ainsi du reste.

Ce sont donc ceux qui surprennent leur autorité, lesquels leur inspirent que l'Argent qu'ils font payer au Prince n'est considérable que par la quantité, & nullement par la manière dont il est levé sur les Peuples : Et bien que les Souverains ne le reçoivent que pour fournir le moyen à ceux à qui ils le distribuent de se procurer les besoins de la vie, ils osent prétendre qu'il n'est d'aucune considération que ces Médiateurs aient abîmé ou anéanti pour vingt fois

davantage de ces mêmes besoins, en faisant ce fatal recouvrement, que le Maître ou ceux qui sont à sa solde n'en pouront avoir avec l'argent qui en provient, & leur être distribué.

Voilà un crime éfroyable de ce Métrail, qui bien loin d'être poursuivi par les Prevôts comme les Voleurs de grands chemins, est tous les jours couronné de lauriers; quoi qu'il ne fasse pas moins d'honneur au Peuple, & que les maux qu'il cause excèdent tous ceux que l'on pourroit recevoir des plus fameux Brigands, qui auroient une pleine licence d'exercer les dernières violences.

Des Contrées entières autrefois en valeur, presentement incultes des fruits les plus précieux, entièrement à l'abandon sans en pouvoir trouver les frais de la culture; & sur tout les liqueurs, que les Païs voisins ne boivent que de l'eau, & les achètent un prix exhorbitant pour les extrêmes necessitez, ce qui ne va pas à la centième partie de la consommation possible, & leur fait souffrir le même sort pour d'autres Dentrées municipa-

les & singulieres, donneroient en contr'échange. Toutes ces choses, dis-je, qui sont autant de témoins vivans, quoi que muets, montrent que ce n'est point exagération que cette préférence de crime & de desordre que l'on donne à ces Pourvoyeurs d'argent, sur tous les autres genres de violences & de vexations.

En effet, si les Tributs s'exigeoient en essence sur chaque fruit & chaque Dentrée, comme on a fait uniquement très-long-tems, & qu'il se pratique même en quantité d'endroits; puisqu'enfin toute reception d'impôt n'est que pour parvenir à ce recouvrement de Dentrées, & que ce cruel Médiateur, scavoir l'Argent, en abîme une si grande quantité par son fatal ministère: Si, dis je, cette exigence se faisoit réellement, l'horreur de pareils éfets auroit absolument empêché leur introduction, ou au moins l'auroit fait rejeter au plus vite à la première expérience.

Auroit-on pu de sens rassis mettre une Ordonnance sur le papier, qui portât, que quiconque recueillira sur

sa terre trente septiers de blé en pa-
yera quarante pour l'impôt, & n'au-
tre, dont la levée n'ya a deux cens,
ne contribuera que de quatre, & mé-
me moins faisant son crédit : Com-
me une pareille demande, ainsi que
l'exécution auroit une vüe & un vi-
sage effroyable, il les a falu masquer,
& c'est ce que l'Argent fait merveil-
leusement bien, il derobe toute l'hor-
reur de pareille démarche aux per-
sones élevées qui pourroient y donner
ordre, parce que n'ayant qu'une idée
confuse du détail, qui ne s'apprend
que par la pratique, c'est-à-dire, la
vie privée, ce qui est bien éloigné de
leur situation, ils ignorent tout à
fait que qui que ce soit ne peut payer
un sol, ny de tribut ny d'autres rede-
vances que par la vente des Dénrées
qu'il possède, & qu'ainsi la deman-
de d'Argent a des limites de rigueur,
données par la nature, qui ne peu-
vent être violez sans produire un
monstre effroyable.

En cser, si le manque de succès
s'en tenoit à un simple refus, on

pourroit dire qu'il n'y auroit que du
tems & du papier perdu : mais il s'en
fait beaucoup que les choses n'en de-
meurent là, l'impossibilité morale &
naturelle qui n'arrête pas ceux qui
sont chargez de pareilles exactions,
force la nature pour se faire obéir, &
les précipats qui doivent être pris
avant le tribut, & même toutes sortes
d'exigences, savoir les frais de la
culture, sont d'abord immolez, ainsi
que les utensiles & instrumens pour y
parvenir, & la certitude où cela met
d'un abandon de toute la terre à
l'avenir, c'est-à-dire mille de pertes,
pour un de profit, n'est d'aucune con-
sideration envers des gens en qui
l'intérêt d'un moment present, soit
qu'ils soient pouffez par une nécessité
pareille d'en user de la sorte, à faute
de quoy ils y seroient sujets eux-mé-
mes, ce qui n'est que trop connu, ou
soit que leur fortune singulière ne leur
soit promise qu'à ce prix, ce qui est
pareillement fort ordinaire, enfin
dans l'un ou l'autre cas l'intérêt
dis-je de ce moment achete à si haut

prix aux dépens du bien Public ; pré-
 vaut à toutes ces suites funestes quel-
 ques nombreuses, & quelqu'éfroya-
 bles qu'elles soient, qui sont insépa-
 rables de cette conduite.

Et puis quand tous ces moyens
 sont à bout, un homme est cribriné,
 parce qu'il n'a pu faire l'impossible
 & donner ce qu'il n'a point, on le
 traîne en prison & on l'y tient des
 mois entiers, par un surcroit de perte
 de biens, sçavoir, celle de son temps
 & de son travail, qui est son unique
 revenu, ainsi que celui de l'Etat & du
 Prince.

Voilà le beau ménage de l'Argent
 dans les Tributs, qui ne diffère guères
 si il ne le surpasse, celui des Brigands,
 puisqu'au moins dans ce dernier, ce
 qui est enlevé de force demeure dans
 l'Etat, & il n'y a que la justice de
 blessé, au lieu que dans l'autre mani-
 ère, le tout est anéanti.

En quoy le Prince & les personnes
 mêmes, lesquelles sur deux cens sep-
 tiers de récoltes, n'en veulent payer
 que quatre, pour en laisser contribuer

à un misérable de trente sur vingt,
 prennent tout-à fait le change, bâ-
 tissant absolument leur ruine, comme
 on fera voir dans un Chapitre parti-
 culier des véritables richesses, où
 l'on montrera que ces Personnes
 puissantes y auroient gagné, s'ils
 avoient voulu contribuer aux impôts
 de cinquante septiers sur les deux cens
 mentionnez, & feront même un profit
 considérable quand ils en voudront
 user de la sorte, & ne pas abimer un
 misérable, dont le maintien faisant
 toute l'opulence des riches, quoi que
 ce soit la chose qu'ils conçoivent le
 moins, il ne peut être détruit, sans
 rendre la perte commune à tout l'Etat.

Dans les impôts qu'on tire sur les
 liqueurs dans certains Etats, l'argent
 sert de manteau pour le moins à d'aussi
 grandes absurditez : sous cette couver-
 ture, on suppose & on exige l'im-
 possible, sans que les suites funestes
 d'une pareille conduite, puissent
 presque jamais faire revenir les auteurs
 de démarches si éfroyables.

On pense tranquillement en ces

article de liqueurs, que l'argent croit dans une vigne ou dans la fûtaille, & non pas que l'on ne pût recouvrer ce métal que par la vente de cette denrée; & cela seulement jusqu'à la concurrence non de ce qui s'en trouve produit par la nature, mais qu'il faut que sur le prix qui en provient, il y en aye une partie qui soit sacrée, & sur laquelle on ne puisse rien prendre sans crime; sçavoir, celui qu'il a fallu pour parvenir aux frais, & sans lesquels il n'y auroit rien du tout pour qui que ce soit au monde.

Il faut bien que cela soit, encore une fois, & que l'on suppose ce prodige, quand on demande tranquillement, & sans prétendre déroger aux loix de la sagesse, de la prudence & de la politique la plus consonnée, la valeur de quarante muids de vin sur une pièce de vigne qui n'en a produit que trente, & celle de trois cens pintes de vin sur une fûtaille qui n'en contient que deux cens, en sorte que l'abandon entier qu'on en peut faire ne puisse point aquiter le Marchand,

& qu'il faut que sa personne & ses autres biens répondent du surplus: ce qui n'est pas absolument sans exemple en quelques Contrées de l'Europe, & est un mal contre lequel on n'a point trouvé d'autre remède que de tout abandonner, c'est-à-dire la denrée en question, afin d'en être quitte par la perte de ce seul genre de biens; ce qui va dans plusieurs Contrées à des centaines de millions par an: & par dessus cela, le mal se recommuniquant à toutes les autres especes par une solidité d'intérêts qu'elles ont entr'elles, fait que cette même destinée gagne à peu pres tous les autres genres de biens & voila d'où procède ce grand dechet & cette épouvantable diminution arrivée à toutes choses, tant meubles qu'immeubles dans ces mêmes Pais: l'Argent y a transgressé ses bornes naturelles d'une façon éfroyable, il a pris un prix de préférence sur toutes les autres denrées, avec lesquelles il doit être seulement en concurrence, pour conserver l'harmonie d'un Etat, c'est à dire une opulence generale: Ce

qui fait que bien loin de servir à faciliter le trafic & l'échange des besoins de la vie, il en devient le tyran & le voutour, s'en faisant immoler tous les jours des quantitez éfroyables par un pur anéantissement, pour procurer très peu de ce métal, par rapport à ce qu'il en coûte à tout un corps d'Etat, à des entrepreneurs qui le possèdent moins innocemment que des voleurs de grands chemins, bien qu'ils ne pensent rien moins, attendu que les defastres que cette acquisition cause, l'emportent de vingt fois sur les autres, quelques grands & quelques violens qu'ils soient.



CHAPITRE

CHAPITRE IV.

ON a dit en général au commencement de ces Mémoires en quoy consistoit la véritable richesse sçavoir, en une jouissance entière, non seulement des besoins de la vie, mais même de tout le superflus, & de tout ce qui peut faire plaisir à la sensualité, sur laquelle la corruption du cœur invente & raffine tous les jours; le tout néanmoins dans toutes sortes d'Etats, à proportion que l'excès du nécessaire met en pouvoir de se procurer ce qui ne l'est pas à beaucoup près.

C'est ce qui fait que dans l'enfance ou l'innocence du monde que l'homme étoit riche par la seule jouissance des simples besoins, il n'y avoit de l'employ que pour trois ou quatre Professions; ce qui se pratique encore en quantité de Pais mal partagez par la nature, soit du côté du terroir ou de l'esprit.

B b

Mais aujourd'hui dans les Contrées, où des dispositions contraires ont porté les choses dans l'excès en cet article d'opulence & de volupté, il y en a plus de deux cens, sans celles qui s'inventent tous les jours.

Il est donc à propos d'en faire un détail plus particulier, & de montrer que si c'est une richesse que cette ample possession de tout ce que l'esprit peut découvrir au de-là du nécessaire, c'est la situation la plus périlleuse, & qui a le plus besoin de ménagement, autrement il arrive que ce qui a été institué pour faire jouir du superflus, ne sert quand les mesures sont mal prises, qu'à priver du nécessaire, jettant en un instant un Etat du faite de l'opulence, au dernier degré de disette.

Les deux cens Professions qui entrent aujourd'hui dans la composition d'un Etat poly & opulent; ce qui commence aux Boulangers, & finit aux Comédiens, ne sont pour la plupart d'abord apelées les unes après les autres que par la volupté; mais

elles ne sont pas si-tôt introduites & comme pris racine, que faisant après cela partie de la substance d'un Etat, elles n'en peuvent être disjointes ou séparées, sans altérer aussi-tôt tout le Corps.

Elles sont toutes, & jusqu'à la moindre ou la moins nécessaire comme l'Empereur Auguste, de qui on disoit fort justement, qu'il ne devoit jamais naître, ou ne devoit jamais mourir.

Pour prouver ce raisonnement il faut convenir d'un principe, qui est, que toutes les Professions quelles qu'elles soient dans une Contrée, travaillent les unes pour les autres, & se maintiennent réciproquement; non seulement pour la fourniture de leurs besoins, mais même pour leur propre existence.

Aucun n'achète la denrée de son voisin ou le fruit de son travail qu'à une condition de rigueur, quoi que tacite & non exprimée? sçavoir, que le vendeur en fera autant de celle de l'acheteur, ou immédiatement comme

il arrive quelquefois ; ou par la circulation de plusieurs mains ou Professions interposées, ce qui revient toujours au même, sans quoi il se détruit la terre sous les pieds, puisqu'on ne seulement il fera perir par cette cessation, mais même il causera la perte personnelle, le mettant par là hors d'état de retourner chez lui à l'emplète ; ce qui lui fera faire banquerote & fermer sa boutique.

Il faut donc que ce commerce continue sans interruption, & même à un prix qui est de rigueur, quoi que ce soit ce qu'on conçoit le moins, c'est-à-dire à un taux qui rende le Marchand hors de perte, en sorte qu'il puisse continuer son Métier avec profit ; autrement c'est comme s'il ne vendoit point du tout : & périssant, il en arrivera comme dans ces vaisseaux accrochez, dont l'un met le feu aux poudres, ce qui les fait sauter tous deux.

Cependant par un aveuglement éfroyable, il n'y a point de Négociant quel qu'il soit, qui ne travaille

de tout son pouvoir à déconcerter cette harmonie ; ce n'est qu'à la pointe de l'épée, soit en vendant, soit en achetant, qu'elle se maintient ; & l'opulence publique qui fournit la pâture à tous les sujets, ne subsiste que par une Providence supérieure, qui la soutient comme elle fait fructifier les productions de la terre, n'y ayant pas un moment ny un seul marché, où il ne faille qu'elle agisse, puisqu'il n'y a pas une seule rencontre où on ne lui fasse la guerre.

Tant que les choses demeurent dans cet équilibre, il n'y a point d'autre ressource pour s'enrichir, en quel qu'état que l'on soit, que de forces de travail & d'habileté sur son voisin, non pour le tromper, en tâchant d'avoir sa denrée à vil prix, mais pour le devancer en adresse.

Et cette émulation devenant générale par le desespoir de s'enrichir autrement, tous les Arts se perfectionnent, & l'opulence est portée au plus haut point où elle puisse être.

L'argent à qui ce Chapitre avoit

donné du repos, bien loin d'être le tyran de la richesse, & d'abimer toutes les denrées comme il fait dans la situation contraire, n'est que le très-humble valet du Commerce: à peine trouve-t'il quelqu'un qui luy veuille donner retraite, quand il se presente en trop grande quantité tout à la fois il n'y a point de denrée, pour si déplorée qu'elle soit, pourvû qu'elle soit de mise, soit meuble ou immeuble à qui on ne donne la préférence.

Comme il n'est & ne doit être que le gage de la tradition future; quand elle ne s'effectue pas sur le champ, & qu'il ne réside ou n'apparoit pas assez de solvabilité dans l'acheteur, pour la garantir par sa parole ou par son billet sans quoi on préféreroit cette voye au service de ce métal, ne se rencontrant presque personne qui ait besoin de cette caution; par la valeur, soutenue de toutes les denrées personnelles, cela les met hors de cette nécessité, & c'est alors une conséquence indubitable, que ce métal soit remercié presque par tout le monde.

Ainsi étant absolument inutile au commerce, il est obligé, pour ne pas demeurer à rien faire, d'offrir son service au ménage & à la magnificence, & d'avoir recours à l'Orfèvre & aux autres ouvrages, ce qui n'est encore que le moindre desordre, car il est dans l'attente qu'on aye besoin de lui, auquel cas il est toujours prest à bien faire, encore que ce secours ne puisse être imploré sans que l'Etat soit malade, & d'une si épouvantable indisposition, que si elle étoit longue, le remède seroit de moindre durée que le mal, dont on connoît l'extrémité par la recherche ou la cherté ou l'or & l'argent se trouvent.

Dans l'autre situation; savoir celle de l'opulence, il est la dernière des denrées; & dans la disette, il est non seulement la première, mais même presque l'unique; dans le premier Etat, il n'y a que les indigens qui lui fassent la cour, & à qui il soit absolument nécessaire, étans même seuls au desespoir d'être dans cette servitude, & faisant tous leurs efforts

pour en fortir ; & dans l'autre , les plus riches en ont à peine autant qu'il leur en faut , ce qui réduit toutes les autres conditions dans la dernière extrémité.

Cette disposition , qui est une maladie très-dangereuse dans un Etat , n'est causée que par le déconcertement du prix des denrées , qui doit être toujours proportionné , n'y ayant que cette intelligence qui les puisse faire vivre ensemble & pour se donner à tous momens , & recevoir réciproquement la naissance les unes des autres.

Mais comme leur dissention , & par conséquent la misère , n'est pas une chose fort inconnue dans l'Europe ; il faut examiner qui a le premier commencé la querelle , & par où le désordre s'est introduit.

On a dit dans ces Mémoires que ces deux cens Professions qui composent la perfection des Etats les plus polis & les mieux partagez par la nature , sont tous enfans des fruits de la terre , que le plus ou le moins

qu'elle est en état d'en produire avec abondance , & de faire consommer , sans quoi l'excroissance devient inutile & même à perte , est ce qui leur donne naissance ; commençant par le plus nécessaire , comme le Boulanger & le Tailleur , & en finissant par le Comédien , qui est le dernier ouvrage du luxe , & la plus haute marque d'un excès du superflus , puisqu'il ne consiste qu'à flater les oreilles , & réjouir l'esprit par un simple recit des fictions , que l'on sçait bien n'avoir jamais eu de réalité ; en sorte qu'on est si fort hors de crainte de manquer du nécessaire , que l'on achète avec plaisir la représentation du mensonge , comme il arrive dans ces occasions.

Ainsi quand l'état contraire , c'est-à-dire la misère , vient à s'introduire , & à vouloir prendre la place de cet Etat florissant , c'est par cette Profession que l'on commence la réforme , comme c'étoit par elle que l'on avoit fini l'acquisition du superflus.

Cependant comme ce n'est pas de son consentement , puisque ce conge

envoye ces Rois de théâtre personnellement à l'Hôpital, & que ce retranchement ne s'en tient pas singulièrement à ces gens-là, faisant bien d'autres progrès toujours par degrez, cela ne peut arriver sans déconcerter tout un País ou plutôt toutes les Professions, par les raisons qu'on a marquées.

Ils sont donc à plaindre, tant par rapport à eux qu'aux autres conditions, que cela dérange & anéantit pareillement par contre-coup, attendu encore une fois, qu'il en est d'un genre de metier, comme de l'Empereur Auguste, qu'il ne doit jamais être reçu, ou qu'il ne se faut jamais congédier, l'Ouvrier du superflus achetant son nécessaire celui qui lui donnoit sa vie à gagner, & soutenant par là le prix des denrées du Laboureur; ce qui seul le peut faire payer son Maître, & mettre celui-là en pouvoir d'acheter de cet Ouvrier.

Mais si quelque chose diminue la pitié qu'on pouroit avoir d'eux, ou plutôt pour entrer dans la discussion

de la cause de leur congé, on peut assurer que ce sont eux-mêmes qui se le procurent, & qu'ils se creusent tous le tombeau où ils sont enterrez.

On a dit, comme c'est la vérité, que les fruits de la terre, & principalement les blez qui les mettent toutes sur pié: Or leur production n'est ni l'effet du hasard, ni un présent gratuit de la nature, c'est une suite d'un travail continuel, & de frais achetez à prix d'argent; cette manne primitive & nécessaire, n'étant abondante qu'à proportion qu'on est libéral pour n'y rien épargner, refusant entièrement tout, à qui ne lui veut rien donner.

Or il y a une attention à faire, qui est, que les propriétaires des fonds, quoy que paroissans les mieux partagez de la fortune, comme les maîtres absolus de tous les moyens de subsistance, ne sont au contraire que les commissionnaires & les facteurs de toutes les autres Professions, jusqu'aux Comédiens, & comptent avec elles tous les jours de Clerc à Maître; &

si un Cordonnier ne peut vivre sans pain, qu'il ne recueille pas assurément sur ses fonds qu'il ne possède point; ce Possesseur de terre ne sçauroit marcher sans souliers, & ainsi des autres.

Ces Propriétaires, dis-je, donnent à chaque moment un memoire des frais déboursés pour cultiver les fonds, dont les Métiers d'industrie sont soutenus & nourris, si leur dépense est alloüée, comme il arrive lorsque les blez sont à un prix qui puisse supporter ses frais avec des appointemens honnêtes pour le Facteur, le ménage continué, & chacun vit tranquillement dans sa Profession, sans que qui que ce soit songe à prendre congé l'un de l'autre.

Mais si par malheur le contraire arrive, & que l'abaissement du prix des grains (ce qui n'est pas presentement inconnu dans l'Europe) ne puisse atteindre aux frais de la culture, lesquels une fois contractez ne baissent jamais tout à coup comme font les blez, ne pouvant alors dédommager

dommager le Pourvoyeur de sa dépense faite, ainsi que satisfaire au payement de ses appointemens; il n'est non plus en état de continuer à nourrir tout un Peuple, que les Boulangers d'une Ville qu'on obligeroit de tenir leurs boutiques fournies, ayant le prix du pain au dessous de celui des grains.

Voilà la cause du desordre & le principe de la querelle qui augmentant toujours à la longue, comme une plote de neige ou comme un chancre, forme une extrême misere au milieu de l'abondance de toutes choses.

Un Comédien se réjouit ainsi que tous ces autres, c'est-à-dire tous les Métiers, d'avoir par une grace speciale du Ciel, à ce qu'il croit, le pain à tres-grand marché, & que pour un sol il en recouvre autant qu'il en peut consommer en toute sa journée, s'il lui en falloit pour deux sols, il ne seroit pas dans cette joye.

Mais il ne voit pas, le malheureux qu'il est, ainsi que l'on a dit, qu'il se

creuse son tombeau, & que le Facteur & le Propriétaire des fonds n'étant plus payé de ses frais & de ses appointemens par son Fermier, avec qui il ne forme qu'un intérêt, est obligé de se retrancher, & commençant par le superflus, le Comédien se trouve à la tête, & cessera par là de gagner un écu par jour, parce qu'il a voulu & s'est réjoui de gagner un sol sur son pain.

Ce qui est de merveilleux est qu'à près cela l'un & l'autre, tant le Comédien que celui qui alloit à ce spectacle, jouent à qui pis, faire, & à qui s'entredétruir le plûtôt, en pensant se sauver réciproquement. Comme les biens ne viennent pas tout d'un coup ainsi que leur jouissance, & que tout se fait par degrez, on peut dire qu'ils en usent de même dans leur décadence, s'en retournant pareillement par gradation.

Un homme qui alloit autrefois tous les jours à la Comédie dans le tems de son opulence, c'est à dire que ses Fermiers, par la vente de leur

dénrées aux Comédiens même, le payoient ponctuellement, y trouvant de la diminution par quelque cause violente, & telle qu'on a marqué ci-devant, scavoir, celles qui anéantissent cent fois autant de biens qu'elles font recevoir d'argent sur le champ à l'entrepreneur, expérimentant, dis-je, ce déchet, se retranche à n'y aller plus que trois fois la semaine, pour compenser par la diminution de sa dépense celle qu'il lui arrive dans sa recette.

Le Comédien de son côté, qui est atteint du même mal, en fait tout autant de sa part; & s'il mangeoit de la viande & même de la volaille tous les jours, il retranche pareillement son ordinaire, & se réduit à ne faire semblablement bonne chère que la moitié du tems; par où outre l'avilissement du prix des grains, le Fermier de celui qui alloit à la Comédie, & qui est Marchand de bestiaux, reçoit un surcroît de difficulté de payer son Maître, & celui-ci de faire subsister le Comédien; & l'extravagance est, de

mettre ce déconcertement sur le compte du manque d'espèces, comme si l'on étoit au Perou, où prenant naissance, elles sont le seul & unique principe de subsistance.

Et cette manœuvre continuë jusqu'à ce qu'ils ayent pris réciproquement tout à fait congé l'un de l'autre, ce qui est absolument la ruine d'un Etat & d'un Prince plus que de qui que ce soit, comme on l'expliquera dans le Chapitre de l'intérêt des Souverains.

C'est le même raisonnement de toutes les autres Professions, qui ne sont toutes miserables que par la même conduite & les mêmes circonstances.

Mais ce qu'il y a de plus étonnant est, que l'avilissement du prix des grains, qui tient certainement la première place dans la desolation publique, est regardé au contraire comme le conservateur de l'utilité générale.

L'on ne se croit pouvoir garantir des horreurs de la disette, qu'en se jettant dans la situation toute opposée,

qui n'est pas moins préjudiciable à un Etat, puisqu'il est constant que toutes les extrémités, ou plutôt tous les excès, sont également dommageables, quoi que toujours diamétralement opposés.

En effet, vouloir que les grains soient à si bas prix qu'ils ne puissent atteindre aux frais de la culture, ni faire payer le Propriétaire, en sorte qu'il ne soit point en état de donner du travail aux Ouvriers, qui n'ont d'autre moyen de subsister; c'est comme si on bannissoit l'entier usage des liqueurs, même pour faire revenir un homme d'une foiblesse, parce qu'on en a vu quantité qui en avoient tant pris qu'ils en avoient perdu la raison, & même assez souvent la vie.

Mais c'est assez parler des richesses, il faut venir présentement à la misère, quoi que l'explication de l'une fasse le portrait de l'autre.

CHAP. CINQUIÈME.

Tout le monde scait ce que c'est que d'être misérable, puisque chacun travaille depuis le matin jusqu'au soir pour ne le point devenir, à moins que les passions ne l'aveuglent, ou pour cesser de l'être s'il est assez malheureux pour se trouver dans cette situation.

Tous donc ont cette disposition en particulier, mais pas un n'a jamais étendu ses vûes jusqu'au general, bien qu'on ne puisse nullement être riche d'une façon permanente, & le Prince plus que les autres, que par l'opulence publique, & jamais qui que ce soit ne jouira aisément & long-temps de pain, de vin, de viande, d'habits, & même de magnificence la plus superflue, tant qu'il n'y en aura pas dans le País, & même avec abondance, autrement ses fonds deviendront à rien, & son argent s'en ira sans pouvoir retourner.

Aucun n'est son propre Ouvrier de toutes ces choses en general; personne même, quelque riche qu'il soit, n'a point de domaine assez étendu, pour qu'elles croissent toutes à beaucoup près sur ses fonds.

Il n'y a pareillement qui que ce soit, qui en possédant singulièrement & uniquement la plus précieuse pour la valeur, qui ne fût tres-misérable, si l'excédent de ce qu'il en a de trop, ne se pouvoit échanger pour recouvrer celles qui lui manquent, en tirant ceux avec qui il traite d'une pareille facheuse disposition de consumer dix fois plus d'une chose qu'il ne leur est nécessaire, & d'être obligé de se passer des autres.

Comme la richesse donc n'est que ce mélange continuel, tant d'homme à homme, de Métier à Métier, que de Contrée à Contrée, & même de Royaume à Royaume; c'est un aveuglement effroyable d'aller chercher ailleurs la cause de la misere que dans la cessation d'un pareil commerce, arrivé par le dérangement de proportion de prix.

qui n'est pas moins essentielle à leur maintien que leur propre construction.

Tous l'entretiennent nuit & jour par leur intérêt particulier, & souvent en même tems ; quoi que ce soit à quoi ils songent le moins, le bien general, de qui malgré qu'ils en ayent ils doivent toujours attendre leur utilité singulière.

Il faut une police pour faire observer la concorde & les loix de la justice parmi un si grand nombre d'hommes, qui ne cherchent qu'à la détruire, & qu'à se tromper & à se surprendre depuis le matin jusqu'au soir, & qui aspirent continuellement à se procurer de l'opulence sur la destruction de leur voisin.

Mais c'est à la nature seule, à y mettre cet ordre, & à entretenir la paix, tout autre autorité gêne tout en voulant s'en mêler, quelque bien intentionnée qu'elle soit.

La nature même jalouse de ses opérations, se vange aussi-tôt par un déconcertement general, du moment qu'elle voit que par un mélange étran-

ger, on se défie de ses lumières, & de la sagesse de ses opérations.

Sa première intention est, que tous les hommes vivent commodément de leur travail, ou de celui de leurs ancêtres ; en un mot, elle a établi qu'il faut que chaque Métier nourrisse son maître, ou qu'il doit fermer sa boutique, & chercher où s'en procurer un autre ; elle aime autant les hommes qu'elle fait les bêtes, cependant elle n'en met pas une au monde, qu'elle ne l'assure à même tems de sa pitance, elle en fait autant aux hommes par tout où l'on s'en rapporte à elle.

Ainsi afin que ce dessein soit effectué, il est nécessaire que chacun, tant en vendant qu'en achetant, trouve également son compte, c'est à dire que le profit soit justement partagé entre l'une & l'autre de ces deux situations.

Cependant on ne chicanne tant, comme l'on voit dans toutes sortes de marchés avant que de les conclure, qu'afin de donner atteinte à cette réglé de justice : aucun des Commer-

gans, soit en gros ou en détail, voudroit que le profit du marché, au lieu d'être partagé comme cela doit être, fût pour lui seul, en dût-il coûter tous les biens & même la vie à son compatriote.

Car de songer que c'est la ruine d'un Etat, de même que si le trafic se faisoit avec de faux poids ou de fausses mesures, c'est de quoi qui que ce soit ne s'embarassa jamais l'esprit; quoi qu'on puisse fort bien appliquer la maxime de l'Evangile à cette conduite, qui porte, *que de la même règle qu'on mesure autres, on sera soy-même mesuré*; de même on a voulu avoir la denrée de son voisin à perte, on sera obligé de donner la sienne de la même façon, par les causes que l'on a marquées.

La nature donc ou la providence, peuvent seules faire observer cette justice, pourvu encore une fois que qui que ce soit qu'elles ne s'en mêlent; & voici comme elles s'en acquittent. Elles établissent d'abord une égale nécessité de vendre & d'acheter dans toutes

fortes de trafics; de façon que le seul desir de profit soit l'ame de tous les marchez, tant dans le vendeur que dans l'acheteur; c'est à l'aide de cet équilibre & de cette balance, que l'un & l'autre sont également forcez d'entendre raison, & de s'y mettre.

La moindre dérogeance, sans qu'il importe dans lequel des deux, gate aussi-tôt tout; & pourvu que l'un s'en aperçoive, il fait aussi-tôt capituler l'autre, & le veut avoir à discretion; & s'il ne lui tire pas l'ame du corps, ce n'est pas manque de bonne volonté; puisqu'il ne tiendrait pas à lui qu'il n'en usât comme dans les Villes pressées par un long Siège, où l'on achète le pain cent fois le prix ordinaire, parce qu'il y va de la vie.

Tant, encore une fois, qu'on laisse la nature, on ne doit rien craindre de pareil, ainsi ce n'est que parce que l'on l'a déconcerte, & qu'on derange tous les jours ses opérations, que le malheur arrive.

On a dit, & on le repete encore, qu'afin que cette heureuse situation

subsiste, il faut que toutes choses & toutes les denrées soient continuellement dans un équilibre, & conservent un prix de proportion, par rapport entr'elles, & aux frais qu'il a fallu faire pour les établir.

Or on sçait que du moment que ce qui est en équilibre, comme dans une balance, reçoit le moindre surcroît en un des côtés, incontinent l'autre est emporté aussi haut, que s'il n'y avoit rien du tout.

Il en arrive de même dans toute sorte de commerce, c'est tout ce que peut faire une marchandise, de se défendre de l'oppression de l'autre, quand même il n'arriveroit aucun secours étranger à son ennemi; mais du moment que cela advient, comme il n'est que trop connu, on peut dire aussi tôt que tout est perdu, tant celui qui profite du malheur d'autrui que le sujet qui le souffre.

On éprouve ce sort de deux manières; sçavoir, quand le Marchand ou sa denrée sont atteints subitement de quelque coup violent & imprévu,

ce

ce qui est égal & produit le même effet.

Voici comme la chose se passe, lorsque c'est le Marchand, soit vendeur ou acheteur: on a dit que pour maintenir cet équilibre, unique conservateur de l'opulence générale, il faut qu'il y ait toujours une partie égale de vente & d'achats, & une semblable obligation ou nécessité de faire l'un ou l'autre, sans quoi tout est perdu.

Or du moment qu'un nombre considérable d'acheteurs ou de vendeurs sont mis dans la nécessité d'acheter moins ou de vendre plus vite, pour satisfaire à quelque demande inopinée, ou s'abstenir de dépenser par la même raison; Voilà aussi tôt la denrée à rebut, ou manque d'acheteurs, ou parce qu'il faut la jeter à la tête; ce qui n'arrive jamais sans ruiner le Marchand, parce qu'alors les gens avec qui on contracte s'éjouissant du malheur de leur voisin, croient avoir gagné le jeu de s'enrichir de sa ruine, ne voyant pas, comme on a dit, que c'est leur propre tombeau qu'ils construisent.

D d

Et il suffit que cette destinée arrive à une partie pour empoisonner tout le reste ; parce que cette parcelle de déconcertement, est un levain contagieux qui corrompt toute la masse d'un Etat, par la solidité d'intérêt que toutes choses ont les unes avec les autres, ainsi que l'on a montré.

Si c'est la denrée personnellement qui est attaquée par une atteinte particulière, & qui étant donnée précédemment à un prix courant avec profit du Marchand, a besoin d'une hausse par celle qu'elle a reçue inopinément, comme un nouveau tribut, pour rendre le vendeur hors de perte ; & l'acheteur n'en voulant point entendre parler, la nécessité de vendre où est le Marchand pour subsister journellement, l'oblige de sacrifier sa ruine future au temps courant.

L'acheteur ne songe à rien moins, qu'à faire réflexion, que tout vendeur n'est que le commissionnaire de l'acheteur, & qu'il doit compter avec lui de cleric à maître, comme un Facteur avec un Négociant, luy

alloüant tous ses frais justement déboursés, & lui payant le prix de son travail, autrement plus de travail, & par conséquent plus de profit pour le maître.

Cette justice, qui étant de droit naturel, doit être observée dans le commerce singulier des moindres denrées, à faute de quoi elles se détruisent les une les autres, est d'obligation indispensable dans le trafic des grains avec tout le reste, parce que donnant naissance à tous les besoins de la vie, en quelque nombre qu'ils soient, ils les jouent tous but à but ; mais il faut que ce soit à armes égales ; autrement par les raisons marquées, l'une a bien-tôt terrassé l'autre ; ce qui est la mort incontinent de tous les deux, comme il n'est que trop connu, & que l'on a fait voir.

Cependant par un malheur effroyable, c'est où le déconcertement se rencontre le plus ordinaire, bien qu'il n'en est pas dans cet article, comme dans tous les autres qui se trouvent presque tous ouvrages de main

d'homme, & par conséquent plus
sujets à leurs loix.

Mais dans celuy-cy, la nature y
ayant la principale & presque l'unique
part, la prévoyance & la sagesse, pour
en faire la dispensation, est son
unique affaire, & un ministère étran-
ger ne s'en scauroit mêler en nul en-
droit du monde, sans tout gêner,
comme l'on a déjà dit.

Elle aime également tous les hom-
mes, & les veut pareillement sans
distinction faire subsister. Or comme
dans cette manne de grains elle n'est
pas toujours aussi libérale dans une
Contrée qu'elle l'est dans une autre,
& qu'elle les donne avec profusion
dans un Pais, & même dans un
Royaume; pendant qu'elle en prive
un autre presque tout à fait, elle en-
tend que par un secours mutuel, il
s'en fasse une compensation pour
l'utilité réciproque; & que par un
mélange de ces deux extrémités de
cherté extraordinaire, ou d'avilisse-
ment de Grains, il en résulte un tout,
qui forme l'opulence publique, qui

n'est autre chose que le maintien de
cet équilibre si essentiel, ou plutôt
l'unique principe de la richesse, quoi
que très-inconnu aux personnes qui
n'ont que de la spéculation.

C'est sur quoi elle ne connoit ni
différens Etats, ni divers Souverains,
ne s'embarassant pas non plus s'ils
sont amis ou ennemis, ni s'ils se font
la guerre, pourvu qu'ils ne la lui
déclarent pas; ce qui arrivant, quoi
que par une pure ignorance, elle ne
tardé guères à punir la rebellion, que
l'on fait à ses loix, comme l'on a que
trop fait expérience.

Et c'est la est si vrai que dans l'Empire
Romain, où presque toute la Terre
connuë, ne reconnoissoit qu'une do-
mination, & où par conséquent cette
diversité de Souveraineté, ne mettoit
aucun Prince dans ce prétendu & fatal
intérest de se révolter contre les loix
de la nature, à l'égard des grains; la
différence d'un sort contraire à celui
tant de fois éprouvé dans l'Europe
depuis ces derniers temps, que l'on
n'a pas voulu s'en rapporter à elle.

est attestée autentiquement par Sené- que le Philosophe , dans ses écrits.

Il marque en termes formels , que jamais la nature , de son temps , quoi qu'il fût fort âgé , ni dans l'antiquité , dont il avoit une parfaite connoissance , n'avoit refusé , même dans sa plus grande colere , le nécessaire aux hommes pour leur subsistance : si il avoit vécu dans ces derniers temps , il n'auroit pas assurément parlé de la sorte.

Les Peuples barbares , qui n'ont d'autres loix ni d'autres livres que cette même nature , que l'on a connus dans ces derniers siècles , & que l'on découvre même tous les jours , sont encore une preuve vivante & aussi certaine de cette vérité.

La nature leur conductrice , ne leur fait pas à la vérité , dans quelques particuliers , des repas aussi magnifiques ni aussi délicats que dans les Pais polis , & par conséquent rebelles ; mais en général , il s'en faut beaucoup qu'elle leur en procure d'aussi mauvais en sorte que , tout compensé , il y a à dire du tout au tout entre ces deux dispositions.

On s'est étendu sur cet article , parce que la dérogeance à cette loi qui devoit être sacrée , est la première & la principale cause de la misère publique , attendu que l'observation en est plus ignorée.

L'équilibre entre toutes les denrées , unique conservateur de l'opulence générale , en reçoit les plus cruelles atteintes ; en sorte que si on voit un Royaume tout rempli de biens , pendant que les Peuples en manquent tout à fait , il n'en faut point aller chercher la cause ailleurs : Celui-cy périt , parce que ses caves sont pleines de vin , & qu'il manque du reste ; cet autre se trouve dans la même disposition à l'égard de ses grains ; & enfin tout le reste vivant d'industrie de pain & des liqueurs par le fruit de son travail , dont le défaut jette également les possesseurs de ces mannes dans la même misère , de ne pouvoir en échanger une partie contre leurs autres besoins , comme des habits , des fouliers & le reste.

Si on demande à chacun de ces

particuliers la raison de leur misère, ils répondent tranquillement, qu'ils ne peuvent rien vendre à moins que ce ne soit à perte, ne prenant garde qu'ils ne sont dans cette malheureuse situation, que parce qu'ils prétendent exiger cette règle des autres, & ne la pas recevoir pour eux.

Un Cordonnier veut vendre ses souliers quatre francs, si le prix a été une fois à ce taux, il n'en débordera jamais d'un sol, à moins que ce ne soit pour faire banqueroute, & veut néanmoins avoir le blé du Laboureur pour le prix que l'abondance, jointe à une défiance de l'envoyer au dehors, le force de le donner, c'est à dire pour moins qu'il ne luy a coûté à faire venir, & ainsi de tous les autres.

Sans que ce malheureux Cordonnier prenne jamais garde qu'il se bâtit sa ruine, parce que ce Laboureur est par là mis hors d'état de payer son Maître, & celui-ci par conséquent hors de pouvoir d'acheter des souliers du Cordonnier, ainsi en vûe de deux ou trois sols par jour que ce

dernier gagne sur le pain de sa famille, il se met à l'Hôpital lui & tous les siens.

Or ce seroit une pure extravagance de prétendre lui faire entendre raison là-dessus, en lui représentant que le prix de quatre francs avoit été contracté par ces souliers, parce que les Grains étoient à un taux proportionné en sorte que l'un & l'autre des commercans pouvoient trafiquer avec profit, mais que présentement l'un aiant baissé, il faut que l'autre en fasse de même,

Une journée qu'il a devant soi de moindre obligation de vendre, que le Laboureur qui est poussé par l'Impost, ou par le Maître, fait qu'il se moque de ces raisons; & tout son chagrin est de n'avoir pas encor le Grain à meilleur marché, & est assez sot pour en bénir Dieu, qui n'est point assurément auteur de cette situation, parce qu'il ne l'est jamais du mal, qu'il ne fait que permettre; mais ce sont ceux qui lui procurent par ignorance une si fatale félicité.

Quoi que cette erreur à l'égard des Grains, fût plus que suffisante pour déconcerter l'équilibre unique conservateur du commerce, & par conséquent de l'opulence publique, elle reçoit encore une grande aide dans les atteintes particulières que l'on donne tous les jours, singulièrement tant aux personnes qu'aux denrées, sur lesquelles les Liqueurs en quelques Pays en ont assurément pris plus que leur part; puisque c'est là, plus que par tout ailleurs, où ces deux extrêmes d'excès & de disette exercent plus violemment leur empire.

En sorte qu'une si grande combinaison de causes desolantes se rencontrant ensemble, bien que ce fût assez d'une seule pour ruiner tout un Royaume, savoir tant à l'égard des Grains & des Liqueurs, qu'aux autres Denrées marquées; on ne doit pas s'étonner de voir habiter ensemble deux choses si contraires, c'est-à-dire une si grande abondance jointe à une si extrême misère.

Mais comme si ce n'étoit pas assez

pour tout abîmer, il en vient encore en sur tout une dernière dictée en quelque façon par l'injustice même; puisque c'est une dérogeance continuelle à cette vertu dans la répartition des Impôts.

Un homme riche croit avoir tout gagné, quand au lieu d'en prendre sa part, par rapport à son opulence, il en accable tout-à-fait un malheureux, battant sa ruine entière sans s'en apercevoir.

Il déclare par là qu'il prétend être seul habitant du monde, & unique possesseur des fonds & de l'argent; ce qui le jette dans la même situation des premiers habitans de la terre, à proportion que cette conduite a un malheureux succès, & il possède tout, sans pouvoir jouir de rien.

Il y a là-dessus une attention à faire, à laquelle presque qui que ce soit n'a jamais réfléchi, qui est, que l'opulence consistant dans le maintien de toutes les Professions d'un Royaume poli & magnifique, qui se soutiennent, & se font marcher réciproque-

ment comme les pièces d'une horloge ; toutes, à beaucoup près, ne sont pas l'épreuve de semblables atteintes.

Celles qui sont étaillées de longue main, ainsi que les Particuliers qui les professent, ne se trouvent pas absolument déconcertées par la survenue de quelque orage, quand il n'est pas de la dernière violence.

Quelques-uns, & même plusieurs, trouvent dans le passé des ressources qui aident au présent, & même à l'avenir ; mais il n'en va pas de même, à beaucoup près, d'une infinité d'autres, c'est-à-dire, des malheureux à qui la misère tenant continuellement le couteau à la gorge ; c'est tout ce qu'ils peuvent faire en travaillant nuit & jour ; que de s'empêcher de périr : il n'y a continuellement qu'un filet de distance entre leur subsistance même assez frugale, & leur destruction entière.

Tout roule assez souvent sur un écu, lequel par un renouvellement continu, leur en produit pour l'ordinaire la consommation de cent pendant

dant le cours de l'année.

Que s'ils en sont privés par un coup inopiné, adieu les cent écus de consommation pour l'Etat, ce qui se rencontrant en une infinité de sujets, on voit par là la perte qui en revient à la masse, laquelle seule, malgré l'erreur des riches, est ce qui leur doit procurer leur opulence, au sol la livre du débit qui se fait, pendant que cet écu enlevé à un homme puissant, n'auroit jamais été qu'un écu, tant à l'égard du particulier, que de tout le Corps de l'Etat.

On ne doit pas donc s'étonner que le Pais, où l'assemblage de tant de dérangemens se rencontrent tout à la fois, soit & paroisse misérable dans l'abondance de toutes choses, & qu'il soit comme un Tantale qui perit de soif au milieu des eaux.

Ce n'est point assurément par la faute de la nature, qui a fait plus que son devoir ; c'est parce que non seulement on ne s'en est pas rapporté le à ses opérations, mais que même on les a combattues à toute outrance.

On a regardé les presens comme du fumier ; l'idée & l'usage criminel qu'on s'est fait de l'argent, est cause qu'on lui a sacrifié pour cent fois autant de Denrées les plus nécessaires à la vie, que l'on recevoit de ce fatal métal, qui n'étant introduit (ainsi qu'on a marqué) que pour faciliter le commerce & l'échange, est devenu le boureau de toutes choses ; parce qu'aucune n'a le pouvoir comme lui, de servir & de couvrir les crimes, soit en acquerant ou en dépensant.

Cet état de misère ayant donc fait un Dieu de ce qui n'étoit qu'un esclave dans la situation contraire, savoir dans la richesse : Il faut voir avec quelle tyrannie il exerce sa puissance, & quel honteux hommage il fait rendre à sa divinité.

Premièrement, il lui faut faire satisfaction du passé ; & l'outrage qu'il prétend avoir reçu de la concurrence, & même de la préférence que l'on avoit donnée à un morceau de papier, & même à la simple parole, sur un

métal si précieux, doit être solennellement expié par le feu, où tous les concurrens doivent être jettés à fort peuprés, avec promesse de ne s'en plus servir à l'avenir.

Ceci n'est point un jeu, mais une vérité certaine, connue de tous les Négocians.

L'ame qui vivifie ces Billets ou cet Argent en papier, est la solvabilité connue du Tireur ; comme celle-cy ne roule absolument que sur la valeur courante de ce qu'il possède, soit meubles ou immeubles, or l'un & l'autre étant écrasés, à tous momens par des coups inopinés, non seulement cette monnoye qui faisoit vingt & trente fois plus de commerce que l'argent, est mise au billon ; mais même toutes les fabriques en sont anéanties, & il faut de ce métal en personne par tout, ou bien c'est une nécessité de périr.

On peut bien supposer qu'une si grande survenue de fonctions, à une chose qui étoit auparavant presque entièrement inutile, au moins pour la

substance honnête & nécessaire de la vie, le met en état de se bien faire valoir, & de ne passer entre les mains de qui que ce soit, qu'à bonnes enseignes.

C'est aussi à quoi l'argent ne manque pas, au lieu, comme auparavant, qu'il ne trouvoit personne qui voulût de son service pour plus que ses dépens; non seulement il se fait doubler & tripler ses appointemens précédens, mais même il veut souvent avoir tout le vaillant d'un homme pour entrer chez lui, encore que quelque tems auparavant il se fût crû tres-redevable de n'avoir que le simple couvert. Or cette hausse de gages ou intérêts effroyables, est la mort & la ruine d'un Etat, comme il le seroit d'un Particulier, n'y ayant nulle différence, quoi que nul homme n'y fasse réflexion.

Dans les tems d'opulence, il n'étoit pas si tôt admis en un lieu, que l'on songeoit à l'en déloger; & il étoit accoutumé, sans s'étonner, à faire quelquefois plus de cent logis dans

une même journée, c'est-à-dire, cent fois autant de consommation, & par conséquent de revenu qu'il en produit dans les tems de misere; sans parler de ses consorts, scavoir le papier & le credit, qui en faisoient vingt fois plus que lui, & qui perdent leur vertu du moment qu'il n'y a plus que l'argent qui en aye; cependant on a l'aveuglement de publier contre vérité, qu'il n'y a plus d'espèces.

Mais dans l'autre situation, il marche à pas de tortue; & la grande survenue de besogne ne sert qu'à le faire aller plus lentement, devenant paralytique par tout où il met le pied, & il faut des machines épouvantables pour l'en déloger, & encore le plus souvent c'est peine & tems perdu.

Mille raisons autrefois, dont la moindre auroit été suffisante pour le faire mettre dehors, sont inutiles le plus souvent, pour en obtenir le moindre mouvement; ce qui ne diffère guere d'une banqueroute generale, mettant tout le monde sur le qui vive, & faisant prendre à toute heure des

lettres d'aterrissement.

La vie que le possesseur croit uniquement attachée à sa garde, fait qu'il en défend la possession, comme il en useroit à l'égard de sa propre personne, si on venoit pour l'assassiner : On se retranche à moins dépenser, qui est un rangrément de mal qui augmente la misere, & par consequent la rareté de l'argent.

On sçait qu'alors les plus grandes violences, & même les crimes, sont excusables; on en use même, & on croit le pouvoir faire innocemment dans ces tems facheux à l'égard de la garde de l'argent.

Dans un Pais opulent par lui même il ne doit pas naturellement former plus de la millième partie des facultez, en lui supposant toute sa valeur ordinaire; mais dans ce déconcertement, lui seul est, & s'apelle richesse, tout le reste n'est que de la poussière.

Il y avoit peu de fausses Divinitez dans l'Antiquité auxquelles on sacrifiait generalement toutes choses; on immoloit aux unes des bêtes, aux

autres des fruits & des liqueurs, & dans le plus grand aveuglement, la vie de quelque malheureux.

Mais l'argent en use bien plus tyranniquement; on brûle continuellement à son autel non toutes ces denrées, dont il est en quelque manière rebuté, il lui fait des immeubles, si l'on veut captiver sa bien-veillance, encore faut-il que ce soit les plus précieux, les plus grandes terres: les Dignitez autrefois du plus grand prix, & même les Contrées entières ne lui sont pas trop bonnes, ou plutôt ne sont qu'aiguiser son apétit: & pour les victimes d'hommes, jamais tous les fleaux, dans leur plus forte union & leur plus grande colere n'en détruisirent un si grand nombre, que cet idole d'argent s'en fait immoler: car premièrement ces marques de l'ire du Ciel n'ont qu'une courte durée, après quoi un Pais defollé se rétablit quelquefois mieux que jamais, mais ce Dieu devorant ne s'attache jamais à son sujet comme le feu materiel, que pour le devorer: les premières ma-

tières redoublent son ardeur pour consumer le reste, & l'aneantissement de biens éfroyables qu'il cause incommodant les plus riches, fait que la cote-part de ce dechet sur les misérables est la suppression de leur nécessité, dont qui que ce soit ne peut être privé sans le deperissement entier du sujet, ce qui n'est que trop connu. Après cela les hommes ne sont-ils pas sans comparaison comme les bêtes, & sur tout les chevaux? Qui seroit travailler continuellement un cheval, sans lui donner que le quart de la nourriture nécessaire, n'en verroit-il pas incontinent la fin? Or des hommes à qui il faut une peine continuelle, & suer sang & eau pour subsister, sans autre aliment que du pain & de l'eau, au milieu d'un Pais d'abondance, peuvent-ils esperer une longue vie, ou plutôt ne perissent-ils pas tous à la moitié de leur course, sans compter ceux que la misere de leurs parens empêche de sortir de l'enfance, étans comme étouffez au berceau, ce Dieu ou ce Vau-

tour l'Argent, les dévorant à tout âge & en toutes sortes d'états.

Voilà la description, la cause & les effets de la misere, lorsqu'elle paroît dans un Pais, qui devroit être riche par la destination de la nature, & qui le seroit même si on lui laissoit achever son ouvrage, comme elle l'a commencé; elle est même si bien-faisante, qu'elle est toujours disposée à réparer le desordre au moindre signe qu'on lui fera; mais ce ne peut être qu'en quittant le faux culte de ce métal son ennemi, ou pour mieux dire celui des hommes.

Il ne faut pas que l'esclave devienne de maître, ou plutôt le tyran & l'idole; c'est à la nature qui produit ses faveurs à les départir, autrement elle prend son congé, ce qui ne differe point d'un bouleversement general; & les particuliers qui croient faire leur fortune, & la font même apparemment dans une détoute si universelle, en pêchant, comme l'on dit, en eau trouble, ne montent si haut qu'afin que leur chute les blesse davantage.

La nature qui les voit courir devant elle, sans faire semblant de les apercevoir, ne les oubliera pas à la fin dans sa vengeance; le crédit qu'elle leur fait leur sera cher vendu, puisqu'ils ne seront jamais que des misérables lorsqu'ils croiront pouvoir seuls être riches.

L'intérêt que tous les hommes ont en particulier de combattre une pareille situation, & d'en sortir lorsqu'ils s'y trouvent malheureusement enveloppez, est augmenté dans les Princes à proportion de leur élévation, qui n'est absolument autre au fol la livre que celle de tous leurs sujets en general, & c'est ce que l'on fera voir dans le Chapitre suivant.



CHAPITRE SIXIÈME.

Les Princes dans les Etats desquels se passe ce dérangement, ou plutôt ce bouleversement de la nature de l'argent qui met tout en combustion, & en quelque manière res pierre res terre, sont constamment les plus malheureux.

Comme cela ne se peut operer & ne s'opere pas même que par des intérêts indirects, qui n'ont pas un droit naturel à la chose, les Sujets se mettent peu en peine de ce que doit coûter à tout un corps d'Etat un bien qu'ils n'auroient pû jamais aquerir d'une façon légitime.

Mais il s'en faut beaucoup que l'on doive faire le même raisonnement des Souverains; non seulement ils n'ont pas besoin de crime pour aquerir & subsister, leur maintien étant de droit divin & humain, mais même toutes les pertes que les particuliers souffrent

ou plutôt tout le corps d'Etat, pour former par une infinité d'aneantiffemens ces précis criminels, retombent sur leur propre personne.

Ils sont les premiers propriétaires & les possesseurs éminens, en termes de Philosophe, de tous les fonds, & sont riches ou pauvres à proportion qu'ils sont en valeur.

C'est de la part qu'on leur fait des fruits, qu'ils soutiennent leurs grandeurs, & entretiennent leur armées, & non pas de la destruction de toutes ces choses, comme l'on a malheureusement pratiqué en quelques Contrées.

Ainsi un Ecu à leur égard, ne vaut jamais qu'autant qu'eux ou ceux qui sont à leur solde s'en peuvent procurer de pain, de vin & des autres denrées; & sans les incommoditez du transport ils seroient tous disposez à donner la préférence à ces choses en essence, pour lesquelles seules ils veulent avoir de l'argent, & savent bien pareillement que leurs Sujets ne leur en peuvent donner que par le débit de ces mêmes denrées.

Le

Le crime donc & les aneantiffemens de fruits ne leur étant pas nécessaires pour recevoir de l'argent, ny n'en voulant point faire non plus un usage criminel, il s'en faut beaucoup que ce Métail soit ou doive être un Idole chez eux, comme il est chez des Sujets qui n'ont point d'autre ressource que le crime pour finir leur misere, & à qui encore une fois les horreurs générales sont fort indifférentes, quand elles font leur fortune particulière.

Ce n'est donc ny leurs intérêts ny leur volonté que les terres demeurent en friche, les fruits les plus précieux à l'abandon, par l'avilissement où ils se trouvent dans des Contrées, pendant que d'autres en manquent tout à fait, qui souffrent le même sort à l'égard d'autres denrées singulières, qu'elles eussent données en contr'échange, par une compensation réciproque de deux extrémités très-défectueuses, qui auroient formé deux situations parfaites de deux dispositions très-malheureuses, s'il n'y avoit eu encore une fois que les intérêts

Ff

des particuliers & ceux du Prince à menager.

Mais les Sujets qui ne peuvent vivre & s'enrichir que de précis, mettent tous ces biens dans un alambic, & en font évaporer en fumée dix-neuf parts sur vingt, & de cette vingtième, en donnant une partie au Prince, ils croient non seulement s'être bien acquittés de leur devoir, mais même que ce sont eux qui font subsister son Etat; & que sans ce fatal secours tout seroit perdu.

On se met un bandeau devant les yeux, pour supposer que la garantie ou le ministère personnel de gens qui n'ont rien absolument d'eux-mêmes, est d'une nécessité indispensable pour faire payer ceux qui possèdent tout, & que ce cruel service ne peut jamais être acheté à un assez haut prix.

Et ce qui renchérit encore par là dessus, est qu'on se forme un monstre beaucoup plus épouvantable, & fait en quelque manière honte aux lumières de l'homme; sçavoir, que n'étant pas douteux que le Prince ne

voulant avoir de l'argent que pour avoir des denrées; comme pareillement que les Sujets ne les lui peuvent fournir que par la vente de ces mêmes choses, ainsi que l'on a dit tant de fois: on souffre néanmoins tranquillement, & on regarde même avec admiration des moyens, lesquels pour parvenir à cette fin, abiment vingt fois autant de toutes choses, qu'ils en mettent à profit.

On regarde comme une vision creuse une fable ce que l'on vient de marquer; sçavoir, qu'un Souverain n'a du bien qu'autant que les Sujets en possèdent, & qu'ils ne lui feront jamais par de ce qui n'est point en leurs mains, ou n'est ni consommé ni vendu, étant défendu par la nature de donner ce que l'on n'a point, ou qui est anéanti, comme il arrive à tout ce qui ne peut être vendu, ou qui l'est avec perte du Marchand.

S'ils ont beaucoup de bled par la culture de quantité de terres, rendue possible par un prix de grains qui supportent les charges & les frais, le

Prince assurément aura de quoi donner du pain à quantité de troupes.

De même du vin, des habits, de la viande, des chevaux, des cordages, bois de charpente, des métaux dont on construit toutes sortes d'armes, & enfin toutes les espèces dont on lève & entretient toutes les Armées de terre & de mer, lesquelles ne reçoivent leur naissance, leurs bornes & leurs durées, que du degré de pouvoir plus ou moins, que le Pais a non seulement de les consommer qui est seul ce qui fait tirer ces biens des entrailles de la terre, parce qu'il faut que les Particuliers en absorbent pour leur usage, dix fois plus que le Souverain, si l'on veut que cette redevance soit de durée, & si le Prince a besoin d'une quantité de denrée, comme des matières dont on construit les Vaisseaux & armées de mer, dans un degré qui excède la proportion de consommation dans ses Sujets; en sorte qu'il lui en faille davantage qu'une partie de leur usage ordinaire, cela se remplace par le change qu'il

fait & peut faire d'autres choses qu'il reçoit en plus haut degré qu'il ne lui en faut, & il prendra toute la fonte d'un Ouvrier qui ne travaillera que pour le Prince seul, parce que lui seul lui payera toute sa dépense à l'aide de ce qu'il a d'excédant d'autres redevances qu'il ne peut consommer: Tout de même comme un Particulier qui n'a que du blé, comme c'est en très-grande quantité, il échange le surplus de son nécessaire contre tout le reste de ses besoins ou de ses desirs.

Car enfin quelque justice qu'il y aye dans les tributs dûs aux Princes, il seroit impossible aux Peuples de s'en acquiter, s'ils ne trouvoient leur subsistance dans les moyens que l'on prend, ou que l'on leur fait prendre pour y satisfaire; & il faut même que cette subsistance précède toutes sortes de payemens, par une justice qu'on doit jusqu'aux bêtes, & dont Dieu fait mention dans la première loi qu'il donna aux hommes.

Le maître d'un cheval de voiture

lui donne sa nourriture, avant que de prendre le profit qu'il tire de son service, ou bien il le perdra absolument, ce qui ne manquera pas de le ruiner sans que personne le plaigne, ni doute de la cause de sa desolation, qu'il s'est attirée par son imprudence.

Qu'un Prince en use de même, lorsqu'il est maître d'un País naturellement fécond, & que le Peuple est laborieux, & rien ne lui manquera.

La supposition ou la pratique du contraire, sont un outrage à la religion, à l'humanité, à la justice, à la politique, & à la raison la plus grossière.

Pourquoi donc dans une Contrée naturellement très-fertile, voit-on un Souverain qui n'a pas des Armées aussi nombreuses & aussi bien entretenues qu'il seroit à souhaiter, & que ses besoins sembleroient exiger, c'est parce qu'il n'a pas assez de pain, de vin, de viande, & enfin de tout le reste à répartir ?

Et pourquoi ce défaut ? c'est que

les terres de son Royaume, qui produiroient amplement toutes ces denrées, sont en friche & très mal cultivées.

Et pourquoi enfin ce désordre ? c'est parce qu'on a lié la bouche non seulement aux bêtes, mais aux hommes contre le Précepte divin, pendant qu'ils travailloient dans le champ.

On leur a refusé leur vie & leur subsistance, & ils ont abandonné le travail.

Qui a fait ce beau ménage ? ce sont les Sacrificateurs & les Prêtres de cet Idole, l'Argent.

Il n'a qu'une concurrence à l'égard du Prince avec les autres denrées, & il ne doit être que leur esclave ou leur porteur de procuration, pour la garantie de la tradition future de l'échange, tant envers le Prince qu'entre les Particuliers, qui n'ont qu'un seul & même intérêt ; mais il s'en faut beaucoup que les Prêtres de cet Idole le regardent de même œil.

Toutes ces forces d'Armées & de

Flotes, ou plutôt de maintien de l'opulence publique, ne sont que des victimes qu'il faut brûler nuit & jour à cet Autel; & non content des fruits, il faut que les fonds prennent une semblable route, & soient immolez à ce Dieu, comme il n'est que trop public en quelques Contrées de l'Europe.

Il y a donc de l'Argent bien-faisant, soumis aux ordres de sa vocation dans le monde, toujours prêt à rendre service au Commerce, soit qu'il soit besoin de lui faire la moindre violence, pourvu que l'on ne le dérange pas, & que devant être à la suite de la consommation, ainsi qu'un valet à celle de son maître, on ne le veuille pas faire passer devant, ou plutôt en former un Vautour qui les dévore toutes.

Tant qu'il demeure dans ces bornes, non seulement il ne le déconcerne pas, mais même il la foment & la fait fleurir; & bien loin de refuser son secours, & que l'on puisse jamais en avoir disette; la célérité

avec laquelle il marche fait qu'on le peut voir en un moment dans cent lieux différens; & quand cela ne suffit pas, il souffre tranquillement la concurrence, & même la préférence, que l'on donne à un morceau de papier ou de parchemin sur lui, n'y ayant aussi presque aucunes denrées qui ne le remplacent avec équivalence par le prix soutenu de leur valeur.

Mais il y a de l'Argent criminel, parce qu'il a voulu être un Dieu au lieu d'un Esclave, qui après avoir déclaré la guerre aux Particuliers, ou plutôt à tout le Genre Humain, s'adresse enfin au Trône, & ne lui fait pas plus de quartier qu'à tout le reste, en lui refusant une partie des besoins dont il met tous les jours une quantité éfroyable en poudre, étant même impossible que les choses soient autrement.

Et le cruel est, que comme l'ignorance a fait admettre & souffrir sa tyrannie, elle redouble ses efforts pour empêcher toute sorte de fin à ces désordres, & fait chercher dans le re-

doblement du mal ; le remede de ceux qu'il a causez.

Cet Argent criminel , ou plutôt ses Fauteurs , ont la hardiesse & l'effronterie d'aleguer , lorsque la desolation publique est dans son dernier periode, qui est leur unique ouvrage , que c'est qu'il n'y a plus d'espèces , & qu'elles ont passé dans les Pais Etrangers.

Mais c'est justement le contraire, & il y en a trop si l'on n'en corrompoit pas l'usage par les manieres decrites dans ce Memoire , lequel étant rétabli comme cela se peut en un moment ; on ne verra rien d'approchant de ce qui paroît aujourd'hui. Si quelques Particuliers ne sont pas si magnifiques , tout le reste ne sera pas si miserable ; & par une juste compensation , on sera vingt fois plus riche en general , & par consequent le Prince , que l'on ne l'est dans la situation opposée qui subsiste , & que l'on combat.

De croire que le remede du mal puisse jamais naître des auteurs même, c'est s'abuser grossierement.

La corruption du cœur ne permettra jamais que l'on balance dans le choix , entre une misere innocente & une opulence criminelle ; sur tout, lorsque l'un & l'autre se trouvent en compromis en un si haut degre , que ce genre de richesse est bien éloigné de craindre aucune persecution de la part des personnes qui soient à apprehender.

La preference est donnée au dernier tous les jours à moindre prix ; ainsi l'on peut supposer ce qu'on en peut attendre en pareille occasion.

La perfection & le comble , sont les raisons & les discours qui se répandent , lorsqu'il est question de parler du remede ; on ne touche de rien moins que d'un renversement entier d'Etat , quand on parle de voir s'il n'y auroit pas moyen de faire cesser le plus grand bouleversement qui fut jamais.

Et l'on n'a point honte de soutenir, par un redoublement d'outrage à la raison , que l'on ne peut discontinuer de laisser les terres du milieu d'un

Royaume en friche, & les fruits excrus au néant, pendant que les Peuples voisins en manquent tout à fait, jusqu'à ce qu'une guerre étrangère qui se passe à deux cens lieues de ces Contrées, soit finie; bien qu'au contraire son sort bon ou mauvais, dépende absolument des mesures justes ou mal concertées, qu'on prend au dedans d'un Etat: Or il est aisé de juger sur ce compte, quel succès on peut attendre des dispositions telles qu'on les vient de décrire, quand par malheur elles se rencontrent, & que les ennemis, en prennent de toutes contraires, qui sont celles de toutes les Nations du monde.

Outre que toutes les choses que l'on amasse sont seules le soutien de la guerre, & qu'elles y ont constamment la principale part, par une ample fourniture aux décisions de la fortune; la parfaite connoissance que des ennemis peuvent avoir, que cette unique ressource des armées sera plus ou moins de durée chez les Nations opposées, par rapport à la situation

ou

où ils se trouvent à l'égard de ces mêmes provisions, est uniquement ce qui les porte à entendre à la paix, qui doit être l'objet de toutes les guerres, quelques saintes & quelques justes qu'elles soient.

Il ne faut qu'un moment pour changer tout à coup cette malheureuse situation, décrite dans le Mémoire des mauvais effets de l'Argent criminel, en un Etat tres-heureux.

Il n'est pas question d'agir, il est nécessaire seulement de cesser d'agir avec une tres-grande violence que l'on fait à la nature, qui tend toujours à la liberté & à la perfection.

Comme il n'y a que de la surprise à l'égard de ces desordres, tant dans les Princes que leurs Ministres, qui ont toujours bien été intentionnez, leur simple changement de volonté, fera la fin de tout le mal, & le commencement d'une opulence générale, & de celle du Souverain par consequence.

Ils n'ont qu'à souffrir que chaque particulier soit personnellement le

G g

Fermier du Prince à son égard, & que le prix de ce bail n'excede pas la valeur de la ferme; ce qui arrivant & ce qui n'est pas inconnu, un Fermier ne peut que prendre la fuite, & laisser la terre en friche, par où le Prince perd pour le moins autant que lui.

Bien loin qu'après qu'un malheureux alambic a fait évaporer une quantité effroyable de biens & de denrées pour former ce fatal précis à son Maître; que l'impôt perdu par le Prince sur les biens ancantis, soit remplacé par ceux qui ont causé ce déperissement, ce qui ne seroit pas même à leur pouvoir: c'est justement le contraire, puisqu'ils ne payent pas même leur cote-part d'une juste contribution, par rapport à ce qui reste de biens en essence en leurs mains; par cette malheureuse coutume, que la quantité de facultez est une sauvegarde contre les impôts dus au Prince, qui ne doivent être exigés ou payés que par ceux qui s'en trouvent & en doivent être accablés.

Ainsi l'on voit la perte effroyable qui résulte à un Souverain de cette conduite: mais ce n'est pas tout, ou plutôt ce n'est que la moindre partie du désastre qu'il souffre; & pour le vérifier, il faut rappeler ce qu'on a dit cydevant: Scavoir, qu'un écu chez un pauvre ou un très-ment commerçant, fait cent fois plus d'effet, ou plutôt de revenu que chez un riche: par le renouvellement continué & journalier que souffre cette modique somme chez l'un, ce qui n'arrive pas à l'égard de l'autre, dans les coffres duquel des quantitez bien plus grandes d'argent, demeurent des mois & des années entières oiseuses, & par conséquent inutiles, soit par corruption du cœur aveuglé par l'avarice, ou dans l'attente d'un marché plus considérable.

Or sur cette garde, le Roi ou le corps de l'Etat ne retirent aucune utilité, & ce sont autant de larcins que l'on fait à l'un & à l'autre.

Mais cette somme, comme de mille écus, départie à mille menuës gens

auroit fait cent mille mains, dans un moindre tems qu'elle n'a residé dans les coffres de ce riche; ce qui n'auroit pû arriver, que faisant par consequent pour cent mille écus de consommation, le Prince en auroit eu & reçu la dixième partie pour sa part, c'est-à-dire, qu'il eût reçu la valeur de mille écus sur une somme, à l'égard de laquelle il ne reçoit pas un denier par le dérangement de l'usage que l'on en fait, & que l'on augmente & fomenté tous les jours, en lui persuadant faussement, que c'est pour son utilité particulière que l'on ruine également lui & ses peuples.

Si donc les riches entendoient leurs interêts, ils déchargeroient entièrement les miserables de leurs impôts, ce qui en formeroit sur le champ autant de gens opulens; & ce qui ne se pouvant sans un grand surcroît de consommation; laquelle se répandant sur toute la masse d'un Etat, cette démarche dédommageroit au triple les riches de leurs premières avances,

étant la même chose qu'un Maître qui prête du grain à son Fermier pour ensemencer sa terre, sans quoi il perdrait la récolte: Et la pratique du contraire par le passé, coûte de compte fait à ces Puissances, six fois ce qu'ils ont prétendu gagner, en renvoyant tous les impôts sur les misérables.

Ainsi l'on voit par tout ce Memoire, de quelle force on donne le change au Prince, lorsque l'on lui fait concevoir que son interest consiste à entretenir des mediateurs entre son peuple & lui, pour le payement des impôts, qui mettent tout dans l'alambic pour former ces précis criminels; mais comme c'est par une des plus hautes violences que la nature aye jamais reçûe, le remede est d'autant plus aisé dans les contrées où ce d'concertement se rencontre, qu'il n'est pas question, encore une fois, d'agir pour procurer une très-grande richesse, mais de cesser seulement d'agir avec violence; ce qui absolument n'exige qu'un instant.

Et aussi-tôt cette même nature mise en liberté, rentrant dans tous ses droits, rétablira le commerce & la proportion de prix entre toutes les denrées; ce qui leur faisant s'entre-donner naissance & s'entre-soutenir continuellement par une vicissitude perpétuelle; il s'en formera une masse générale d'opulence, où chacun profitera à proportion de son travail ou de son domaine, & ce qui allant toujours en augmentant, jusqu'à ce que la terre d'où partent toutes ces sources, ne puisse plus fournir, on peut supposer quelle abondance de richesses on verroit; si toutes choses, tant le terroir que le reste, étoit autant en valeur qu'il seroit possible à la nature de les y mettre, puisqu'il n'y a point de Contrée si inculte & si stérile, qu'il ne fût aisé de rendre très-abondante, si le prix des fruits que l'on y recueilliroit, ne manquoit point de garantie, par rapport aux frais qu'il auroit fallu faire pour y parvenir.

Ce qui n'arriveroit néanmoins jamais, si d'autre côté une infinité

d'hommes, qui ne consomment presque rien, soit dans leur nourriture & dans leurs habits; par indigence, étoient mis en état, comme cela seroit aisé de se pouvoir fournir amplement de toutes leurs nécessitez, & même du superflus.

On peut dire même que l'on a des exemples dans l'Europe, de ce secours mutuel que se font donner, tant ces hommes denués, que ces terres mal partagées par la nature, leur alliance est un peu & même beaucoup difficile à contracter, les commencemens en sont très-rebutans; il faut que le travail & la frugalité marchent long-tems du même pied à un très-haut degré, mais enfin l'un & l'autre viennent à bout de tout, & surpassent même assez souvent en richesse des Contrées & des Peuples beaucoup plus favorisez du Ciel: les Barbets vivent commodément dans les rochers des Alpes; & l'Espagne manque presque de tout dans un País très-fertile & très-fécond, qui est le plus souvent inculte, en quantité d'endroits.

Mais comme c'est un chef-d'œuvre de la nature, il faut qu'elle agisse dans toute sa perfection; c'est-à-dire, dans toute sa liberté pour produire de pareils ouvrages: le degré de dérogeance que l'on apporte à l'un; Sçavoir, à cette liberté, est aussi-tôt puni d'une pareille diminution, dans l'autre.

Ainsi l'on peut voir pour finir cet Ouvrage, quelle éfroyable méprise est, de se défier de la liberalité ou de la prudence d'une Déesse, qui sçait procurer des richesses immenses dans les Pais les plus stériles aux hommes, lesquels avec leur travail veulent bien s'en rapporter à elle, pendant qu'elle laisse dans la dernière indigence, ceux lesquels après les avoir beaucoup mieux partagez, ne lui marquent leur reconnoissance qu'en la voulant réduire dans l'esclavage, de quoi ils ne viennent malheureusement à bout, que pour se rendre eux-mêmes plus misérables que des esclaves.

Cependant elle est si bien faisante, & elle aime si fort les hommes, qu'au

premier repentir elle oublie toutes les indignitez passées, & les comble par conséquent en un moment de toutes les faveurs, ainsi que l'on a dit.

Il n'est question que de luy donner la liberté; ce qui n'exige pas un plus long-temps que dans les afranchissemens d'esclave de l'ancienne Rome, c'est-à-dire un moment, & aussi-tôt toutes choses reprenant leur proportion de prix, ce qui est absolument nécessaire pour la consommation, c'est-à-dire l'opulence générale, il en résultera une richesse immense.

Le Laboureur ainsi que le Vigneron, ne cultiveront plus la terre à perte & ne seront point par là obligez de la laisser en friche; & comme ils font l'un & l'autre les nourriciers de tout le Genre humain, ils ne se verront point obligez de déclarer à la plupart des hommes, comme ils font presentement en quelques Contrées de l'Europe, qu'il n'y a plus de pain & de vin pour eux, parce qu'ils n'ont pas voulu ou pû payer les frais ordinaires, ou survenus par accident aux

Commissionnaires ; ce qu'il ne faut jamais attendre de leur libéralité, ou de leur prudence, quand ils devroient tous mourir de faim l'un après l'autre. Ce qui prouve que tout impôt singulier sur une seule denrée, est mortel à tout l'Etat, parce que tout y étant solidaire, les autres au lieu de partager le fardeau, le lui laissent tout entier ; ce qui les ruine toutes par contrecoup manque d'intelligence, au lieu que les impôts personnels par rapport aux facultez générales de chaque Sujet, se répandent & se partagent sur toute la masse, & font l'impartition de la charge au sol la livre sur chaque denrée qui est absolument nécessaire pour le commun maintien, & qu'il ne faut jamais attendre de la prudence & de la raison des Particuliers qui ne cherchent qu'à se détruire, sur tout dans une Contrée où la desolation générale est en possession de former les plus grandes fortunes.

L'Argent alors par cette survenue innombrable de concurrens, qui seront

les denrées même, étans rétablies dans leur véritable valeur, sera rembarré dans ses bornes naturelles, de tyran & de maître, il ne sera plus qu'un esclave, & dont le service même se trouvera le plus souvent inutile ; & dans cette hausse éfroyable de mouvemens qui lui surviendrait à la suite de la consommation, une course ou deux davantage chez le Prince, suivies sur le champ d'un retour aussi prêt, seroient imperceptibles, & ne laisseroient pas d'être un doublement de tribut qui bien loin d'incommoder les Peuples, ne seroit que l'effet de leur crüe d'opulence, toute sortes de redevances tirant leur degré d'excès ou de médiocrité, non de leur quotité singulière & absolue, mais des facultez de ceux qui payent ; & ces fréquentes visions d'argent, auparavant caché ou paralitique, seroient dire qu'il y en auroit beaucoup à ces mêmes ignorans qui publient que la misere moderne vient du manque d'espèces.

Comme tout cecy ne se peut aux

Pais où ce déconcertement se rencontre, que par une cessation de manières, pour lesquelles quoique très-ruineuses on croyoit mériter de fort grands applaudissemens; on aura peine à comprendre & souffrir que l'on vérifie contradictoirement, que bien loin que de pareils établissemens fussent un sujet de mérite & l'effet de lumières au contraire on leur est uniquement redevable, tant le Prince que ses Peuples, d'une extrême misere, laquelle cessera aussi-tôt que la cause (qui ne pend qu'à un filet du côté de la nature) sera ôtée.

Mais il s'en faut beaucoup que ce soit la même chose du côté de la volonté, ou plutôt du cœur, qu'un mort ressuscité, au témoignage de l'Ecriture Sainte, ne convertiroit pas lorsqu'il est une fois prévenu.

Voilà le principe pitoyable de l'Alégation, que l'on ne peut sans risquer un bouleversement d'Etat, cesser de ruiner meubles & immeubles depuis le matin jusqu'au soir, pour ne reconnoître d'autre Dieu ny d'autre bien

bien que l'Argent, qui n'en doit pas faire la millième partie dans un Royaume, rempli de denrées propres à tous les besoins de la vie; & qui n'est principe de richesses qu'au Pérou, parce qu'il y est uniquement le fruit du Pais, qui bien loin par là d'être digne d'envie, ne nourrit ses habitans que très-misérablement au milieu de piles de ce métal, pendant que des Contrées qui le connoissent à peine ne manquent d'aucuns de leurs besoins.

Pourvu, s'entend, que la liberté ou plutôt la nature fasse la dispensation de ses présents, puisque la production a été son ouvrage.

Car enfin pour faire un précis salutaire de ces Mémoires, dont l'objet a été de combattre les précis criminels, on peut dire avec certitude que l'opulence générale, tant à l'égard du Prince que de ses Peuples dans un Pais abondant, est un composé général & perpétuel, où chaque Particulier doit travailler à tous momens, par un apport & un remport à

la masse toujours pareil, tant dans l'un que dans l'autre, le peril étant égal de quelque côté qu'arrive la diminution; ce qui étant observé exactement, il en résulte une composition parfaite où l'on trouve tout, parce qu'on y apporte tout; mais du moment que quelqu'un veut déroger à cette règle de la justice, pour prendre plus ou apporter moins que sa part, la desiance alors arrivant, ainsi que le déconcertement de proportions de prix, la masse se corrompt, & les Particuliers qui n'y trouvent plus leur subsistance, sont obligez d'y pourvoir par des mesures singulieres, qui sont très desolantes & presque toujours criminelles, ou plutôt toujours l'un & l'autre.

Chacun périt, ainsi qu'on a marqué, par l'excès d'une denrée & la disette d'une autre, ce qui jette tous les Sujets réciproquement dans la misère, pendant que la compensation mutuelle de ces extrémités les avoit rendus très heureux.

Il en arrive comme si quelque Prince

abusant de son autorité, ce qui n'est pas inconnu dans les persécutions de l'Eglise naissante; si, dis-je, un Souverain, pour tourmenter & faire périr divers Sujets d'une façon grotesque, en faisoit enchaîner dix ou douze à cent pas les uns des autres, & que l'un étant tout nud, quoiqu'il fût grand froid, il eût une quantité effroyable de viande & de pain auprès de lui, & plus dix fois qu'il n'en pourroit consommer avant que de périr, ce qui ne seroit pas fort éloigné, parce qu'il manqueroit de tenir le reste, & sur tout de liqueurs dont il n'auroit pas une goutte à sa portée: Pendant qu'un autre enchaîné dans l'éloignement marqué, auroit une vingtaine d'habits autour de lui & plus trois fois qu'il n'en pourroit user en plusieurs années, sans aucuns alimens pour soutenir sa vie, & défenses de lui en fournir: Un autre à pareille distance, se trouveroit environné de plusieurs muës de liqueurs, mais sans nuls habits ni alimens, il seroit vray de dire après leur dépérissement qui seroit

inmanquable, si la violence se continuoit jusqu'au bout, qu'ils seroient sous morts de faim, de froid & de soif, manque de liqueurs, de pain, de viande & d'habits: Cependant il seroit très-certain que tout pris en général, non seulement ils ne manqueroient ni d'alimens ni d'habits, mais que même ils pouvoient sans la force majeure, être bien habillez & faire bonne chère.

Et si quelqu'un au fort de leur mal, avant leur dépérissement entier, imploreroit la clemence du Prince pour les faire déchaîner, ce qui se pourroit en un instant, & ce qui ne manqueroit pas sur le champ de les rendre heureux par une échange réciproque, à quoy ils ne tarderoient pas un moment, le Prince reparroit, ou ceux qui le seroient parler, que le tems n'est pas propre, & que cela pourroit porter un grand préjudice, qu'en tout cas il faudroit attendre qu'un démêlé qu'il a à deux cens lieues de la Contrée où ces malheureux seroient en souffrance fut terminé, ne jugeroit-

on pas aussi-tôt, que l'on voudroit ajouter l'injure & la raillerie à la persécution.

Il peut y avoir des Pais sur la terre où il se passe, non pas à peu près, mais à un plus haut degré des exemples d'une pareille conduite, & en faveur desquels on alegue de pareils raisonnemens pour son maintien, ou pour tarder le remède lorsqu'on parle de l'aporter comme cela se peut pareillement en un moment.

Mais n'y ayant que de la surprise, & nulle mauvaise volonté dans les maîtres du théâtre où une pareille sene se peut passer aujourd'hui, on en doit avec certitude espérer la cessation, qui sera sur le champ un triplement d'opulence publique, dont il est autant impossible que le Prince n'aye pas sa part, qu'il n'est pas présumable que l'Etat contraire & desolant qui subsiste n'apporte pas une diminution effroyable dans les revenus, tant présents que possibles.

Et dire que cela ne se peut pas en deux heures de travail & quinze jours.

d'exécution, est proferer la même extravagance que l'on vient de mettre dans la bouche des Auteurs de la violence, que l'on a cy-dessus décrite ou supposée.

Tout se réduit enfin dans quatre mots souvent répétez, Sçavoir, que les Peuples ne peuvent être riches ny payer le Prince, que par la vente de leurs denrées : Or si l'on peut en deux heures de travail, ou plutôt de cessation de travail, doubler cette même vente de denrées, comme on ne peut contester sans renoncer à la raison & au sens commun, il est d'un pareille certitude que l'on peut en deux heures doubler leur richesses, & par conséquent les revenus du Prince, bien qu'on aye en quelque Contrées de l'Europe justement pris le contre-pied, pour parvenir aux mêmes intentions, ce qui a produit la desolation publique. Ainsi par le principe naturel que des causes contraires, on en voit des effets de même genre, les conséquences promises & marquées dans ce raisonnement, où ces Mémoires ne peuvent

trouver de contredifans parmi les personnes qui voudront bien se laisser convaincre, que l'autorité ny la faveur ne dispensent pas qui que ce soit d'obéir aux loix de la justice & de la raison.

Au reste, l'on croit s'être acquité de la preuve promise à la tête de ces Mémoires, de l'erreur qui règne sur la plupart des hommes, dans l'idée qu'ils se font des richesses, de l'argent & des tributs; puisque dans le premier, ils cherchent l'opulence dans sa propre destruction, & font cacher l'argent en le voulant avoir contre les loix de la nature; tout comme pour recevoir les tributs, on se sert de moyens qui mettent les Peuples hors de pouvoir d'y satisfaire, en leur causant une perte de biens, dix & vingt fois plus forte que la somme que l'on a intention de recevoir; ce qui fait que souvent le dommage étant certain, le paiement de l'impôt qui la cause ne peut pas s'en ensuivre, étant devenu impossible; en sorte que la ruine est tout à fait gratuite: Or de nier que la

cessation d'une pareille manœuvre ne
 soit pas une richesse immense pour les
 Peuples & pour le Prince; c'est ne
 pas convenir qu'un torrent arrêté dans
 une pente par une forte digue ne
 coulera pas en bas, si tôt que ce qui
 le retenoit sera levé; ce qui n'exige
 qu'un moment.

Fin du Tome second.

